



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 141 • NUMÉRO 032 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 2 juin 2006

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 juin 2006

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1005)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 mai, de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: Le député de Welland a encore deux minutes à sa disposition dans le cadre du débat.

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, je veux simplement terminer mon discours sur le projet de loi C-9.

Le gouvernement libéral précédent a présenté le projet de loi C-70, qui visait à modifier le Code criminel en ce qui a trait aux peines avec sursis, afin de préciser davantage les limites appropriées du recours à de telles peines, car nous avons à coeur la sécurité des collectivités canadiennes.

Ces réformes auraient créé une présomption empêchant les tribunaux d'imposer des peines avec sursis dans les cas de sévices graves contre la personne tels que définis dans le Code criminel, notamment toutes les formes d'agression sexuelle, ainsi que dans le cas d'activités terroristes, d'infractions liées au crime organisé et de toute infraction dont le cas est tellement grave que l'objectif qui prime est de condamner l'acte et de ne pas imposer de peine avec sursis.

En comparaison, le projet de loi conservateur, le projet de loi C-9, dont nous discutons à l'heure actuelle, ne ferait que restreindre le recours aux peines d'emprisonnement avec sursis lorsqu'un délinquant serait trouvé coupable d'une infraction criminelle passible d'une peine maximale d'emprisonnement d'au moins dix ans. Ainsi, le projet de loi conservateur touche un certain nombre d'infractions criminelles que notre projet de loi n'aurait pas visées.

Les conséquences du projet de loi sont nombreuses. Comme le gouvernement a choisi de fixer la barre à dix ans, et uniquement pour les infractions punissables par mise en accusation, il est toujours possible que des procureurs de la Couronne aient recours à la déclaration de culpabilité par procédure sommaire afin de pouvoir continuer d'imposer des peines d'emprisonnement avec sursis.

On craint également que le projet de loi n'entraîne une application inégale de la loi dans tout le Canada. Les collectivités autochtones

seraient particulièrement touchées par le projet de loi. Les modalités de poursuite diffèrent aussi d'une province à l'autre. Ainsi, dans certaines provinces, les accusations sont portées par les agents procédant à l'arrestation alors que dans d'autres, ce sont les procureurs qui s'en chargent. Ce sont des conséquences imprévues que nous devons examiner au Comité de la justice dans le cadre de l'étude du projet de loi.

Nous attendons avec impatience que le projet de loi soit renvoyé au comité où nous pourrions l'analyser objectivement en nous fondant sur les avis d'experts sur ses avantages ou ses désavantages et où nous pourrions, au besoin, y apporter des amendements. S'il fait l'objet d'une réflexion plus poussée, le projet de loi peut aider à rendre nos rues et nos collectivités plus sûres. C'est un objectif très valable pour tous les députés dans cette enceinte.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je réponds au député qui a dit que lorsque son parti était au pouvoir, celui-ci avait l'intention de modifier les dispositions législatives sur les peines d'emprisonnement avec sursis, loi qu'il avait mise en oeuvre quatre ans auparavant.

Je trouve très étrange que le député ait oublié que lorsque les libéraux ont présenté pour la première fois les dispositions sur les peines avec sursis, les membres de notre parti, lorsque nous formions l'opposition, sont intervenus à maintes et maintes reprises pendant le débat pour mettre le gouvernement en garde et pour l'exhorter à éliminer l'admissibilité à la peine avec sursis dans le cas de crimes violents. Le ministre de la Justice de l'époque et les collègues du député sont intervenus à la Chambre pour dire que la mesure législative sur les peines avec sursis ne s'appliquerait pas aux crimes violents et qu'on pouvait leur faire confiance à cet égard. À l'époque, le gouvernement était majoritaire et la loi a été adoptée.

Quelqu'un devine-t-il ce qui s'est passé par la suite? Nous avons vu à maintes reprises des auteurs de crimes violents faire l'objet d'une condamnation avec sursis. Ce n'est qu'à l'approche des élections de 2004 que les libéraux ont décidé qu'il vaudrait mieux commencer à écouter les Canadiens qui demandaient la sécurité des quartiers et des collectivités; à ce moment-là, ils ont parlé de modifier la loi. Ils auraient pu s'occuper de tout cela lors de la présentation du projet de loi.

Pourquoi le gouvernement de l'époque a-t-il permis que les auteurs de crimes violents soient admissibles à une peine avec sursis, en incluant cette possibilité dans la mesure législative de départ?

•(1010)

M. John Maloney: Monsieur le Président, c'est en 1995 que le gouvernement libéral a mis en oeuvre la peine avec sursis. À l'époque, on s'entendait généralement pour dire que c'était une mesure appropriée dans des circonstances mesurées.

Initiatives ministérielles

Lorsqu'on parle de crimes violents, on n'assiste pas au procès de l'accusé. On n'entend ni les arguments du procureur, ni ceux de l'avocat de la défense, ni les motifs sur lesquels se fonde la décision du juge. Les médias font beaucoup de battage autour de ces situations. Devant un gros titre, une situation peut paraître horrible pour tout le monde, mais quand on va au fond des choses, c'est peut-être une décision appropriée dans les circonstances. Il faut évaluer chaque cas individuellement, à la lumière des faits. Chaque cas est unique et distinct. On ne peut pas simplement se contenter de lire les gros titres.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi. Comme on le verra en détail lors de la présentation, il y a deux concepts de la justice qui s'affrontent. On le verra de façon concrète.

D'un côté, il y a toute la tendance, développée depuis des années qui permet la réhabilitation et qui permet que les gens qui ont commis une erreur soient jugés en conséquence. En bout de ligne, on leur permet d'amender leurs comportements et de pouvoir réintégrer correctement la société.

De l'autre côté, un autre courant de pensée veut des peines plus sévères afin d'éviter que les gens commettent des crimes. Toutefois, d'après les études, ce système ne fonctionne pas. Ce dernier est une copie d'un modèle importé des États-Unis. D'ailleurs, on n'a qu'à regarder les résultats aux États-Unis, où l'emprisonnement est utilisé de façon démesurée. En bout de ligne, l'emprisonnement coûte très cher et ne règle pas la question de la réhabilitation et ne permet pas de diminuer la criminalité. Au Québec et au Canada, il y a eu une diminution de la criminalité.

Avec le projet de loi C-9, le gouvernement souhaite faire disparaître les peines avec sursis, notamment pour les peines de 10 ans et plus. Dans ce cas, le juge ne pourra plus exercer son pouvoir discrétionnaire afin de décider s'il y a sursis ou non. Les juges sont là pour porter un jugement de culpabilité, mais il doivent aussi porter un jugement pour décider de la peine la plus adéquate. Par le passé, ils ont eu cette marge de manoeuvre et ils l'ont exercée de façon adéquate.

La proposition du gouvernement est d'enlever cette marge de manoeuvre aux juges. À mon avis, les juges doivent avoir cette marge de manoeuvre. Par exemple, il y a plusieurs infractions inscrites au Code criminel qui sont passibles de 10 ans et plus d'emprisonnement et pour lesquelles le procureur doit obligatoirement poursuivre pour acte criminel. J'en nommerai certaines pour lesquelles la position du projet de loi me semble aberrante.

D'abord, il y a le vol de plus de 5 000 \$. Aujourd'hui, il peut arriver qu'un jeune commette un tel vol, mais la solution n'est peut-être pas de l'envoyer automatiquement en prison, à l'école du crime, pour 10 ans. À sa sortie, il pourra commettre des vols plus importants car, pendant 10 ans, il aura été en contact avec les prisonniers. Dans les circonstances, le juge pourrait considérer qu'il y a d'autres solutions. On en a utilisé particulièrement en ce qui a trait aux mineurs ce qui a permis de corriger des comportements. Souvent, on apprend plus lors d'interactions avec des personnes qui nous présentent, en thérapie, l'impact négatif des gestes qu'on a posés. En bout de ligne, c'est possible de corriger notre comportement.

Il y a aussi le vol de courrier. Imaginons que quelques jeunes âgés de 19 ans ou de 20 ans commettent cette infraction. Aujourd'hui, ils devraient être conscients de leur responsabilité. De les envoyer

automatiquement en prison sans possibilité de sursis et sans permettre au juge de tenir compte de la situation n'est peut-être pas la meilleure solution. Dans ces circonstances, il est évident qu'il faudrait laisser au juge cette marge de manoeuvre.

Les juges sont compétents et ont une formation qu'ils peuvent compléter par des formations spécifiques. Ils ont cette responsabilité dans notre société. À mon avis, il faut leur donner la latitude nécessaire pour le faire. D'autant plus que les criminologues s'entendent depuis longtemps pour dire que des peines plus sévères n'entraînent pas un fléchissement du nombre d'infractions. Il y a des criminels endurcis, mais il y a aussi des criminels d'occasion, soit ceux qui font preuve de mauvais jugement et qui ont pris une mauvaise décision devant une situation donnée. L'augmentation de la durée des peines n'entraîne pas la diminution des actes répréhensibles.

Il faudrait avoir une attitude plus réaliste, plus conforme à la réalité, mettre de côté l'approche idéologique et regarder les résultats. Les résultats démontrent que, dans la vraie vie, le fait de donner aux juges la possibilité d'imposer des sanctions avec sursis leur donnent la possibilité de faciliter la réhabilitation. Il est important d'aller dans ce sens.

Les coûts entraînés sont un autre impact important. Beaucoup plus de gens seront incarcérés. Ainsi, on aura des coûts additionnels. En fin de compte, en plus de l'aspect social et de la réhabilitation qui ne se fera pas, cela entraînera des coûts additionnels non justifiés en termes de résultats. À mon avis, il s'agit d'un autre argument pour demander que le gouvernement refasse ses devoirs.

● (1015)

Toutefois, tel que présenté, le projet de loi n'est pas acceptable.

Je reviens sur d'autres exemples qui, présentement, prévoient des peines de 10 ans et plus et qui, si ce projet de loi est adopté, ne seront automatiquement plus admissibles à un droit de sursis. Il est question entre autres de l'usage de faux passeports. C'est grave, l'usage de faux passeports. Toutefois, il s'agit peut-être de quelqu'un qui vit à la frontière, qui a 20 ans, un frère jumeau et qui soudainement emprunte le passeport de son frère. Dans les circonstances actuelles, le juge est capable d'évaluer la gravité du geste posé et de voir quelles sont les meilleures sanctions à imposer. Si l'on adopte la présente loi, cette personne écoperait automatiquement de 10 ans de prison. Là encore, c'est un abus qui m'apparaît inacceptable et qui devrait être corrigé.

Dans la réalité, depuis 2000, on constate que les peines d'emprisonnement avec sursis sont devenues plus longues. Les juges ont donc tenu compte de la réalité et les conditions d'application sont plus sévères. On a appris à vivre avec la possibilité de sursis et les conditions à respecter sont très clairement exprimées. Ainsi, on s'assure qu'il n'y a pas de danger par rapport aux personnes impliquées dans le crime pour lequel la personne a été condamnée. On s'assure aussi qu'elle ne se place pas dans des conditions pouvant favoriser cela. On prévient ce genre de situation en augmentant le fait de purger les peines à domicile.

Ne parlons pas des exceptions qui, malheureusement, se présentent et font soudainement la manchette des journaux. Au bout du compte, quant au résultat, il faut regarder l'ensemble de ce qui se passe. Dans notre société, la réhabilitation dans son ensemble a été positive, et il faut que cela continue ainsi. Il ne faut pas envoyer le message disant que nous avons maintenant changé d'orientation et que la réhabilitation ne nous intéresse plus: nous imposons une peine et nous envoyons ces personnes en prison, de sorte qu'au bout du compte, nous accepterons que ces gens sortent de là encore criminalisés, et peut-être encore plus qu'ils ne l'étaient avant.

Le juge, dans certaines occasions, peut considérer qu'il faut absolument appliquer la peine maximale. Le fait d'avoir droit à la peine avec sursis n'exclut pas, pour un juge, la possibilité de décider que la peine pertinente est vraiment la peine maximale prévue par la loi. Cette possibilité existe toujours. Toutefois, ce projet de loi a pour conséquence d'exclure la marge de manoeuvre du juge à l'autre bout du balancier, lorsqu'une situation mériterait une peine avec sursis. On l'élimine et cela m'apparaît inapproprié.

Lorsque les juges imposent une peine d'emprisonnement, ils tiennent compte du caractère responsable du contrevenant et de la gravité de l'infraction. C'est à peu près ce qu'il y a de plus particulier au travail de juge: il porte un jugement sur la culpabilité, mais aussi sur la peine que quelqu'un doit encourir. Ceux qui ont seulement connaissance de l'infraction et de la peine ne se rendent souvent pas compte qu'il y a d'autres facteurs importants dont il faut tenir compte lors de la détermination de cette peine.

Nous sommes face à une situation où, moyennant de bonnes intentions, on se dit qu'il faudra être le plus sévère possible, qu'il faudra indiquer très clairement que les peines seront maximales et que les sursis ne seront pas possibles. De cette manière, on croit que les crimes ne seront pas commis.

Toutefois, selon des études et des enquêtes portant sur ce sujet, ce n'est pas ainsi dans la vraie vie, dans la réalité. En fait, imposer au départ des normes plus sévères n'a pas d'influence sur la commission d'un crime. En effet, souvent les gens ne savent pas ce qu'ils encourent. De toute façon, en fin de compte, il faut s'assurer de mettre en avant le principe de la réhabilitation. Il ne s'agit pas d'imposer des peines trop clémentes; il faut qu'elles soient suffisamment sévères. De plus, il faut que les juges se penchent sérieusement là-dessus, comme ils le font déjà, qu'ils suivent le cas de près et qu'ils fassent l'analyse de la situation.

Aujourd'hui, la solution proposée par le gouvernement est inadéquate et va mener à des résultats que nous serons obligés de corriger dans 10 ans, car la criminalité aura augmenté plutôt que diminué.

●(1020)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—James Bay, NDP): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de notre collègue. Une des choses que j'ai constatées est que la législation est un outil très fort. Lorsque nous voulons réagir à une situation particulière dans la collectivité et que nous proposons une loi qui s'applique à l'ensemble du Canada, cela a des retombées sérieuses.

Par exemple, en tant qu'ancien commissaire d'école, j'ai été confronté aux politiques de tolérance zéro. On aurait dit, à cette époque, que tous les politiciens de l'Ontario surgissaient avec des plans de tolérance zéro pour enlever aux directeurs d'école leur pouvoir discrétionnaire, à un point tel que j'ai assisté à des réunions où des élèves de deuxième et de troisième année étaient considérés comme des récidivistes.

Initiatives ministérielles

J'aimerais connaître le point de vue du député sur la nécessité de conserver un certain pouvoir discrétionnaire dans le dossier qui nous occupe. Si nous imposons une conduite générale aux juges, le député a-t-il réfléchi aux coûts que vont entraîner les interminables litiges et la charge des incarcérations qui sera dévolue aux provinces? En effet, cela entraînera des coûts supplémentaires pour les provinces. Qu'en est-il des coûts que les collectivités devront absorber pour l'entretien accru des prisons? Le député s'est-il penché sur les retombées du projet de loi dont nous sommes saisis?

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, les remarques de mon collègue m'amènent à préciser qu'à l'heure actuelle, on ne donne pas carte blanche dans ce domaine. Il ne s'agit pas d'un secteur où les juges disposent d'une totale marge de manoeuvre. Il y a déjà un encadrement important, et il faut que nos collègues ainsi que la population le sachent.

Il existe présentement quatre conditions à satisfaire avant qu'un juge puisse même considérer la possibilité d'ordonner un emprisonnement avec sursis. L'encadrement existe donc déjà.

Le contrevenant doit être coupable d'une infraction pour laquelle aucune peine minimale n'est prévue; l'individu doit être condamné à une peine de moins de deux ans; la peine avec sursis ne doit pas mettre en danger la collectivité; et le juge doit être convaincu que l'emprisonnement avec sursis est conforme aux principes généraux de proportionnalité de la peine.

Il y a donc une possibilité de jugement et un encadrement précis dans ce qui existe déjà. Je crois que le critère que veut ajouter le gouvernement fausse l'équilibre qui avait été créé dans la loi à ce sujet.

Habituellement, un individu est condamné à une peine de moins de deux ans. Si cette peine disparaît, ce sont les prisons provinciales qui en subiront l'impact financier. Des frais additionnels seront alors générés par le fédéral. Ce qui est paradoxal, c'est qu'on investira désormais l'argent destiné à la réhabilitation dans la brique des prisons.

Étant donné ces conséquences, j'abonde dans le sens de mon collègue: ce projet de loi n'est pas acceptable dans sa forme actuelle. Il doit être retravaillé, sinon il doit être rejeté par cette Chambre.

●(1025)

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires.

J'ai quelques questions à poser à propos des infractions financières. Il y a malheureusement eu des gens qui ont volé des fonds de placement et des fonds de pension. Avec le système en cours au pays, le juge peut décider de recourir à la peine avec sursis. Cela permet au voleur soumis aux conditions liées aux peines avec sursis de travailler pour rembourser les fonds qu'il a volés. Avec le projet de loi C-9, le gouvernement élimine complètement cette possibilité.

Le député serait-il d'accord pour appliquer un système de peine avec sursis aux individus coupables de ces crimes financiers?

M. Paul Crête: Monsieur le Président, la question du député me permet d'évoquer un souvenir.

Initiatives ministérielles

Je me rappelle être allé en Afrique, il y a quelques années. Les prisonniers avaient à assumer l'intégralité des frais de leur incarcération. Ils devaient trouver l'argent, travailler pour les repas et pour d'autres avantages. C'est l'autre extrême. Néanmoins, cette mesure avait un effet positif sur la réhabilitation. En pareil cas, il faut que le juge puisse juger de la situation. Il peut s'agir de fraudes érigées en système et il faut pouvoir discerner le crime organisé répétitif. Je pense que le juge peut en juger. Par contre, si après l'avoir reconnu coupable de l'un de ces crimes, on croit un individu apte à une réinsertion dans la société, il aura une meilleure chance d'y parvenir si on le fait travailler pour rembourser l'argent que si on l'envoie en prison, qu'on le nourrit et qu'on le loge pendant un certain nombre d'années. Cette façon de faire ne donne pas les mêmes résultats. Plutôt que d'avoir à travailler pour assumer la responsabilité des coûts encourus, les personnes condamnées se font dire qu'on les logera et qu'on les nourrira pour avoir posé un acte criminel.

Cet exemple montre bien que le projet de loi dans son libellé actuel ne répondra pas à l'objectif poursuivi par le système de justice pénale du Canada.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat sur le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis).

C'est un dossier d'une grande importance. D'entrée de jeu, j'aimerais préciser que je suis en faveur de l'emprisonnement avec sursis. Je crois que cela a représenté un ajout important aux solutions et possibilités offertes dans le cadre de notre système de justice pénale.

L'emprisonnement avec sursis a été adopté en 1996 au Canada. C'était une mesure d'avant-garde alors et je crois qu'elle a représenté depuis un partie importante de notre système de justice pénale. Cette mesure permet, sous certaines conditions, d'autoriser des délinquants à purger leur peine dans la collectivité plutôt que d'être soumis à l'expérience carcérale. Parmi les autres peines prévues par notre système de justice pénale se trouvent les amendes, la probation et, finalement, l'incarcération, mais l'emprisonnement avec sursis était un ajout important.

Cette mesure a été mise au point dans le cadre d'une approche globale à l'égard de l'imposition des peines. Elle n'est donc pas tombée du ciel et ne répondait pas à un simple désir de notre part de nous montrer cléments ou de faire preuve d'indulgence. Elle visait plutôt à accroître la liste des peines auxquelles les juges pouvaient avoir recours dans le cadre de ce système.

L'adoption de cette mesure visait également à trouver des façons appropriées d'exprimer les préoccupations de Canadiens qui veulent que les lois soient respectées, que les contrevenants se voient imposer des peines appropriées et que ces derniers puissent être réadaptés. Ces nouvelles options étaient donc nécessaires. Nous avons déjà constaté que le sursis de sentence, la simple probation et l'incarcération ne donnaient pas de bons résultats et que l'incarcération était tout à fait inefficace pour changer le comportement d'une personne et entraîner une réelle réadaptation. Cette mesure est donc née de cette préoccupation visant à accroître les possibilités et les options.

À l'heure actuelle, environ 13 p. 100 des condamnations à l'emprisonnement sont des condamnations d'emprisonnement avec sursis. Je crois comprendre que cela correspond à environ 5 000 condamnations par année. Comme l'orateur précédent l'a mentionné,

dans ce genre de cas, la gravité du crime ainsi que le niveau de responsabilité du contrevenant sont toujours pris en considération. J'aimerais rappeler à nouveau les critères qui font partie du fondement législatif relatif à l'emprisonnement avec sursis.

Il y a quatre grands critères. Le premier établit que l'infraction ne doit pas être punissable d'une peine d'emprisonnement minimum. Lorsqu'une peine d'emprisonnement minimum est prévue, l'emprisonnement avec sursis ne peut donc pas être autorisé et cela correspond déjà aux crimes que notre société considère comme étant les crimes les plus graves.

Le deuxième critère est que le juge qui impose la peine doit avoir établi que l'infraction devrait donner lieu à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans. Donc, malgré la très sérieuse possibilité d'une peine maximale, la disposition ne s'applique qu'aux cas où le juge a établi que la peine d'emprisonnement serait de moins de deux ans.

Troisièmement, le juge doit être convaincu que le fait de purger la peine au sein de la collectivité ne compromettra pas la sécurité du public. La sécurité est l'un des principaux facteurs dont il faut tenir compte lorsqu'on détermine la peine et qu'on envisage d'imposer une peine avec sursis.

Quatrièmement, le juge doit être convaincu que l'emprisonnement avec sursis est conforme aux objectifs et aux principes fondamentaux de la détermination de la peine, qui sont énoncés dans le Code criminel. Ceux-ci rassemblent un certain nombre d'idées importantes. L'imposition d'une peine a pour but de dénoncer les comportements illégaux. Elle vise à dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions en fournissant un exemple de conséquence. La peine sert à isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société, car il est essentiel d'assurer la sécurité et la protection de la collectivité. La réinsertion sociale du délinquant est aussi un facteur dont il faut tenir compte, tout comme la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité et la sensibilisation du délinquant à ses responsabilités.

C'est souvent en préservant un lien entre le délinquant et la collectivité que nous parvenons le mieux à remplir ces critères. Nous ne pouvons pas mettre le délinquant hors de vue et prétendre que rien ne s'est passé et qu'il n'y a aucun lien brisé à réparer. Lorsqu'il respecte ces critères, l'emprisonnement avec sursis constitue un élément crucial de notre système de justice pénale.

Je crois que le but visé, à l'origine, était de soustraire les infractions mineures au système pénitentiaire. Cela est parfois difficile à comprendre pour les victimes et les personnes profondément touchées par un crime, qui voient le coupable échapper à une peine d'emprisonnement.

● (1030)

Les crimes avec violence et les crimes ayant causé des blessures graves suscitent des préoccupations, mais j'estime que le projet de loi va beaucoup plus loin que répondre à ces préoccupations en éliminant la possibilité d'imposer une peine avec sursis pour un crime punissable d'une peine d'emprisonnement de dix ans ou plus. En insérant un tel critère, nous sommes loin de répondre aux préoccupations de notre société.

En outre, nous savons pertinemment que l'incarcération ne permet pas nécessairement d'enrayer la criminalité ni de favoriser une réinsertion sociale efficace. L'orateur précédent a parlé d'« écoles du crime » dans ses observations. Notre système carcéral est souvent perçu comme tel, comme un milieu où les criminels apprennent de nouvelles techniques ou élargissent leur réseau criminel.

Initiatives ministérielles

Nous savons également que l'incarcération augmente le taux de récidive. Cette statistique a été confirmée maintes fois. Nous avons aussi un excellent exemple qui illustre l'inefficacité de l'incarcération. Il suffit de regarder ce qui se passe aux États-Unis. Leur taux d'incarcération très élevé n'a vraiment aucun effet sur le taux de criminalité. Nous savons donc que l'incarcération est inefficace et que les solutions de rechange sont cruciales pour le système carcéral.

J'estime également que les juges devraient disposer d'un certain pouvoir discrétionnaire. C'est le juge qui est le mieux placé pour évaluer les circonstances dans lesquelles le délinquant a commis un délit. Les médias nous montrent souvent des cas qu'ils sensationnalisent et, à première vue, il nous semble que la peine imposée n'a aucun sens. Après avoir examiné certains détails et les facteurs prépondérants qui ont mené à l'imposition d'une peine avec sursis, nous percevons souvent la situation sous un angle très différent et beaucoup plus positif.

Supprimer la possibilité d'imposer des peines d'emprisonnement avec sursis, ou peines conditionnelles, aura de graves conséquences sur les autres peines. À mon avis, cette proposition aura pour effet d'augmenter le nombre des peines avec sursis, au véritable sens du terme, de sorte que les juges qui chercheront des options refuseront de condamner une personne à l'incarcération pour lui imposer plutôt une condamnation avec sursis. Une condamnation avec sursis n'est pas assortie des mêmes conditions qu'une peine conditionnelle. Elle n'est assortie d'aucune condition.

J'estime également que cette proposition risque de conduire en général à l'imposition de peines plus courtes. Dans ce cas, les peines de moins de deux ans auront pour effet de surcharger les prisons provinciales. Il faudra construire d'autres prisons, puisque le projet de loi en question ne vise que les peines de moins de deux ans. Cela pourrait coûter extrêmement cher.

Nous savons qu'une journée d'un détenu dans une prison provinciale coûte 125 \$. Cela représente tout juste un peu plus que 50 000 \$ par année. Cette estimation varie d'une province à l'autre, mais elle représente une moyenne. Disons que 5 000 personnes par année obtiennent actuellement des peines avec sursis et disons, pour les fins de l'argumentation, que 1 000 d'entre elles empruntent une autre direction. Si 4 000 nouvelles peines d'emprisonnement sont imposées, cela pourrait facilement coûter de 200 à 250 millions de dollars de plus par année, sans même prendre en compte le coût des immobilisations. Cela ne représente que le coût du maintien des gens en prison. Pour ce qui est de la construction de prisons en plus de ces coûts, il n'y a eu aucune affectation ou estimation du coût que cela représenterait pour le système.

Je crois que cela pose la question importante de l'accroissement des coûts pour le système correctionnel. Nous n'avons pas encore traité de l'augmentation du nombre de peines minimales obligatoires, que le gouvernement propose dans le projet de loi C-10, ce qui aura le même effet dans le système des prisons fédérales. Il s'agit d'énormes augmentations des coûts. Je préférerais de beaucoup que ces fonds soient affectés à la lutte contre les causes profondes de la criminalité, contre la pauvreté, contre la toxicomanie, qu'on s'attaque à l'aliénation que des gens ressentent à l'égard de la société canadienne, et qu'on accorde un soutien aux familles. C'est à cela que l'argent devrait servir.

La détermination de peines avec sursis me paraît s'inscrire dans tout ce mouvement en faveur de la justice réparatrice. Je crois qu'il est vraiment important de garder quelqu'un dans la collectivité, où la personne et la collectivité peuvent assumer la responsabilité du

rétablissement de la relation, ainsi que des réparations et de la réadaptation.

Dans ma propre collectivité, le Burnaby Restorative Action Group on justice travaille fort pour établir un programme de justice réparatrice dans ma ville, mais il se heurte à des obstacles à toutes les étapes du processus. Il n'y a pas de financement pour appuyer ce genre d'action importante. Il s'agit d'une collectivité qui veut assumer la responsabilité des crimes qui y sont commis. Elle veut aider les gens à comprendre les conséquences de leurs crimes et à être réhabilités pour ces crimes. Nous devons appuyer des initiatives comme la justice réparatrice et les peines avec sursis. Il nous faut maintenir ce type de pouvoir discrétionnaire dans le système.

Voilà ce que je voulais dire sur les peines avec sursis.

● (1035)

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, je sais gré au député de ses commentaires et de l'éclairage qu'il jette sur cette question. Il est très difficile de concilier les perceptions du public et certaines statistiques tout en faisant preuve de la diligence raisonnable et, surtout, en faisant en sorte que la protection du public passe en premier.

Le député vient de la Colombie-Britannique, ma province. Le programme Bon départ pour les enfants a commencé à donner des résultats dans cette province. Le député accepte-t-il les statistiques sur ce programme qui indiquent une diminution de 60 p. 100 de la criminalité chez les jeunes, d'où une économie, pour les contribuables, de 7 \$ pour chaque dollar investi? Le député reconnaît-il que le gouvernement fédéral devrait se pencher sur cette question avec les gouvernements provinciaux de manière à assurer la mise sur pied d'un programme national Bon départ pour les enfants qui répondrait aux désirs et aux intérêts de chaque gouvernement provincial?

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, c'est précisément le type de programme dont nous avons besoin. Je suis ravi que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca ait souligné le fait que ce programme porte fruit en Colombie-Britannique.

Nous devons axer nos efforts sur la prévention. C'est là que le bât blesse. Nous ne portons pas aux jeunes l'attention dont ils ont besoin pour ne pas être tentés de prendre la voie de la criminalité. Nous n'attaquons pas de front le problème de la toxicomanie dans nos collectivités. Nous ne faisons rien contre la dislocation des familles dans nos collectivités.

Dans Burnaby, le vol de voitures et l'introduction par effraction sont les infractions les plus courantes. Or, nous savons qu'il existe une corrélation très étroite entre ces crimes et la toxicomanie. Pourtant, l'accès à des programmes de traitement pour toxicomanie demeure extrêmement difficile en Colombie-Britannique.

Si nous pouvions consacrer ces 250 millions de dollars à des programmes de traitement pour toxicomanie, montant qu'il en coûtera aux systèmes correctionnels provinciaux selon nos estimations, nous lutterions bien plus efficacement contre la criminalité que l'application de la mesure dont nous sommes saisis ne permet d'espérer. Il est nécessaire que l'on mette l'accent sur ce type de programme.

Nous devons aussi examiner toute notre approche à l'égard des drogues. Je suis de ceux qui pensent que les mesures d'interdiction n'ont pas fonctionné dans le cas de l'alcool pas plus que dans le cas des drogues. L'interdiction donne lieu à des activités criminelles comme celles que l'on a observées pendant la prohibition de l'alcool aux États-Unis.

Initiatives ministérielles

Il y a des leçons à apprendre et il y a de meilleures façons de dépenser les fonds publics que dans ce type de mesure.

• (1040)

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de difficulté à accepter les propos des députés du Parti libéral, du Bloc et du NPD. Ils parlent en effet comme si le projet de loi éliminait toute possibilité de condamnation avec sursis. Cela n'est simplement pas vrai. L'objectif du projet de loi est de rendre les peines minimales obligatoires pour les crimes avec violence.

Certains exemples me viennent à l'esprit. À Edmonton, récemment, quatre jeunes voyous sont montés à bord d'un train d'un service métropolitain rapide et ont assassiné l'un des passagers. Il s'agit là d'un crime avec violence qui doit être passible d'une peine minimale. Je ne peux croire que les députés d'en face puissent ignorer cette nécessité. S'ils daignent lire le projet de loi, ils comprendront que des peines avec sursis pourront encore être imposées en cas d'infractions moins graves. Pourquoi donc ne disent-ils pas simplement la vérité dans les débats et pourquoi ne font-ils pas ce qui convient?

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, j'aimerais qu'il en soit ainsi, mais le projet de loi inclut également toute une série d'infractions contre les biens et pas seulement des crimes avec violence. C'est une grave lacune.

Le député a raconté un incident. Il donne à penser, à tort, qu'un juge saisi d'une affaire de ce genre ferait preuve d'une certaine clémence à l'égard de ses auteurs. Je ne crois pas un instant que les juges se rendent au travail, chaque jour, avec l'intention d'être cléments envers les responsables de crimes graves, commis avec violence. Je ne pense pas que ce soit une caractéristique fondamentale de notre système de justice pénale. C'est tout simplement un manque de respect que de caractériser et de stéréotyper ainsi la magistrature. Ce n'est pas ainsi que le système fonctionne et ce genre d'allégation ne peut être démontrée.

Les juges veulent faire leur travail le mieux possible. Ils veulent que les peines qu'ils infligent soient proportionnelles et appropriées aux infractions commises. Je ne crois pas qu'un seul juge, au Canada, veuille délibérément se montrer trop tendre avec les auteurs de crimes avec violence. Je ne le crois pas un seul instant.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs de Don Valley-Est, je suis heureuse de prendre la parole au sujet de la justice pénale au Canada et du projet de loi C-9, portant sur la réforme de la peine d'emprisonnement avec sursis.

Pour tous les Canadiens, la sûreté et la sécurité sont des valeurs essentielles. Nous voulons des communautés où nous pouvons vivre, travailler et élever nos enfants sans crainte et sans menace de violence. Également, nous souhaitons vivre dans ce que le premier ministre Pierre Trudeau a appelé une « société juste », c'est-à-dire une société fondée sur le principe de la justice, de l'équité et de la primauté du droit.

Le Canada fait l'envie des autres pays du monde parce que ses citoyens jouissent des droits garantis par la Charte des droits et libertés. Lorsqu'un acte criminel compromet les droits et libertés d'une personne, les Canadiens s'attendent à ce que notre régime de justice pénale opère en conséquence. Nous, Canadiens, ne cultivons pas l'esprit de revanche. Cependant, nous souhaitons que notre système de justice pénale détermine des peines proportionnelles à la gravité de l'infraction. Autrement dit, plus l'infraction est grave, plus doivent l'être les conséquences qui en découlent.

Il en a toujours été ainsi depuis que nous avons adopté le Code criminel voilà plus de 100 ans. Comme le savent bien les députés, les lois ne sont pas statiques. Elles doivent évoluer. Au cours du dernier siècle, nous avons modifié le Code criminel pour l'adapter à l'évolution technologique et sociale et pour composer de façon novatrice avec les infractions pénales.

La probation et la peine d'emprisonnement avec sursis sont des instruments relativement nouveaux du système de justice pénale qui permettent d'éviter l'incarcération à des personnes reconnues coupables d'infractions moins graves et non violentes. Le Code criminel énonce certaines conditions que doit respecter le délinquant reconnu coupable. S'il ne les respecte pas, des conséquences plus graves s'ensuivent. De tels instruments peuvent avoir une très grande efficacité en matière de prévention de la criminalité. Ils fournissent en effet des solutions de rechange valables à l'incarcération et permettent à des personnes de rester dans la communauté si elles peuvent y être contrôlées sans danger.

La probation et la peine d'emprisonnement avec sursis permettent aux petits délinquants non violents de continuer à occuper leur emploi et à assurer la subsistance de leur famille. En dépit de ce que l'on entend souvent dire à la Chambre, mes collègues du Parti libéral et moi-même souhaitons que les crimes graves soient assortis de lourdes peines. Pourtant, nous nous opposons à ce qu'un projet de loi rédigé à la hâte et comportant de graves lacunes soit adopté à toute vapeur au Parlement simplement pour respecter de vagues promesses électorales.

J'aimerais faire part à la Chambre de quelques statistiques que mes collègues pourraient trouver utiles dans ce débat. Les Autochtones représentent déjà près d'une admission sur cinq dans les services correctionnels du Canada, alors qu'ils ne constituent que 3 p. 100 de la population. En Saskatchewan, où se trouve le plus fort pourcentage d'Autochtones, le ministre provincial de la Justice a déclaré que le recours à des peines axées sur les traditions autochtones au lieu de peines d'emprisonnement pures et simples connaissaient un certain succès.

Ce genre de peines avec sursis encourage les collectivités autochtones à trouver les solutions de rechange à la prison, par exemple, le dédommagement de la victime du crime, le bénévolat auprès d'organismes de charité ou la participation à des programmes de counseling ou de réadaptation en toxicomanie. Beaucoup plus d'Autochtones se retrouveront derrière les barreaux du fait que les dispositions du projet de loi C-9 écartent ces solutions de rechange.

Le projet de loi C-9 aurait des conséquences négatives, en particulier sur les collectivités éloignées. Au Nunavut, par exemple, les juges territoriaux ont imposé 203 peines avec sursis en 2005, comparativement à 189 peines d'emprisonnement.

Comme ma collègue de London-Ouest l'a si bien dit, le projet de loi semble utiliser sur le plan législatif l'équivalent d'une énorme masse, alors qu'il faudrait plutôt un scalpel.

Il est largement reconnu que le projet de loi C-9 touche un vaste éventail d'infractions, et plusieurs de celles-ci ne sont pas de nature violente. Le projet de loi porte sur des crimes très graves comme la prise d'otages, les homicides involontaires, les tentatives de meurtre et les agressions sexuelles armées. Ce sont des infractions graves. Je suis sûr que nous convenons tous qu'il faut sévir sévèrement contre ces crimes.

Initiatives ministérielles

• (1045)

Cependant, le projet de loi a été rédigé avec tellement de hâte qu'il comprend aussi l'usage non autorisé d'un ordinateur, le vol de bétail, le vol de courrier et la bestialité. Je ne crois pas que le ministre de la Justice avait en tête le vol de bétail quand il a songé à ce qui représenterait une peine appropriée pour une agression sexuelle perpétrée avec une arme. S'il avait cela en tête, force est de conclure que le projet de loi est gravement vicié, tout comme la logique derrière cette mesure.

Selon David Paciocco, un professeur de droit pénal à l'Université d'Ottawa, non seulement le projet de loi C-9 aurait pour effet d'envoyer en prison des gens qui ne devraient pas y être, mais encore les avocats et les juges seraient forcés de trouver des moyens d'éviter l'interdiction de l'emprisonnement avec sursis. En outre, les juges seraient obligés d'exiger un niveau de preuve supérieur pour obtenir une condamnation, alors que les procureurs pourraient porter des accusations moins graves pour s'assurer que le recours à l'emprisonnement avec sursis soit toujours une option.

De plus, si les juges voient leur marge de manoeuvre encore réduite ou s'ils sont incapables d'imposer des peines adéquates pour des infractions non violentes, nous assisterons à une augmentation du nombre d'inculpés plaçant non coupable, ce qui aura pour effet d'accroître davantage l'encombrement des tribunaux et, partant, les coûts pour les contribuables.

Un autre problème engendré par le projet de loi C-9 serait qu'il enfermerait les juges dans le dilemme suivant: choisir la prison ou rien du tout. Cela plairait certes aux partisans de l'emprisonnement à perpétuité de tous les criminels, mais le choix entre la prison et rien du tout profiterait davantage aux criminels au lieu de prévenir la criminalité.

Les juges doivent avoir à leur disposition d'autres options que l'emprisonnement. Malheureusement, le projet de loi C-9 est une mesure qui a été rédigée à la hâte, qui est profondément viciée et qui doit être sérieusement réexaminée par le gouvernement.

Le projet de loi C-9 toucherait le tiers environ de plus de 15 000 peines d'emprisonnement avec sursis imposées tous les ans. Cela représente quelque 5 p. 100 de toutes les peines imposées chaque année. On estime donc que le projet de loi C-9 se traduirait par l'envoi de 3 000 à 5 000 délinquants de plus dans les prisons provinciales. Dans bien des cas, les prisons provinciales sont déjà surpeuplées, ce qui menace la sécurité non seulement des détenus, mais encore des gardiens sur lesquels nous comptons pour s'occuper des prisons.

En conclusion, le projet de loi C-9 entraînerait une série de conséquences non voulues que nous pouvons déjà déterminer. Nous devons donc examiner plus soigneusement le projet de loi avant qu'il ne devienne loi.

• (1050)

M. Charlie Angus (Timmins—James Bay, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de la députée. Je m'inquiète des effets des changements relatifs aux peines avec sursis sur la population autochtone, dont le taux d'incarcération est beaucoup plus élevé que n'importe qui d'autre dans la population générale. En Saskatchewan, 64 p. 100 des peines avec sursis sont imposées à des contrevenants autochtones.

Que pense la députée de l'incidence de ces changements sur le taux d'incarcération des Autochtones, qui ont besoin de programmes de prévention et de cercles de sentence avec sursis?

Mme Yasmin Ratansi: Monsieur le Président, les statistiques montrent qu'il y a déjà trop d'Autochtones dans les prisons par rapport aux autres groupes de la population générale. La justice traditionnelle et les cercles de sentence sont des méthodes utilisées en Saskatchewan. Elles se sont révélées plus efficaces que l'emprisonnement.

Le retrait de la peine avec sursis empêchera les collectivités autochtones d'utiliser leurs méthodes de rechange pour éviter l'incarcération des gens et permettre à ceux-ci d'apporter une contribution à la société.

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de nous avoir donné son point de vue. Manifestement, le projet de loi pose de nombreux problèmes.

Lorsque nous avons posé des questions sur le projet de loi, nous avons remarqué que certains conservateurs semblaient penser que le projet de loi ne vise que les crimes violents. De toute évidence, sa portée est beaucoup plus vaste que cela. À la lumière de ce commentaire, des observations formulées par des professeurs et des intervenants du domaine de la criminologie ainsi que du très bon débat que nous avons eu à la Chambre, la députée croit-elle que le projet de loi pourra être sauvé par le comité? Pense-t-elle que le gouvernement a pris le temps d'examiner toutes les applications? Il est évident que les députés du parti ministériel, et parmi ceux-ci de grands porte-parole en matière de criminalité et de justice, ne comprennent même pas le projet de loi. Pourra-t-on le sauver?

• (1055)

Mme Yasmin Ratansi: Monsieur le Président, le projet de loi porte sur des infractions allant des plus extrêmes, comme l'agression sexuelle armée, au vol de courrier et d'ordinateurs. Il mélange beaucoup de choses. Il n'est pas très réfléchi. Il a été conçu à la va-vite. Si le projet de loi est renvoyé en comité, il est important que ces dispositions soient retirées. Si les députés du côté gouvernemental ne comprennent pas les lacunes du projet de loi, ni même son champ d'application, il est important qu'ils commencent par comprendre le projet de loi dans sa totalité, qu'ils écoutent d'autres avis juridiques et qu'ils cessent de vouloir mettre tout le monde en prison.

Ils devraient comprendre le projet de loi et ses répercussions. En vertu de celui-ci, quelqu'un qui a volé quelques lettres purgerait la même peine que quelqu'un qui a commis un crime horrible. Mais il y a toujours espoir. Si le projet de loi est renvoyé à un comité, on pourra y apporter les modifications nécessaires.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, j'aimerais faire suite à la dernière réponse de la députée.

Il est à craindre que le projet de loi ne résisterait pas à une contestation fondée sur la Charte. Beaucoup de questions restent sans réponse et on nous demande de nous prononcer sur un projet de loi qui aura des répercussions majeures sur l'administration de la justice dans le pays tout entier.

La députée pense-t-elle que le gouvernement, pressé de remplir une promesse électorale, n'a pas fait preuve de la diligence raisonnable qui lui aurait permis de présenter un projet de loi adéquat qui résistera aux contestations fondées sur la Charte et qui sera utile pour les tribunaux et les gens dans les diverses provinces du pays?

Article 31 du Règlement

Mme Yasmin Ratansi: Monsieur le Président, tout comme le projet de loi sur la responsabilité, ce projet de loi sera contesté en vertu de la Charte et je remercie le député de l'avoir signalé à la Chambre. S'il est adopté, ce projet de loi ajoutera à la confusion dans le système, multipliera les négociations, etc. Si ce projet de loi est effectivement anticonstitutionnel, j'espère que la sagesse de la Chambre prévaudra.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

HOCKEYVILLE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, la semaine prochaine, les Canadiens vont entamer le processus de sélection de Hockeyville, la localité qui incarne le mieux l'esprit du hockey canadien. Ce concours, coparrainé par Kraft Canada et la SRC, a attiré 400 participants. Il reste 25 candidates en lice, et le scrutin final aura lieu la semaine prochaine, à compter du 6 juin.

J'exhorte mes collègues à donner leur appui à Pilot Mound, au Manitoba. Notre sport national est tellement important pour cette localité de 700 âmes que les habitants ont uni leurs efforts pour parvenir à acheter une installation sportive dont on voulait se départir à 1 200 kilomètres de là. Des volontaires ont démonté, transporté et reconstruit l'installation, qui est presque terminée et où l'on trouvera non seulement une patinoire de hockey, mais aussi une piste de curling, une garderie et un théâtre.

Au cours des sept dernières années, les gens de Pilot Mound et des environs se sont consacrés à ce magnifique projet de 2,6 millions de dollars. Après des dizaines de campagnes de financement, il ont maintenant accumulé environ la moitié de cette somme.

J'invite les députés à visiter le site web, à l'adresse www.pilotmound.com/hockeyville. La semaine prochaine, élisons Pilot Mound au titre de ville du hockey au Canada.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, le 4 juin est la Journée des Forces canadiennes. C'est une occasion d'honorer le travail courageux que les membres de nos forces font quotidiennement, chez nous et à l'étranger, et les sacrifices consentis par leurs familles.

Au cours de la dernière législature, quand nous formions le gouvernement, nous travaillions avec le chef d'état-major de la défense — le général Hillier, que nous avons nommé — à concevoir une nouvelle vision de nos services militaires en tant que forces polyvalentes et aptes au combat. Nous y avons investi quelque 13,5 milliards de dollars de financement supplémentaire sur cinq ans.

Le gouvernement actuel a investi 5,3 milliards de dollars sur cinq ans. Il a annulé le marché relatif aux Hercules. Il a forcé le Parlement à voter sur la prolongation de la mission de nos troupes en Afghanistan sans nous donner la chance de compléter le travail qui nous aurait permis d'obtenir l'information dont nous avions besoin pour prendre une décision intelligente en leur nom.

Nous maintenons notre engagement à assurer la sécurité et le bien-être de nos troupes. Nous remercions du fond du coeur les membres des Forces canadiennes de ce qu'eux et les membres de leur famille font tous les jours pour notre pays.

• (1100)

[Français]

LE RÉSEAU DROITS ET DÉMOCRATIE

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, du 1^{er} au 3 mai 2006, s'est tenue à l'Université de Sherbrooke l'activité « Sur la piste des réfugiés ». En collaboration avec le Réseau Droits et Démocratie, une quinzaine d'étudiants du baccalauréat en politique appliquée ont organisé une simulation extérieure d'un camp de réfugiés.

Le but de cette simulation était de sensibiliser la population au sort et aux conditions de vie des réfugiés. Pour ce faire, l'activité comportait quatre volets: la simulation et l'ouverture du camp au public, un forum d'information, des conférences et une pièce de théâtre.

L'expérience ayant été un franc succès, elle est appelée à se répéter à nouveau en partenariat avec d'autres universités membres du Réseau Droits et Démocratie.

Je tiens à féliciter les organisateurs et les quelque 50 participants qui ont bravé la pluie et le froid pour mener à bien cette expérience instructive.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Paul Dewar (Ottawa—Centre, NPD): Monsieur le Président, des droits fondamentaux en matière d'hygiène et de sécurité au travail protègent la santé de la plupart des Canadiens. Malheureusement, ce n'est pas le cas des gens qui travaillent directement ici sur la Colline du Parlement.

On nie les droits fondamentaux de ces travailleurs qu'on traite essentiellement comme des citoyens de deuxième classe. L'absence de loi sur la santé et la sécurité, ces travailleurs ne peuvent participer activement à la prévention des accidents au travail. L'absence de loi fait en sorte qu'ils ne peuvent exercer leur droit de refuser des tâches dangereuses.

Il y a plus de 20 ans maintenant, le gouvernement a finalement adopté une loi appelée Loi sur les relations de travail au Parlement, pour protéger ses propres employés. Toutefois, à ce jour, aucun gouvernement n'a voulu faire entrer cette loi en vigueur.

Il est temps de protéger les travailleurs au service du Parlement. Ils méritent la même protection que celle qui est accordée dans les autres secteurs.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Deepak Obhrai (Calgary—Est, PCC): Monsieur le Président, c'est avec grande déception que nous avons appris que le gouvernement de Birmanie, dirigé par des militaires, a encore une fois prolongé la détention de la leader birmane du mouvement de lutte pour la démocratie, Aung San Suu Kyi. Au cours des seize dernières années, cette femme courageuse a passé dix ans en assignation à résidence.

Le Canada condamne vigoureusement le renouvellement de l'ordonnance de détention visant cette militante. La décision du gouvernement birman révèle un mépris total à l'égard des libertés fondamentales, de la démocratie et des droits de la personne. Nous enjoignons le régime birman à libérer immédiatement Aung San Suu Kyi et à s'orienter vers une paix durable.

Les Birmans souffrent depuis trop longtemps. La condamnation universelle n'ayant donné aucun résultat, le temps est venu pour le Conseil de sécurité des Nations Unies d'intervenir.

* * *

GRANT FOREST PRODUCTS

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, depuis 1981, Peter Grant a accompli un travail remarquable en faisant de Grant Forest Products un meneur dans l'industrie et une entreprise innovatrice.

Lorsque l'usine de Grant Forest Products à Englehart a produit son premier panneau de grandes particules le 10 décembre 1981, personne n'aurait imaginé ou prédit que cette entreprise atteindrait la taille et l'importance qu'elle a aujourd'hui. Depuis, Grant Forest Products fait figure de grande réussite canadienne et de meneur dans le secteur forestier.

De plus, grâce au soutien que l'entreprise accorde aux arts et au sport amateur dans toute la circonscription de Nipissing—Timiskaming et tout le Nord de l'Ontario, Peter Grant a fait bénéficier des milliers de personnes de sa générosité. Sa passion pour la foresterie et son dévouement pour le Nord sont évidents dans tout ce que Peter fait.

En tant que député de Nipissing—Timiskaming, je suis fier de compter Peter Grant parmi mes électeurs.

Au nom de tous les députés, je félicite Peter Grant pour ses 25 années en affaires et je lui souhaite encore de très nombreuses années de succès. Bravo Peter. Continuez votre bon travail.

* * *

[Français]

LA VILLE DE QUÉBEC

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, au nom des citoyens et des citoyennes de mon comté, Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, je tiens tout spécialement à féliciter notre premier ministre pour son ouverture et son respect à l'endroit de la ville de Québec. Enfin, nous voyons un gouvernement qui a à coeur les intérêts de ses concitoyens.

Notre premier ministre, en dotant la plus vieille ville du Canada d'un aéroport de calibre international, permettra à la ville de Québec d'accueillir les milliers de touristes et de congressistes qui viendront souligner et fêter l'anniversaire du Canada français en 2008.

Monsieur le premier ministre, au nom de mes concitoyens, je vous invite cordialement à venir souligner notre anniversaire en 2008.

* * *

LE TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le 29 mai dernier, j'ai eu l'occasion de participer à la 25^e édition du Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Julie, sous la présidence d'honneur d'un illustre résident de cette ville, soit l'ex-maire M. Yvon Major.

M. Major a consacré plus de 20 ans de sa vie au service du public, en tant que conseiller, puis maire. Tous lui reconnaissent une générosité sans bornes. Il a, entre autres, en collaboration avec la Société d'Alzheimer de la Rive-Sud, réussi à mettre sur pied une maison qui accueille les personnes souffrant de cette maladie.

À cet homme de coeur, de devoir et d'action, au riche sens de l'humour, je dis: merci M. Major pour votre implication exemplaire.

Article 31 du Règlement

Golfeur depuis toujours, Yvon Major a fait du Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Julie un événement bénéfique au profit des organismes de sa communauté. Je félicite la mairesse Suzanne Roy, les organisateurs, les bénévoles et les nombreux partenaires financiers de ce tournoi et je souhaite que cette belle activité connaisse de nombreuses autres éditions fructueuses.

* * *

●(1105)

[Traduction]

FIER D'ÊTRE CANADIEN

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai lancé une campagne non partisane sur le thème « fier d'être canadien » afin d'encourager tous les habitants de ma circonscription, Stormont—Dundas—South Glengarry, à montrer à quel point ils sont fiers de vivre dans la plus belle région du plus beau pays du monde.

La campagne « fier d'être canadien » est coprésidée par Sultan Jessa et Jake Lamoureux, tous deux de ma circonscription et membres de l'Ordre du Canada.

Notre objectif est de faire flotter au moins 25 000 drapeaux canadiens devant les maisons et les entreprises de toute la circonscription le jour de la fête du Canada. Une armée de plus de 500 bénévoles patriotes a déjà commencé à distribuer des drapeaux du Canada reproduits sur des affiches et de l'information sur notre drapeau national.

J'exhorte tous les Canadiens à faire flotter fièrement notre drapeau le 1^{er} juillet et toute l'année. Je mets au défi les autres députés et les électeurs de leur circonscription de faire concurrence à Stormont—Dundas—South Glengarry pour décrocher le titre de circonscription la plus patriotique de notre magnifique pays, le Canada.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGUIDE

L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, l'annulation récente du programme ÉnerGuide pour les maisons, qui était très apprécié et efficace, a pris de nombreuses personnes par surprise et a stupéfié les experts et les Canadiens ordinaires.

Clifford Maynes, directeur exécutif de Green Communities Canada, a dit que l'annulation du programme ÉnerGuide « pourrait faire reculer la cause de l'efficacité énergétique des maisons au Canada d'une décennie ou plus ».

Geoff Lorentz, conseiller au sein du comité consultatif en environnement de Kitchener, souligne que le programme ÉnerGuide permet d'atteindre des économies d'énergie allant jusqu'à 30 p. 100 et demande ceci: « Pourquoi annuler un programme comme celui-là? C'est un programme très apprécié, qui est bon pour nos collectivités et pour notre pays. »

Nous savons que les programmes ÉnerGuide fonctionnaient. Les experts le savent. Les Canadiens ordinaires le savent. J'imagine que les seuls qui ne le savent pas sont membres du Parti conservateur.

*Article 31 du Règlement***LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, la députée libérale de Beaches—East York a eu le culot hier de prendre la parole à la Chambre pour essayer de défendre le bilan atroce de son gouvernement relativement au registre des armes à feu.

Puis, sans aucune gêne, elle a accusé mon collègue, l'excellent député de Yorkton—Melville, d'avoir présenté de faux renseignements à la Chambre. Cette députée libérale a choisi de faire fi du rapport de la vérificatrice générale, dans lequel il est indiqué très clairement que ce sont les libéraux qui ont mal informé la Chambre à propos du coût de ce programme inefficace.

Dans le rapport de la vérificatrice générale, il est écrit que le ministère de la Justice avait omis de documenter certains frais engagés, que la décision du centre de ne pas documenter des dépenses de 21,8 millions de dollars était contraire aux politiques du gouvernement, que le Parlement avait été mal informé à propos des coûts engagés par le centre et qu'il y avait un sérieux manque sur le plan des preuves documentaires. Les libéraux ont tenté de cacher des faits.

Les membres de l'ancien gouvernement libéral devraient être honteux et s'excuser auprès des Canadiens pour la corruption de leur gouvernement.

* * *

LE COMMERCE

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a amorcé des négociations commerciales avec la Corée du Sud. Ces négociations sont une source d'inquiétudes pour beaucoup d'électeurs de ma circonscription, London—Fanshawe. Ces derniers craignent que leurs emplois, ainsi que d'autres emplois du secteur de l'automobile, soient encore davantage menacés si une nouvelle entente est conclue.

Le Canada a importé 130 000 véhicules de la Corée, où il n'en a exporté que 400. Pour chaque dollar de produits automobiles que nous exportons en Corée, nous dépensons 150 \$ en importations. Ce n'est pas du commerce équilibré.

Les accords commerciaux rédigés sur le modèle de l'ALENA n'avantagent pas les entreprises canadiennes. Récemment, le Canada est sorti perdant de l'entente sur le bois d'oeuvre. Nous ne voulons pas que le gouvernement conservateur mette en péril le secteur de l'automobile comme il l'a fait pour celui du bois d'oeuvre.

Le Canada doit adopter une nouvelle politique commerciale en matière d'automobiles, qui protégera les travailleurs et le secteur de l'automobile en garantissant un accès égal aux marchés étrangers qui importent du Canada.

* * *

● (1110)

LES AÉROPORTS

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, depuis plus de trois décennies, les résidents d'Ajax—Pickering vivent dans la crainte qu'on construise un aéroport international à Pickering. Leur crainte s'est concrétisé en novembre 2004, lorsque l'administration aéroportuaire du Grand Toronto, ou GTAA, a annoncé son intention d'amorcer la construction d'un aéroport en 2014.

Le projet de la GTAA, qui comportait de graves lacunes, a été vivement critiqué par la collectivité, les experts du transport ainsi

que moi-même. L'ancien ministre libéral des Transports avait alors annoncé qu'on ferait preuve de diligence raisonnable en procédant à un examen par les pairs. L'annonce a réjoui la collectivité, qui souhaite éviter une situation semblable à celle de Mirabel, et qui veut s'assurer que les infrastructures existantes soient utilisées à leur pleine capacité.

Le ministre actuel des Transports a accepté de continuer l'examen, mais le cadre de référence suscite des réserves. Si nous ne posons pas les bonnes questions, nous n'obtiendrons pas les bonnes réponses. J'ai demandé que la collectivité soit consultée lors de l'élaboration du cadre de référence de l'examen et pendant l'examen lui-même. Or, ce n'est manifestement pas ce qui se passera. C'est simplement inacceptable.

J'exhorte le ministre à honorer les engagements de son prédécesseur, à exiger un examen complet et objectif, et à faire intervenir la collectivité dans le processus.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de féliciter les organisateurs des 30 heures de vélo de l'École polyvalente Nicolas-Gatineau.

L'événement fêtait son 16^e anniversaire. Vingt-et-un jeunes dont treize filles et huit garçons de secondaire V ont réussi l'exploit en détalant de 5 h 30, le matin du 25 mai, à 11 h 30, le 26 mai.

À titre de président d'honneur, j'ai moi-même participé au départ à l'aube du 25 mai, en plus d'avoir été sur ma bicyclette jusqu'à 2 heures dans la nuit du 26 mai. Croyez-moi, ces jeunes ont du courage!

Cet exploit physique est le fruit d'un entraînement rigoureux au cours des huit derniers mois. Je m'en voudrais de passer sous silence l'excellent travail de l'enseignant François Allard ainsi que de ses collègues, qui ne comptent pas leurs heures lorsque vient le temps de s'investir dans des activités pour les élèves.

Je suis très fier de ces jeunes. Longue vie à cet événement qui est devenu un incontournable à Gatineau.

* * *

[Traduction]

LES BOURSES DU MILLÉNAIRE

L'hon. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton Sud, Lib.): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour féliciter six étudiants de ma circonscription, celle de Mississauga—Brampton-Sud. Ces jeunes ont mérité des bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour l'année scolaire 2006-2007. Ils se sont démarqués par leur réussite scolaire, leur dévouement dans la collectivité, leur leadership et leurs initiatives novatrices.

Un grand nombre d'étudiants sont sur le point de quitter le secondaire pour entreprendre des études postsecondaires. Ils sont à la recherche de nouvelles solutions qui les aideront à payer des droits de scolarité de plus en plus chers et à rembourser leurs dettes de plus en plus lourdes. Comme le gouvernement conservateur n'a rien prévu qui réponde aux besoins des étudiants du niveau postsecondaire dans le dernier budget, des bourses comme celles de la Fondation des bourses du millénaire prennent de plus en plus de valeur et d'importance pour l'éducation des générations futures.

Questions orales

J'espère que la Chambre se joindra à moi pour féliciter ces six étudiants de Mississauga—Brampton-Sud: Ayodele Odutayo, Kevin Wang, Ke-Jia Chong, Micaela Crisliano, Wendy Ho et Elaine Jingyang Tang.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je vais présenter mon palmarès des dix principales hypocrisies libérales:

Un. Le porte-parole libéral en matière d'environnement et deux candidats à la direction du parti s'opposent à Kyoto.

Deux. Le porte-parole en matière d'agriculture demande plus d'argent pour les agriculteurs, même après avoir voté à maintes reprises contre toute augmentation des investissements dans ce domaine.

Trois. Le Parti libéral dit être en faveur d'une responsabilité et d'une transparence accrues tout en s'opposant à l'adoption de la loi sur la responsabilisation du gouvernement fédéral.

Quatre. Le porte-parole adjoint en matière d'immigration compare le système d'immigration canadien à l'Allemagne nazie.

Cinq. Le député de Malpeque prétend qu'il faut faire encore davantage pour les agriculteurs, alors que lui-même n'a absolument rien fait en 13 ans.

Six. Critiquer les députés qui changent d'allégeance, alors que le caucus de ce parti compte six transfuges.

Sept. Un grand nombre de députés libéraux ont voté pour l'envoi de troupes en Afghanistan pour ensuite voter contre la prolongation de la mission.

Huit. Demander le maintien du registre des armes à feu alors que beaucoup de députés libéraux souhaiteraient le voir aboli.

Neuf. Critiquer la hausse du prix de l'essence et ne rien faire pendant 13 ans.

Dix. S'attaquer à la notion d'une réforme du Sénat, même après avoir promis une telle réforme pendant qu'ils étaient au pouvoir.

En fait d'hypocrisie, il ne se fait pas mieux.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DES AÎNÉS

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, se déroulait au Québec la Semaine des aînés. Cette initiative est née à la suite du décret de la Journée de l'âge d'or, en 1969, par le gouvernement du Québec. Au fil des ans, la journée s'est muée en semaine.

Ce moment de reconnaissance de la richesse des aînés pour notre société s'est tenu cette année sous le thème « Célébrons l'engagement social des aînés ». Nous soulignons leur apport important dans toutes les sphères de notre société par leur action bénévole.

Les aînés ne sont pas des retraités de la vie. On les retrouve partout où les besoins se font ressentir. Organismes sociaux, hôpitaux, écoles et soupes populaires ne sont que quelques exemples de l'étendue de leur implication.

Les aînés représentent une force indispensable à notre économie. Chaque année, à eux seuls, ils fournissent une valeur de 60 milliards de dollars en heures de bénévolat.

Le Bloc québécois rend hommage aux personnes âgées et salue leur engagement et leur dévouement envers notre communauté.

QUESTIONS ORALES

•(1115)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, tous les Canadiens s'inquiètent vivement du conflit en cours dans le district de Caledonia, en Ontario, au sujet de questions territoriales.

Hier, le juge de la Cour supérieure de l'Ontario saisi de cette affaire, le juge Marshall, a pris une mesure extraordinaire en organisant lui-même une audience et en demandant aux représentants du gouvernement du Canada de se présenter devant la cour d'ici deux semaines.

Si je ne m'abuse, le ministre des Affaires indiennes a déclaré qu'il allait collaborer avec la cour. Le ministre pourrait-il nous dire si on doit alors conclure qu'il va accepter l'invitation du juge Marshall et pourrait-il nous préciser qui va représenter le gouvernement du Canada devant la cour le 16 juin?

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, le juge Marshall a demandé hier qu'un certain nombre de parties se présentent en son cabinet. Le gouvernement fédéral ne comptait pas parmi ces parties.

J'ai signalé hier que le gouvernement allait coopérer entièrement avec le juge Marshall et comme le député le sait pertinemment, le gouvernement du Canada participe aux discussions visant à régler les revendications territoriales.

Le gouvernement du Canada est très bien représenté par une ancienne ministre des Affaires étrangères et j'ai pleinement confiance dans sa capacité de trouver une solution à la situation.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le juge de l'Ontario, le juge Marshall, se préoccupe vivement de la situation à Caledonia. Il croit manifestement que la participation du gouvernement du Canada est indispensable et qu'elle n'a pas été suffisante jusqu'à maintenant. Il est également tout à fait clair que le juge Marshall pense que la situation est urgente.

Dans le délai de deux semaines imparti par la Cour supérieure de l'Ontario, quelles idées ou initiatives précises le gouvernement du Canada va-t-il présenter et si le ministre n'a pas de détails à ce sujet aujourd'hui, comment et quand le gouvernement fédéral présentera-t-il sa position?

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, le député a dû faire face à des situations semblables et il comprend donc à quel point la situation est délicate et grave.

En ce qui concerne le processus, permettez-moi d'être clair. Le gouvernement du Canada est représenté à la table des négociations par Barbara McDougall, une ancienne ministre des Affaires étrangères, et Ron Dearing, un ancien chef de cabinet d'un ministre des Affaires indiennes.

Questions orales

M. Dearing en particulier a passé les 48 dernières heures à négocier et Mme McDougall participera aujourd'hui à une autre séance de négociations. En toute franchise, le processus fonctionne. Nous sommes engagés et nous allons poursuivre dans cette voie.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous traitons de questions touchant les politiques publiques, des questions qui touchent de très près la vie des gens, il est essentiel de bâtir des relations efficaces et durables. Les relations entre les peuples autochtones et non autochtones sont souvent particulièrement sensibles et, aussi, particulièrement essentielles.

Le gouvernement fédéral a donné l'impression qu'il prenait ses distances à l'égard d'initiatives comme l'accord de Kelowna, ce qui a porté atteinte à ses relations avec les Canadiens autochtones.

Lorsque les audiences du tribunal reprendront le 16 juin relativement à Caledonia, quelles mesures précises le gouvernement du Canada va-t-il proposer pour commencer à rebâtir les relations entre les parties à ce différend, relations qui, à l'évidence, ont été sérieusement compromises?

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, je signale que le n'accepte pas la prémisse des questions portant sur Kelowna ou sur les rapports entre le gouvernement et les Canadiens autochtones. Ceux-ci ont de bonnes relations de travail avec le gouvernement. Ils sont heureux du budget.

Nous avons des solides relations de travail avec l'Assemblée des Premières Nations et avec toutes les autres organisations autochtones avec lesquelles le gouvernement du Canada traite. Elles ont indiqué qu'elles souhaitent continuer d'oeuvrer de manière respectueuse avec le gouvernement. Nous nous en réjouissons.

En ce qui concerne Caledonia, nous sommes à la table. Nous négocions de concert avec le gouvernement de l'Ontario, qui a d'importantes responsabilités dans ce domaine. Nous continuerons de progresser.

• (1120)

[Français]

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a dix ans, notre gouvernement a créé la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, qui a été une grande réussite. La stratégie a été reconduite en 2001 et en 2003. Elle doit faire l'objet d'un nouvel examen cette année. Toutefois, selon les documents que j'ai obtenus auprès de son ministère, le ministre s'appête à abolir discrètement cette mesure, sans avertissement, sans consultation et sans raison. Il sabote l'essence même de l'accord de Kelowna.

Le ministre va-t-il expliquer pourquoi le fait d'encourager la réussite de nos collectivités autochtones n'est plus une plus une priorité pour le gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement maintient la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Je peux assurer au député que ses insinuations au sujet de l'orientation future en matière de politique sont fausses et que, dans le cadre de l'engagement que nous avons en vue de poursuivre notre collaboration et nos consultations avec les Autochtones du Canada, nous maintiendrons cette priorité.

Le ministère que je représente, en particulier, est un ardent défenseur des entreprises autochtones, de l'élaboration d'initiatives autochtones et de la création d'emplois pour les Autochtones du Canada. Nous continuons de réaliser des progrès dans ce secteur et je peux assurer au député que ses insinuations sont fausses.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Il est dommage, monsieur le Président, que la réalité ne corresponde pas aux propos du ministre.

Les lignes directrices du Conseil du Trésor continuent d'exiger que les ministres du gouvernement fassent affaire avec des entreprises autochtones et le site web du ministre lui-même encourage les entreprises autochtones à soumissionner pour des contrats dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Nous apprenons d'abord qu'une entreprise autochtone de Winnipeg a été rayée après neuf ans de bons services. Maintenant, sans avis, sans consultation et sans qu'aucune justification ne soit donnée, une entreprise autochtone de ma propre circonscription est menacée, ce qui met en péril plus de 100 emplois et un chiffre d'affaires de 40 millions de dollars, et des documents internes confirment nos pires soupçons.

En plus de rejeter l'accord de Kelowna, le gouvernement s'en prend maintenant activement aux entreprises autochtones prospères...

Le vice-président: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a la parole.

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, les déclarations du député sont fausses. Nous continuons de collaborer avec les Autochtones du Canada. Comme je l'ai dit, nos initiatives en matière d'emploi pour les Autochtones sont très claires. Elles consistent à chercher des secteurs où il existe d'importantes perspectives de création d'emplois et des endroits où des initiatives peuvent être lancées avec les Autochtones pour la création d'entreprises appartenant aux Autochtones.

Je tiens à signaler au député, entre autres, le fonds socio-économique, les 500 millions de dollars annoncés dans le budget, pour aider les Autochtones du Canada à créer des occasions d'emploi au nord du 60^e parallèle.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, ce gouvernement fait l'objet d'un rappel à l'ordre de la part de 800 scientifiques qui jugent totalement irresponsable son peu d'empressement à lutter contre les gaz à effet de serre, et qui ne comprennent pas son intention de ne pas respecter les engagements du Canada à l'égard du Protocole de Kyoto.

Le gouvernement compte-t-il abandonner son attitude dogmatique face à Kyoto, en se rendant aux arguments des 800 scientifiques qui lui enjoignent de respecter le Protocole de Kyoto?

Questions orales

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, malheureusement l'honorable députée n'a pas raison. Ce gouvernement appuie une réduction de gaz à effet de serre. C'est un projet qui n'est pas facile parce que nous avons hérité, du gouvernement précédent, d'une augmentation de 26 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre. Nous allons travailler de concert avec les provinces et l'industrie afin de réduire ce type d'émissions.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, un des scientifiques présents à cette rencontre s'interroge, et je le cite: « En quoi un plan sur l'environnement qui ne veut pas respecter Kyoto peut être mieux que Kyoto? Cela me semble un peu difficile à comprendre. »

Le gouvernement prétend vouloir aller au-delà de Kyoto et, pourtant, il écarte les engagements du Canada du revers de la main.

Le gouvernement peut-il comprendre que s'il veut aller au-delà de Kyoto, il doit résolument respecter les engagements pris, pas le contraire?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, ce que les Canadiens veulent en ce qui concerne la politique environnementale, ce sont des résultats, et non pas des paroles vides. Le précédent gouvernement n'a pas livré la marchandise en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre, ni en ce qui concerne la pollution. Cet automne, le gouvernement proposera un projet de loi pour réduire la pollution. Actuellement, nous développons un plan — fabriqué au Canada —, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

• (1125)

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, hier, on apprenait que l'industrie pétrolière est responsable de 30 p. 100 de toutes les émissions canadiennes de gaz à effet de serre. Qui plus est, l'extraction du pétrole à partir des sables bitumineux pourrait tripler d'ici 10 ans.

Doit-on comprendre que le peu d'empressement du gouvernement à respecter les engagements de Kyoto s'explique par le choix qu'il a fait de privilégier les grands pollueurs, notamment les pétrolières de l'Ouest, plutôt que de protéger l'environnement?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, à nouveau, on voit l'attaque du Bloc québécois qui est en train de dresser une région contre une autre. Toutefois, tous les Canadiens veulent une politique environnementale efficace et qui livre des résultats concrets. En même temps, on a besoin d'une politique en matière d'énergie qui donne aux industries et aux Canadiens l'énergie dont ils ont besoin. C'est la raison pour laquelle on continuera d'avoir un politique équilibrée entre les intérêts environnementaux et notre économie.

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, la population, les scientifiques et les parlementaires s'entendent pour reconnaître la nécessité du respect des engagements du Canada vis-à-vis de Kyoto, afin de lutter contre les gaz à effet de serre. Il n'y a que ce gouvernement qui fait la sourde oreille au signal d'alarme qu'on lui lance.

Qu'est-ce que cela va prendre au gouvernement pour qu'il entende raison et pour qu'il se décide enfin à respecter ses engagements?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, les faits sont évidents que le gouvernement précédent a pris des engagements pour une réduction des émissions. Il a raté ces cibles par 35 p. 100. Tous les députés sont au courant qu'il est donc impossible pour ce

gouvernement d'arriver à ce niveau-là après l'échec monumental du gouvernement précédent. Cependant, nous sommes en train de créer une politique fabriquée au Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et nous allons le faire.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, il a été révélé hier que jusqu'à 60 travailleurs étrangers effectuaient les travaux de creusement de tunnels liés à la construction d'une nouvelle ligne de métro à Vancouver. La plupart d'entre eux gagnent seulement 5 \$ l'heure et travaillent de neuf à dix heures par jour, six jours par semaine. L'employeur fait venir ces travailleurs du Costa Rica, de la Colombie et du Pérou, et les rémunère de quatre à cinq fois moins que leurs homologues Canadiens.

Voilà qui va clairement à l'encontre des critères qui s'appliquent aux travailleurs étrangers, selon lesquels les salaires et les conditions de travail de ces derniers doivent être comparables à ceux des travailleurs Canadiens.

Le ministre estime-t-il que ce genre d'exploitation doit être toléré au Canada et, si ce n'est pas le cas, que va-t-il faire pour y mettre un terme?

L'hon. Monte Solberg (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, la question des travailleurs étrangers temporaires est d'une grande importance aujourd'hui. La pénurie de travailleurs retarde des projets d'une valeur approximative de 120 milliards de dollars en Alberta et de 90 milliards de dollars en Colombie-Britannique. Il arrive parfois que de telles situations posent problème.

Nous continuons de collaborer avec Ressources humaines et Développement social Canada afin de cerner les problèmes comme celui dont le député vient de parler, de manière à faire en sorte que tous les travailleurs soient traités de façon équitable. Nous nous engageons envers le député à trouver des solutions à de tels problèmes.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, en dépit de ces plates excuses, nous parlons d'une situation d'exploitation qui existe à Vancouver en ce moment même alors que des Canadiens sont disponibles pour faire le travail.

Mark Olsen, le directeur administratif de la section locale 1611 de l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, a déclaré avoir en main des liasses de CV de travailleurs qualifiés d'expérience qui sont disposés à effectuer ce travail de creusement des tunnels.

Pourquoi le gouvernement répond-il favorablement aux demandes des travailleurs étrangers temporaires alors que des Canadiens qualifiés sont disposés à faire le travail? Depuis quand le gouvernement met-il du beurre dans ses épinards en exploitant une main-d'oeuvre étrangère bon marché?

L'hon. Monte Solberg (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, il faut que le député sache qu'il existe un processus établi. Lorsque les entreprises se mettent à la recherche de travailleurs, elles doivent effectuer des recherches au Canada. Elles affichent les annonces partout au pays durant des mois. Le processus est très rigoureux. Permettez-moi de dire que, dans le cas qui nous occupe, le député se trompe.

*Questions orales***LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

Mme Tina Keeper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Affaires indiennes était dans l'opposition, il disait se soucier de la qualité de vie des peuples autochtones du Canada. Or, cette année, lorsqu'il a eu l'occasion d'agir dans ce dossier et qu'il y avait amplement d'argent dans les coffres fédéraux, il ne s'est pas comporté en chef de file comme il le réclamait de la part des autres il y a tout juste un an.

Le ministre cessera-t-il d'insulter les peuples autochtones en niant l'existence de l'accord de Kelowna et mettra-t-il en oeuvre cet accord dès aujourd'hui avec tout le financement nécessaire?

• (1130)

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, nous devrions nous efforcer de nous élever au-dessus du genre de partisanerie que nous voyons actuellement à la Chambre. J'aimerais que l'on sache que j'étais à Kelowna, mais je crois que la députée n'y était pas.

Il y a deux problèmes particuliers que la députée ne sera pas capable de résoudre relativement aux pourparlers de Kelowna. Le premier est qu'on n'a pas prévu dans le budget d'argent pour donner suite aux pourparlers de Kelowna. Le deuxième est qu'il n'y a pas vraiment eu d'accord de Kelowna. Aucun accord n'a été signé.

J'ai invité les députés d'en face à déposer cet accord, mais ils ont plutôt déposé un communiqué. Le gouvernement actuel ne gouverne pas avec des communiqués.

Mme Tina Keeper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de la Première nation de Garden Hill, dans ma circonscription, sont aux prises avec une épidémie de tuberculose comme on n'en a jamais vu auparavant au Canada. Il s'agit d'une maladie qui a été éradiquée dans la plupart du pays. Kashechewan a aussi été abandonnée.

L'accord consistait à agir immédiatement pour améliorer le sort des Autochtones au Canada. Il a été conclu dans un esprit de coopération, de consultation et de partenariat.

Comment le ministre des Affaires indiennes peut-il continuer à justifier l'absence de financement pour l'accord, alors qu'il est clair que l'argent était prévu et qu'il ne lui reste qu'à jouer son rôle de chef de file?

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, manifestement, les promesses creuses des libéraux envers les Canadiens autochtones vont résonner une fois de plus à la Chambre ce matin.

En réalité, aucun budget libéral ne prévoyait d'argent pour donner suite aux pourparlers de Kelowna. On n'a jamais demandé à la Chambre des communes d'allouer de l'argent à cette fin. En fait, il n'y avait pas d'argent de prévu à Kelowna pour donner suite aux pourparlers de Kelowna.

Aujourd'hui, la Chambre se trouve en présence du spectre d'un projet de loi d'initiative parlementaire offrant encore la même chose, c'est-à-dire pas d'argent. En fait, l'ancien gouvernement libéral n'a jamais tenu ses promesses aux Canadiens autochtones.

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, l'automne dernier, un plan de déménagement de Kashechewan a été présenté et les fonds ont été réservés à cette fin. Le gouvernement ontarien a donné l'autorisation de procéder à ce déménagement. Le ministre de la province a exhorté le gouvernement à accélérer le processus de réinstallation convenu initialement.

Il a également déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un problème de fonds, puisqu'il existait des fonds. Le problème, c'est le manque de volonté politique du gouvernement.

Quand le ministre va-t-il cesser de raconter des histoires? Quand va-t-il commencer à agir dans l'intérêt supérieur des Autochtones du Canada?

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, prenons le député au mot. Pourquoi ne dépose-t-il pas à la Chambre le document montrant l'endroit où les fonds ont été réservés? Pourquoi ne le remet-il pas à la Chambre des communes?

En vérité, l'ancien ministre a signé une entente et le gouvernement n'a prévu aucun budget pour la réaliser. Depuis lors, quatre des six emplacements qui ont fait l'objet de discussions ont été inondés. Nous continuerons de consulter la collectivité pour trouver une solution à la situation.

Encore une fois, l'ancien gouvernement libéral a agi sans paramètres budgétaires et en faisant des promesses creuses aux Autochtones. Nous n'agissons pas de la même façon.

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je viens de terminer une conversation téléphonique avec le chef de Kashechewan, qui se demande pourquoi le ministre s'est éloigné de lui, hier soir, lorsqu'on lui a présenté...

Des voix: Oh, oh!

M. Ken Boshcoff: La province ne voit aucun inconvénient à céder des terres patrimoniales à la Première nation de Kashechewan. Le ministre fédéral doit désigner le nouveau territoire en tant que terre de réserve en vertu des lois fédérales. Le ministre de l'Ontario sait qu'une entente a été conclue avec le gouvernement libéral précédent et que c'est le ministre du Parti conservateur qui freine l'application de cette entente.

Quand mettra-t-il un terme à ces histoires et à ces dénégations et commencera-t-il à agir?

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, la seule histoire inventée de toutes pièces à la Chambre des communes aujourd'hui, c'est que l'ancien gouvernement libéral s'est occupé de ce dossier d'une manière responsable.

Si je comprends bien les observations du député de l'ancien gouvernement, il laisse entendre que nous devrions construire des logements sur les sites qu'a choisis l'ancien gouvernement libéral. Le fait est que ces sites ont été inondés ce printemps.

Nous devons collaborer avec la collectivité de Kashechewan, et c'est ce que nous allons faire. Nous allons trouver un autre emplacement convenable et construire une collectivité adéquate, ce que le gouvernement libéral n'a jamais fait.

Questions orales

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, le projet-pilote numéro 6 prendra fin le dimanche 4 juin 2006. Le ministre des Ressources humaines et du Développement social a annoncé cette semaine qu'il sera remplacé par un nouveau projet-pilote qui s'appliquera, en ce qui concerne le Québec, aux mêmes régions économiques d'assurance-emploi.

La ministre peut-elle nous assurer que le nouveau projet-pilote sera en vigueur dès le 5 juin prochain, et que tous les travailleurs de ces régions qui perdront leur emploi d'ici là auront droit aux cinq semaines additionnelles?

• (1135)

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, je suis fière de confirmer que le gouvernement a l'intention de mettre en place le projet-pilote permettant de prolonger les prestations d'assurance-emploi; il sera en vigueur jusqu'au 8 décembre 2007. Il continuera de fournir jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi dans les régions incluses dans le premier projet-pilote.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, la région économique de Montréal affiche le quatrième taux de chômage au Québec. Pourtant, les conservateurs ont décidé de ne pas l'inclure dans leur nouveau projet-pilote.

Comment le gouvernement peut-il justifier son abandon des chômeurs de Montréal, alors que le taux de chômage de cette région est supérieur à celui de 5 p. 100 des régions touchées par ce nouveau projet-pilote?

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, ce projet-pilote est plus ciblé que le précédent. Les régions où il y a eu une amélioration marquée de la situation du marché du travail depuis le lancement du précédent projet-pilote sont celles qui ont été incluses dans le nouveau projet-pilote.

* * *

[Français]

LES TERRES DE L'AÉROPORT MIRABEL

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, pendant la dernière campagne électorale, le Parti conservateur a pris l'engagement de rétrocéder aux producteurs agricoles de Mirabel 11 000 acres de terrains expropriés. Ils reprennent ainsi leur motion qu'ils avaient appuyée un an auparavant. Or il y a lieu de craindre que le gouvernement conservateur s'apprête à revenir sur sa promesse en ne cédant qu'une partie des terres.

Le ministre peut-il prendre l'engagement ferme, auprès des producteurs agricoles et anciens expropriés de Mirabel, de leur rétrocéder l'ensemble des 11 000 acres promis?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, hier, lors de la réunion du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, j'ai eu l'occasion de répondre à la

question de l'honorable collègue. J'ai indiqué que nous étions en pourparlers, non seulement avec les autorités aéroportuaires de Montréal, mais également avec le milieu touché.

J'ai également dit que nous aurions à faire des annonces et à conclure ces discussions d'ici à la fin de l'été.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre que la promesse conservatrice faisait état de 11 000 acres à être rétrocédées aux agriculteurs, rien de plus, rien de moins.

Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à procéder de bonne foi, sans entourloupette, à la rétrocession des 11 000 acres de terrain aux producteurs agricoles et anciens expropriés de Mirabel, comme le Parti conservateur l'avait promis?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, je comprends l'empressement de mon collègue à vouloir réaliser des choses. Évidemment, au cours de son mandat et du mandat du Bloc québécois, il a posé énormément de questions sur ce sujet. De notre côté, nous travaillons avec diligence dans ce dossier de façon à faire aboutir les dossiers. C'est le rôle que le gouvernement du Canada s'est donné, c'est le mandat des députés conservateurs du Québec. Nous faisons aboutir des dossiers, ce que le Bloc québécois n'a jamais été capable de faire.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, après avoir tenté de présenter l'Accord de Kelowna comme une oeuvre de pure fiction au cours d'une réunion du Comité des comptes publics tenue hier, le député de Prince Albert a laissé entendre que la qualité de la vie des membres des Premières nations n'avait rien à voir avec les ressources ou plutôt « l'argent », comme il l'a dit. Selon lui, le problème des membres des Premières nations, c'est qu'ils vivent dans un genre de « paradis marxiste ».

Le premier ministre, dont le cabinet est désigné sous le nom de « Kremlin » par ses propres députés, enverra-t-il ce député au goulag pour y rejoindre son collègue de Saskatoon—Wanuskeewin qui se spécialise également dans les commentaires dégradants à l'égard des Premières nations?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement n'acceptera aucune autre remarque diffamatoire contre un de ses membres à partir de commentaires cités hors contexte. Si le député voulait bien remettre en contexte les commentaires formulés par le député en question, il pourrait se rendre compte que ce dernier ne faisait que manifester de façon sarcastique sa frustration à l'égard des 13 années pendant lesquelles les libéraux ont abandonné les Autochtones.

Je lui demanderais de faire preuve d'un peu de contrition, compte tenu de l'incapacité de son gouvernement à répondre aux besoins des hommes et des femmes autochtones du Canada.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Nous ne nous laisserons pas avoir avec ces perles de verre. En saccageant l'Accord de Kelowna, les conservateurs ont montré leur vrai visage.

Questions orales

Le député de Saskatoon—Wanuskewin a imputé le blâme aux Autochtones qui sont morts de froid après avoir été abandonnés à l'extérieur des limites de la ville. Le député de Prince Albert nous montre maintenant ce que les conservateurs considèrent comme un humour sarcastique en parlant de « paradis marxiste » et en faisant des commentaires du genre « Vous ne pourrez pas me scalper, puisque je n'ai presque pas de cheveux. » Il est temps que les néo-conservateurs de la Saskatchewan apprennent que les gens des Premières nations méritent d'être respectés et non d'être tournés en dérision.

Quand le premier ministre demandera-t-il aux conservateurs de la Saskatchewan de cesser de se comporter comme des Harperiens?

• (1140)

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le député a dit hier que les Autochtones n'avaient pas accès à certaines choses que tous les autres Canadiens tiennent pour acquises, comme la liberté de choisir ce qu'ils veulent faire dans la vie, le droit de propriété et ainsi de suite. Il exprimait sa frustration à l'égard de la totale incurie du gouvernement précédent.

Toutefois, puisqu'on parle de scalp et de perles de verre, le député devrait peut-être s'excuser au nom de l'ancien premier ministre Chrétien qui a dit en 1990: « Je suis le seul ministre des Affaires indiennes qui a survécu pendant six ans sans se faire scalper. »

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce député n'est certainement pas à la hauteur du pied de l'ancien premier ministre Chrétien en matière autochtone.

Les conservateurs, dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, tentent de façon pathétique de réécrire l'histoire en niant que le financement pour l'Accord de Kelowna ait déjà été accordé. Le député d'Edmonton—St. Albert niait même l'existence de cet accord. Pire encore maintenant, le député de Prince Albert a déclaré de façon inacceptable que les Autochtones vivent dans un « paradis marxiste ». Aucun député conservateur n'a condamné ces propos.

Doit-on comprendre que le premier ministre est d'accord avec ces propos dégueulasses et est-ce la nouvelle politique du gouvernement conservateur?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, nous ne sommes pas d'accord avec l'échec total du gouvernement libéral en ce qui concerne les Autochtones du Canada, un échec qui a laissé des milliers de gens dans une situation de pénurie et de pauvreté. C'est pourquoi l'honorable député s'exprimait d'une façon forte, à cause de sa frustration face à l'échec du Parti libéral relativement aux Autochtones.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, absolument rien ne justifie des propos intolérants et rien ne justifie qu'on considère des citoyens comme étant de seconde classe. Les citoyens autochtones sont des citoyens de première classe et on doit les respecter.

Le premier ministre va-t-il faire la chose honorable? On sait qu'il est entêté et arrogant. Il a la chance de nous prouver qu'il apprend de ses erreurs. Va-t-il insister pour que, dès la prochaine séance, le vice-président du Comité permanent des comptes publics fasse la seule chose honorable, soit de démissionner?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, on n'a pas de leçon de civilité à recevoir de ce Mini-Moi d'Alfonso Gagliano.

Cependant, permettez-moi d'être clair. Ce gouvernement appuie l'amélioration des conditions de vie des Autochtones canadiens. C'est la raison pour laquelle, grâce à un ministre incroyablement compétent, nous sommes en train de renverser l'échec total des libéraux en ce qui concerne les conditions de vie des Autochtones canadiens.

* * *

[Traduction]

LE DARFOUR

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, la population du Darfour vit depuis des années les affres de la guerre, des conflits et de la misère. La communauté internationale a une obligation d'aider les victimes innocentes de la guerre qui fait rage dans cette région. Le Canada a une réputation bien établie au chapitre de l'aide humanitaire aux populations qui sont plongées dans des crises.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale peut-il nous dire quelle aide le gouvernement apportera à la population du Darfour?

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, je sais gré au député d'Edmonton-Est de la compassion et de l'appui dont il ne cesse de faire preuve à l'égard de la population du Darfour.

Le gouvernement a réagi rapidement après la signature de l'accord de paix au Darfour. Le 23 mai, le ministre des Affaires étrangères et la ministre de la Coopération internationale se sont joints au premier ministre pour annoncer une aide supplémentaire de 20 millions de dollars pour le processus de paix et de 20 millions de dollars pour l'aide humanitaire dans cette région.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, le rapport qu'ont publié récemment les Nations Unies est une critique virulente de la manière dont les gouvernements conservateurs et libéraux précédents ont endommagé le filet de sécurité sociale du Canada. Le rapport déplore particulièrement le traitement réservé aux mères seules. Il indique que les femmes sans logis sont forcées de laisser leurs enfants et que les femmes ne sont pas en mesure de quitter certaines relations par manque d'aide adéquate.

Quand le gouvernement défendra-t-il les intérêts des femmes canadiennes et prendra-t-il des mesures pour mettre fin à la pauvreté? Quand va-t-il améliorer l'accès à des logements sécuritaires et abordables?

• (1145)

Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, notre pays est fier de son niveau de vie. Nous pensons que le gouvernement du Canada a déjà en place toute une série de mesures visant à améliorer le bien-être social et économique des Canadiens, et des femmes en particulier.

Questions orales

Je suis ravie que notre récent budget prévoie diverses mesures pour aider les familles qui ont des enfants ainsi que des initiatives touchant le logement et l'itinérance, le développement des compétences, l'emploi et l'éducation.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NDP): Monsieur le Président, chaque cent alloué au logement dans le budget conservateur figurait déjà dans le budget néo-démocrate. Comme sous le règne des libéraux, on entend beaucoup de belles paroles sur le logement, mais rien n'est fait. La crise du logement qui sévit dans notre pays est une honte reconnue à l'échelle internationale et le gouvernement ne fait rien pour y remédier.

Le gouvernement pourrait-il nous dire pourquoi, en cette ère d'excédents records, il arrive à trouver des milliards pour subventionner les sociétés pétrolières qui font déjà des profits, mais n'a pas un rond pour le logement abordable?

Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, je suis certaine, donc, que la députée va appuyer notre budget 2006. Nous avons annoncé 1,4 milliard de dollars pour le logement abordable, dont 800 millions de dollars pour accroître la quantité de logements sécuritaires et abordables et jusqu'à 300 millions de dollars pour remédier au grave problème du logement dans le Nord.

J'encourage la députée à nous aider à faire adopter le budget afin que nous puissions nous attaquer aux problèmes de logement dont elle parle.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il importe pour tous les Canadiens que les projets de loi présentés à la Chambre soient valides sur le plan constitutionnel. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada ainsi que le gouvernement conservateur ont-ils pour pratique établie de vérifier la constitutionnalité de toutes les mesures législatives avant de les présenter?

Le ministre a-t-il vérifié la constitutionnalité du projet de loi C-2, la Loi sur la responsabilité?

M. Rob Moore (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, la Loi sur le ministre de la Justice exige que le procureur général vérifie qu'une mesure législative est constitutionnelle, et il l'a fait dans ce cas.

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement ne prend pas au sérieux les questions de responsabilisation, pas autant que ne le laissent croire ses communiqués de presse. Le procureur général a la responsabilité de garantir à la Chambre que toute mesure législative d'initiative ministérielle est vérifiée sur le plan de sa constitutionnalité. Tout le monde sait cela sauf, apparemment, le ministre de la Justice.

Selon le légiste de la Chambre des communes, certains articles du projet de loi C-2 sont inconstitutionnels. Le ministre a-t-il vérifié la constitutionnalité de chaque mesure législative qu'il a présentée à la Chambre?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, la réponse est oui.

Toutefois, parlant du projet de loi C-2, celui-ci traite notamment de la réforme de la législation sur le financement des partis. La députée proposera-t-elle un amendement prévoyant l'interdiction,

pour les partis, d'accepter des contributions versées par des enfants? Son parti a innové en matière de financement, en acceptant 11 000 \$ de jumeaux de 11 ans. C'est la nouvelle stratégie de financement du Parti libéral.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a contredit son secrétaire parlementaire qui avait déclaré en cette Chambre qu'aucune entente n'avait été réalisée dans le dossier de l'ancien Campus JDS Uniphase, propriété de Minto Developments. Leur sous-ministre, M. David Marshall, et son sous-ministre adjoint, M. Tim McGrath, témoignaient hier au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et avouaient que l'offre non sollicitée, et donc non soumissionnée publiquement, avait été acceptée au coût de 600 millions de dollars, et que l'approbation du Conseil du Trésor allait se faire avant le 15 juin prochain.

Qui dit vrai?

[Traduction]

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le Président, pour commencer, j'ai appris que le député est le nouveau porte-parole de l'opposition en matière de travaux publics. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Je sais qu'il fera du bon travail.

La vérité, c'est que rien n'est terminé. Le ministère des Travaux publics a signé une entente de principe avec Minto Developments, mais l'accord final n'a pas encore été signé.

● (1150)

[Français]

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, la transparence est un élément essentiel à la saine administration publique. Le gouvernement doit procéder par appel d'offres public pour toute acquisition, location ou construction d'immeubles gouvernementaux. La population canadienne et la Chambre des communes ont le droit d'être informées de toutes ces dépenses, et seul un processus concurrentiel et public peut permettre de respecter ce principe.

Comment le gouvernement conservateur a-t-il pu passer outre le processus concurrentiel consistant en un appel d'offres? Pourquoi a-t-il oublié l'obligation de transparence?

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le Président, nous avons utilisé les processus réguliers et les standards utilisés par le gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir. Tous les standards ont été utilisés. Je devrais dire au député et à toute la Chambre que le processus n'est pas encore terminé. Jusqu'à ce que ce le soit, on ne peut pas en parler, car des procédures doivent être respectées.

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL**

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, hier, nous avons demandé à la ministre du Revenu national si le gouvernement fédéral entendait suivre l'exemple du Québec qui vient de renoncer à 24 millions de dollars en impôts que lui devait Vincent Lacroix de Norbourg. Par sa réponse, la ministre n'a manifestement pas compris la question.

Je lui redemande: le gouvernement a-t-il l'intention d'imiter le Québec et compte-t-il redistribuer aux personnes lésées par Vincent Lacroix la créance de 12 millions de dollars que lui doit celui-ci?

[Traduction]

L'hon. Carol Skelton (ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC): Monsieur le Président, comme le député le sait, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant la confidentialité m'empêchent de parler de cas particuliers ou de toute mesure susceptible d'être prise par le gouvernement.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE MARITIME

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, après avoir été victime de l'indifférence du gouvernement fédéral, la survie du chantier maritime de Lévis devrait être assurée par le groupe norvégien Teco Management, qui est en voie d'en faire l'acquisition.

Cependant, afin d'éviter que ce ne soit qu'une relance à court terme, le ministre de l'Industrie peut-il nous assurer qu'il réactivera le mécanisme de financement structuré mis en place à la suite de l'initiative du Bloc québécois pour stimuler la construction navale?

L'hon. Maxime Bernier (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de dire à mon honorable collègue — que je remercie de sa question — que si le chantier naval de Lévis fonctionne et renaît, c'est grâce au secteur privé et à la libre entreprise. Comme vous le savez, nous croyons en la création de la richesse par la libre entreprise, et si on nous présente une demande pour obtenir des fonds supplémentaires de l'État, nous l'étudierons en temps et lieu.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, à l'occasion d'un sommet sur les pêches à Terre-Neuve-et-Labrador qui a été animé par notre premier ministre, la vaste majorité des intervenants, y compris les travailleurs d'usine et, cela va de soi, les dirigeants de la FFAW, ont plaidé en faveur de la création d'un régime de retraite anticipée pour les travailleurs vieillissants.

Les conservateurs disent qu'ils veulent étudier la question plus en profondeur, mais des études ont déjà été faites. D'excellentes propositions ont été présentées.

Pendant ce temps, la province dit oui, mais les conservateurs continuent de dire non à nos pêcheurs.

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a une question là-dedans, mais je crois savoir ce que veut dire le député.

Je lui dirai simplement que nous avons un programme permettant aux travailleurs plus âgés de se retirer de la pêche. Nombre de pêcheurs ne pouvaient prendre leur retraite, car ils auraient perdu leur investissement en raison de la non-exonération des gains en capital.

Nous avons présenté un programme qui ne l'a pas été par le gouvernement du député. Le plus drôle dans tout cela, c'est que les pêcheurs plus âgés peuvent maintenant prendre leur retraite et vendre leur entreprise sans que le produit de la vente ne soit récupéré par le gouvernement.

La question que je poserai est celle-ci: pourquoi le député n'a-t-il pas appuyé ce programme?

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, les anciens combattants et les civils qui ont été exposés à l'agent Orange et à d'autres produits chimiques à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, savent que, contrairement au gouvernement précédent, le gouvernement actuel est déterminé à trouver une solution à leur situation.

L'issue de ce dossier préoccupe beaucoup nombre d'anciens combattants et de civils dans Tobique—Mactaquac, la circonscription que je représente. Des rapports publiés cette semaine examinent ce qui a pu se produire à l'époque, mais nous savons que le travail n'est pas terminé. Le ministre des Anciens combattants peut-il faire le point sur l'utilisation de l'agent Orange à Gagetown?

● (1155)

Mme Betty Hinton (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, contrairement aux gouvernements libéraux successifs qui ont balayé la question sous le tapis, notre gouvernement agit. Le premier ministre a dit clairement qu'il veut que l'on règle cette question. Nous agissons en connaissance de cause. C'est pour cela que nous produisons des rapports comme celui qui a été présenté à la Chambre le jeudi 1^{er} juin.

Le ministère des Anciens combattants travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale à l'élaboration de propositions d'indemnisation. Le gouvernement est fermement résolu à répondre aux préoccupations soulevées par des membres des Forces canadiennes, des anciens combattants, des civils et des résidants de la région relativement aux pesticides que l'on a utilisés sur la base d'entraînement militaire au Nouveau-Brunswick.

* * *

LA LOI FÉDÉRALE SUR LA RESPONSABILITÉ

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, nous discutons d'une loi fédérale sur la responsabilité dont une partie contient des mesures destinées à protéger les dénonciateurs.

Joanna Gualtieri est une fonctionnaire qui a dénoncé une mauvaise gestion patente des fonds publics, ce qui a permis d'épargner des millions de dollars aux contribuables. Pourtant, elle continue d'être harcelée par des poursuites devant les tribunaux, ce qui lui cause de sérieux problèmes financiers et une détresse psychologique.

Je voudrais que le président du Conseil du Trésor donne l'assurance que les poursuites judiciaires intentées par le gouvernement contre Joanna seront abandonnées sur-le-champ.

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député pour tout le travail qu'il fait en faveur des dénonciateurs et des fonctionnaires.

En fait, la corruption que Mme Gualtieri a dévoilée était le fait de l'ancien gouvernement libéral et les poursuites dont elle est maintenant victime ont aussi été intentées par l'ancien gouvernement. La situation fait présentement l'objet d'un examen.

Heureusement, un comité étudie en ce moment une loi sur la responsabilité qui est la loi anti-corruption la plus rigoureuse de l'histoire du Canada. Elle protégera les dénonciateurs et elle fera une infraction criminelle passible d'une peine d'emprisonnement de toute mesure visant à punir les dénonciateurs, ce que faisaient les libéraux, qui intimidaient constamment nos fonctionnaires.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NDP): Monsieur le Président, le 5 mai, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor s'il était prêt à donner l'assurance que le gouvernement abandonnerait toutes les poursuites intentées contre des dénonciateurs et s'il indemniserait ceux qui avaient raison.

Je voudrais savoir quand Mme Gualtieri peut espérer pouvoir reprendre une vie normale. Ce n'est pas beaucoup demander au nom d'une personne qui a simplement agi moralement et qui a fait ce qu'il fallait en divulguant le gaspillage de millions de dollars appartenant aux contribuables.

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, le député a raison de dire que Mme Gualtieri a divulgué des actes de corruption de la part de libéraux qui portaient sur des millions de dollars. Les poursuites en cours ont été intentées par l'ancien gouvernement libéral. Nous examinons la situation.

Ce qui compte avant tout, c'est que les dénonciateurs soient protégés le plus rapidement possible. C'est pourquoi je suis si déçu de constater que les libéraux et les bloquistes se sont associés pour bloquer l'adoption de la loi sur la responsabilité avant l'été. La véritable question est la suivante: pourquoi tous les députés ne commencent-ils pas à travailler ensemble afin que nous puissions légalement protéger les dénonciateurs dès maintenant?

* * *

LES PÊCHES

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Avec un peu plus de succès cette fois-ci, nous l'espérons, monsieur le Président.

Lorsque le ministre des Pêches et des Océans siégeait au Comité permanent des pêches et des océans, il a déposé un rapport exigeant qu'on limite la pêche au large de la côte nord-est de Terre-Neuve.

Les collectivités rurales vivant de la pêche sont confrontées à la perspective d'un été difficile et je suis certain que le député le sait. Il est temps que le député cesse de faire preuve de mollesse à cet égard. Il est temps d'accorder un quota de 5 000 tonnes pour la pêche commerciale et d'autoriser la pêche récréative de subsistance, au large de la côte nord-est de Terre-Neuve. Quand cela se passera-t-il?

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de dire au George Baker en puissance qui s'est embourbé en posant sa première question, que, l'an dernier, le comité permanent est allé à Terre-Neuve demander le point de vue des gens afin de prendre une décision judiciaire.

Questions orales

Ce même député a quitté une réunion du comité pour tenter d'empêcher le comité de se rendre dans cette province et pour laisser le Parti libéral envoyer ses hommes de main. Le seul problème c'est qu'un de ces libéraux était un bon gars et qu'il nous a appuyés. Nous sommes allés à Terre-Neuve et nous y avons obtenu l'information dont nous avons besoin; nous prendrons une décision en temps voulu.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est un des plus importants secteurs au Canada. Les nouvelles technologies rendront ce secteur encore plus efficace et plus écologique. Les succès dans ce domaine sont une source très évidente de fierté nationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il nous faire part de récents investissements dans les aspects scientifique et technologique du secteur agricole et agroalimentaire?

• (1200)

L'hon. Chuck Strahl (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, à Montréal, j'ai eu le plaisir d'annoncer notre nouvelle stratégie scientifique. Cette nouvelle stratégie en matière de sciences et de technologie, en plus de nous doter d'un solide réseau national de stations de recherche en agriculture et de laboratoires de niveau mondial, établira des partenariats entre les gouvernements, le milieu universitaire et l'industrie afin d'améliorer les options à valeur ajoutée pour le secteur de l'agriculture.

Que ce soit pour élaborer de nouveaux produits alimentaires santé, pour assurer la sécurité de notre approvisionnement alimentaire, pour garantir l'accès aux marchés étrangers ou pour mettre au point des biocarburants, notre nouvelle stratégie scientifique est un élément essentiel de notre engagement visant à améliorer les possibilités pour les agriculteurs canadiens et pour augmenter leur revenu.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Charlie Angus (Timmins—James Bay, NDP): Monsieur le Président, cette semaine, un des candidats à la direction du Parti libéral du Canada a dû rendre de l'argent qu'il avait pris à des écoliers. Le plus remarquable dans tout ça, c'est que le Parti libéral du Canada tolère que ses membres soutirent leur argent de poche aux enfants.

En tant que père de trois jeunes enfants, je suis vivement préoccupé par le fait qu'un des candidats à la direction du Parti libéral rôdant dans les parages puisse s'en prendre à un de mes enfants pour lui extorquer de l'argent. Le gouvernement modifiera-t-il la Loi électorale du Canada afin de veiller à ce que tout candidat à la direction du Parti libéral n'ait pas le droit de s'approcher à moins de 500 mètres d'une école, d'une garderie ou d'une salle de jeu?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, maintenant que j'ai fini d'applaudir la question du député, j'aimerais essayer d'y répondre.

Affaires courantes

Nous nous opposons à la pratique libérale qui consiste à dévaliser les comptoirs de limonade de nos enfants. Nous voulons que le projet de loi sur la responsabilité soit adopté au plus vite puisqu'il interdirait le genre de levée de fonds irresponsable et anti-enfants à laquelle procède le Parti libéral du Canada.

D'ailleurs, je remercie le député et son parti de coopérer avec les conservateurs afin que le projet de loi sur la responsabilité soit adopté rapidement. Une chose est sûre, en tant que membre du comité, j'appuierai l'adoption de tout amendement qui mettrait fin à cette pratique obscène qui consiste à s'en prendre à nos enfants.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, le *FDA Week* annonçait, le 27 janvier dernier, que le bureau des enquêtes criminelles de la FDA aurait interrogé des gens à propos des données concernant la rupture des implants mammaires de Mentor.

Un des deux employés a mentionné que le taux réel de ruptures des nouveaux implants n'avait pas été rapporté à la FDA. Il a aussi ajouté que Mentor cache les fuites sous différents problèmes, comme bris de joints, etc.

À la lumière de ces allégations, le ministre peut-il nous assurer qu'il y aura une enquête sur le programme d'accès spécial de façon à empêcher un tel type d'implant de venir gâcher la vie de milliers de femmes?

[Traduction]

M. Steven Fletcher (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, Santé Canada et notre gouvernement sont déterminés à faire en sorte que les Canadiens aient accès à de l'information fiable, complète et à jour sur les risques potentiels et les avantages des dispositifs médicaux disponibles au Canada.

En coopération avec une organisation indépendante, Santé Canada est en train de mener une étude de faisabilité relative à l'établissement d'un registre d'implants mammaires au Canada. Ce registre pourrait servir de repère pour un outil de surveillance. Nous souscrivons à la recherche fondée sur les données et nous veillerons à ce que les Canadiens aient accès à des dispositifs médicaux sans risque et de la plus haute qualité. Nous protégerons la santé de tous les Canadiens.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Liu Peng, ministre de l'Administration générale des sports de la République populaire de Chine.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1205)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le projet de loi C-15, qui concerne les avances versées aux agriculteurs, suscite de l'intérêt à la Chambre. Des consultations se sont tenues quant à la façon d'en accélérer l'adoption. Ces consultations semblent avoir progressé quelque peu, mais je sais

que dans ce genre de discussion, les délibérations comportent toutes sortes de réserves, de conditions et de compromis.

Compte tenu des situations difficiles dans lesquelles se trouvent bon nombre d'agriculteurs et étant donné que le projet de loi pourrait soulager certains de ces problèmes, du moins à court terme, je me demande s'il y aurait consentement unanime de la part des députés, sans qu'on rattache des compromis, des conditions et d'autres points concernant d'autres travaux de la Chambre, pour faire traverser toutes les étapes au projet de loi C-15 et le soumettre à l'examen du Sénat.

Je crois que personne ne conteste le fond du projet de loi, mais si on commence à y rattacher des conditions liées à tout autre projet de loi, je crois que nous nous retrouverons dans un bourbier sans fin.

Je me demande s'il existe, dans l'intérêt des agriculteurs, une volonté à la Chambre pour adopter dès maintenant le projet de loi C-15, pour qu'il soit derrière nous et qu'il soit renvoyé au Sénat, de sorte que les agriculteurs puissent en bénéficier dès que possible au lieu d'assortir son adoption d'une foule de conditions qui lui sont étrangères.

L'hon. Rob Nicholson (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, il va de soi que nous appuyons le projet de loi C-15. C'est notre gouvernement qui l'a présenté, parce que nous connaissons son importance pour les agriculteurs.

Je réitère au député l'offre que j'ai faite antérieurement. Je pense que nous pouvons nous rendre à l'examen du projet de loi C-15 cet après-midi. L'ordre du jour prévoit l'examen du projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis). Nous sommes impatients de terminer l'examen de cette question. Les ministériels n'ont rien à ajouter, mais je pense que certains députés du NPD veulent prendre la parole, de même que, peut-être, certains députés du Bloc. Nous sommes disposés à les entendre, mais, après leurs interventions, nous serons prêts à saisir la Chambre de ce projet de loi pour lui faire ensuite franchir toutes les étapes.

Nous entendrons les députés du NPD et du Bloc, car je tiens à les satisfaire et à entendre leur point de vue sur le projet de loi C-9. Je sais que ce projet de loi est important pour eux comme pour le gouvernement, mais aussitôt qu'ils auront terminé, si le temps le permet, nous serons prêts à faire franchir toutes les étapes au projet de loi C-15. Je remercie le député de sa suggestion.

Le vice-président: Si j'en juge par les propos du leader du gouvernement à la Chambre, il n'y a pas consentement unanime pour proposer cette motion maintenant. Nous continuons donc avec les affaires courantes ordinaires.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**FINANCES**

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des finances concernant le projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mai 2006. Le comité fait rapport du projet de loi sans propositions d'amendement.

PÉTITIONS

LA GARDE DES ENFANTS

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la Saskatchewan qui se disent très favorables aux accords conclus l'année dernière entre le gouvernement du Canada et la province de la Saskatchewan relativement à l'éducation préscolaire et aux services de garde d'enfants.

Ils signalent que ces accords permettraient une augmentation très substantielle du nombre de places en garderie offertes aux familles qui ont besoin de ces services en Saskatchewan. Ils exhortent le gouvernement du Canada à honorer ces accords et à leur affecter le plein financement prévu sur une période de cinq ans.

• (1210)

POSTES CANADA

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui devant la Chambre pour présenter une pétition au nom des électeurs de ma circonscription, Sarnia—Lambton. Les pétitionnaires veulent que le gouvernement du Canada enjoigne à Postes Canada de maintenir, d'augmenter et d'améliorer son réseau de bureaux de poste publics.

LES DROGUES DU VIOL

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une autre pétition signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription et même d'ailleurs au pays, comme je l'ai fait un certain nombre de fois à la Chambre. La pétition porte sur le problème des drogues du viol. C'est un problème que je soulève depuis cinq ans et demi à la Chambre des communes.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement resserre la loi concernant les drogues du viol, de manière à ce qu'il soit plus difficile de se procurer les précurseurs nécessaires à la fabrication de ces drogues et de manière à ce qu'on impose des peines plus sévères aux lâches qui se servent des drogues du viol pour s'en prendre à des femmes.

LA GARDE DES ENFANTS

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

La première pétition porte sur les services de garde d'enfants et l'éducation préscolaire. Elle est signée par plusieurs centaines de personnes qui se disent inquiètes et qui veulent qu'on rétablisse le programme.

LA FISCALITÉ

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, ma seconde pétition est signée par des Canadiens qui s'inquiètent que l'on veuille prélever de l'impôt sur les revenus les plus bas. J'espère que le gouvernement réfléchira très sérieusement à cette question.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le comité de la justice de la paroisse Holy Spirit m'a demandé de présenter ces pétitions au nom de sa congrégation. Je le fais par respect pour leurs fortes croyances et valeurs chrétiennes.

Les pétitionnaires demandent que la Chambre fasse disparaître les obstacles qui empêchent les réfugiés de venir au Canada et d'y être accueillis. Le comité de la justice de la paroisse Holy Spirit exhorte

Initiatives ministérielles

la Chambre à réformer le programme du Canada concernant l'immigration et les réfugiés afin d'accroître le nombre de réfugiés que le Canada accepte chaque année; à faire en sorte que ces réfugiés bénéficient d'un plein accès et de l'application régulière de la loi; et à accélérer le processus d'immigration dans le but de réunir les réfugiés et leurs familles.

Je suis fière de présenter ces pétitions au nom du comité de la justice de la paroisse Holy Spirit, située dans ma circonscription à Saskatoon.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, c'est avec inquiétude que je me lève en cette Chambre pour parler du projet de loi C-9. Je suis inquiète parce que les prises de positions récentes du gouvernement nous rapprochent de plus en plus des politiques américaines, et parce que les prisons, auxquelles sont consacrées près de 25 p. 100 des dépenses québécoises en matière de maintien de l'ordre et de justice pénale, font peu pour réduire la criminalité dans son ensemble.

L'étude intitulée « Punir ou réhabiliter les contrevenants? », réalisée par Pierre Lalonde, nous apprend que l'incarcération de masse n'est pas sans laisser des traces dans la vie des gens qui sont en prison et dans celle de leur entourage. Selon certains auteurs, il existe diverses catégories d'effets collatéraux de l'emprisonnement qui sont très bien documentés.

D'abord, il y a différents impacts sur la vie future des personnes incarcérées, c'est-à-dire qu'à leur sortie elles auront plus de difficultés à trouver un emploi.

Ensuite, il y a les effets sur leurs santés psychique et physique, c'est-à-dire les difficultés psychologiques inhérentes à un séjour dans un établissement de détention, et les risques en lien avec les multiples maladies transmissibles, dont le VIH et l'hépatite, présentes dans les établissements carcéraux.

Puis, sur le plan familial, il y a les conséquences sur les relations entre conjoints et les impacts sur les enfants.

Ensuite, les conséquences sur la famille, les possibilités d'emploi et de revenus font que le risque de commettre de nouveaux délits est élevé.

Initiatives ministérielles

Enfin, la communauté en général souffre de l'emprisonnement de masse. En effet, l'argent qui y est investi l'est aux dépens de l'éducation supérieure et aux dépens d'autres programmes et services publics. Ces derniers seraient beaucoup plus importants. Ils pourraient ainsi contrer la pauvreté et aider les gens à ne pas recourir à de petits larcins pour se nourrir, nourrir leurs enfants et se loger. À cela s'ajoutent les difficultés vécues par le personnel des prisons.

Par ailleurs, de nombreuses recherches portant sur l'efficacité de l'emprisonnement ont démontré qu'au moment de leur libération, les contrevenants demeuraient aussi susceptibles de récidiver que lors de leur admission.

La conclusion est évidente: les prisons n'assurent pas la réhabilitation des contrevenants. Quelques expériences limitées ont démontré que des programmes soigneusement planifiés peuvent réduire les récidives s'ils s'attaquent aux situations ou aux attitudes qui ont conduit les contrevenants en prison.

En 2002-2003, le coût annuel moyen d'un détenu incarcéré dans un établissement provincial ou territorial était de 51 454 \$, alors qu'il n'est que de 1 792 \$ pour la surveillance d'un délinquant dans la collectivité.

Les peines avec sursis ont un effet important sur les taux de nouvelles détentions, qui ont baissé de 13 p. 100 depuis l'instauration du sursis. Grâce à cette mesure, quelque 55 000 délinquants de moins ont été envoyés en détention et ont pu participer à des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Une étude portant sur les victimes d'actes criminels et leur attitude à l'égard de l'emprisonnement avec sursis a conclu que ce type de peine présentait plusieurs avantages. Entre autres, la plupart des programmes de réinsertion sociale peuvent être mis en oeuvre plus efficacement lorsque le délinquant purge sa peine dans la collectivité plutôt qu'en détention.

Dans le cadre de mes activités précédentes, avant que je ne sois députée, j'ai souvent fait appel à des personnes condamnées à une peine avec sursis pour effectuer des travaux communautaires. Cela s'est toujours avéré un succès. Il s'est également avéré que la plupart de ces personnes ne sont pas retournées en prison par la suite.

La prison n'est pas une mesure dissuasive plus efficace que des sanctions intermédiaires rigoureuses, comme l'ordonnance de probation améliorée ou la détention à domicile. Il est beaucoup plus coûteux de garder des délinquants en détention que de les surveiller dans la collectivité.

La population est devenue plus favorable aux peines purgées dans la collectivité, sauf dans le cas de crimes violents graves. Je le comprends. Le Bloc québécois s'est toujours fait le défenseur des victimes de crimes violents graves.

● (1215)

L'intérêt général pour la justice réparatrice a eu l'effet d'éveiller l'attention sur les sanctions purgées dans la collectivité. Les mesures de justice réparatrice visent à défendre les intérêts de la victime à tous les stades du processus de justice pénale, mais en particulier à l'étape de la détermination de la peine.

Parmi les avantages des sanctions purgées dans la collectivité, figurent l'économie de ressources correctionnelles précieuses et la capacité du délinquant de garder son emploi ou d'en chercher un et de conserver des liens avec sa famille. Il est très difficile, après une incarcération dans sa jeunesse et une peine imposée par la justice pénale, quand on n'a pas d'expérience sur le marché du travail et qu'on a vécu des difficultés et connu une enfance pauvre, de dénicher du travail à sa sortie de prison. Si, par contre, on a eu accès à des

programmes de réinsertion ou de réhabilitation, c'est beaucoup plus facile, parce qu'on a déjà acquis l'expérience dans la communauté d'un certain type de travail.

M. David Paciocco, qui est professeur de droit pénal à l'Université d'Ottawa, affirme ceci:

Il est inconcevable de penser que toutes les infractions qui entraînent une peine de 10 ans ou plus sont invariablement des infractions graves dans tous les cas concrets.

Il a ajouté que non seulement l'interdiction de recourir à des peines avec sursis pour toutes ces infractions enverrait en prison beaucoup de gens qui n'y ont pas leur place, mais qu'elle amènerait aussi probablement les avocats et les juges à trouver des moyens de contourner l'interdiction. Les juges pourraient hausser leurs exigences en matière de preuves de culpabilité, tandis que les poursuivants pourraient déposer des accusations moins graves afin de laisser la porte ouverte à une peine avec sursis.

De plus, le chef de la direction de la John Howard Society of Saskatchewan, Mike Dunphy, a dit que 33 p. 100 des criminels condamnés à la détention à domicile en 2005 auraient fini en prison suivant les dispositions du projet de loi C-9. Les prisons auront donc besoin de 33 p. 100 de plus de lits, d'employés et de programmes pour les desservir.

Présentement, les peines avec sursis sont souvent plus longues que les peines d'emprisonnement. Lorsque les prisonniers sont mis en liberté conditionnelle plus tôt, ils évoluent au sein de la collectivité sous des conditions moins rigoureuses que s'ils étaient en détention à domicile.

Les délinquants ont aussi de meilleures chances s'ils sont réinsérés dans la société en vivant à la maison sous des conditions strictes plutôt que de languir dans des prisons, exposés à l'influence des criminels. Aussi, de longues périodes d'emprisonnement sans autre programme de rééducation pourraient avoir l'effet d'accroître le risque de récidive après la remise en liberté.

En outre, le défraiement d'une incarcération accrue entraînerait invariablement des coupures dans les services sociaux, les services d'enseignement et les occasions d'emplois.

Les États-Unis punissent plus sévèrement les délinquants que le Canada et pourtant le taux de criminalité y est cinq fois plus élevé qu'ici.

Parce que les victimes de la violence sont constamment au coeur de nos préoccupations et que le Bloc québécois a toujours défendu l'importance de tenir compte d'elles, tout particulièrement dans le cadre des ordonnances de libération conditionnelle, si le projet de loi C-9 avait été raisonnable et s'était limité à exclure les crimes les plus violents qui ne sont pas déjà exclus, tels l'enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans, l'agression sexuelle armée ou encore l'agression sexuelle grave, plutôt que de dresser une liste arbitraire et interminable d'infractions, le Bloc québécois aurait sans doute appuyé un tel projet de loi. Toutefois, dans sa forme actuelle, nous voterons contre ce projet de loi.

● (1220)

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, d'abord je remercie ma collègue d'avoir émis son opinion sur les peines avec sursis. Par ailleurs, j'aimerais lui poser une question précise. Au Québec, il existe un fléau: les personnes qui consomment de l'alcool, qui conduisent un véhicule en ayant les facultés affaiblies et qui, lors de ces événements, tuent quelqu'un. C'est un fléau.

Actuellement, selon les conditions qui leur sont imposées, des prévenus peuvent bénéficier d'un sursis de sentence. En vertu de la modification que nous voulons apporter, cette possibilité n'existera pas ou, du moins, ce sera très difficile de s'en prévaloir.

Par conséquent, voici la question. Comment ma collègue peut-elle expliquer qu'elle est contre ce projet de loi? Non seulement un chauffard ayant happé mortellement une personne avec sa voiture, alors qu'il avait les facultés affaiblies, a actuellement la possibilité de bénéficier d'un sursis de sentence — donc de purger sa peine chez lui —, mais il a aussi, au Québec, le privilège de bénéficier de 90 p. 100 de son salaire. En effet, durant cette période, s'il est blessé, il ne peut travailler: il reçoit donc de l'argent. Non seulement il est en sursis, mais en plus il est payé.

Je demande à ma collègue de m'expliquer pourquoi elle est contre le projet de loi.

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, je comprends les inquiétudes de mon collègue. Je comprends également à quel point on peut être en désarroi face à des situations semblables. Cependant, les juges ont toujours prouvé être très compétents dans l'imposition des peines.

Il faut aussi réaliser que certains accidents sont causés sans qu'il y ait abus d'alcool; ils sont dus à des excès de vitesse ou à autre chose que des abus d'alcool. Ces dernières années, contrairement à ce que mon collègue prétend, les accidents imputables à des abus d'alcool ont diminué grandement, grâce à la très grande sagesse du gouvernement du Québec ainsi qu'à Éduc'Alcool, qui ont mis sur pied des programmes très intéressants pour informer les jeunes des problèmes imputables aux abus d'alcool.

• (1225)

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier la députée de son intervention réfléchie. Ses interventions le sont toujours.

J'ai écouté avec intérêt ce qu'elle disait sur les aspects économiques du projet de loi et sur les coûts connexes. Quand j'ai pris la parole plus tôt aujourd'hui, j'ai abordé moi aussi la question de l'augmentation des coûts d'incarcération, augmentation que subissent les provinces. J'ai dit que je préférerais que l'argent aille dans des programmes de prévention du crime.

Le Québec est un véritable chef de file dans le domaine des programmes de prévention du crime. Il y a de nombreuses années, le Québec a décidé d'investir de l'argent dans ce genre de processus au lieu de le mettre dans l'incarcération, en particulier des jeunes ayant commis des crimes. La députée peut-elle nous parler de l'approche du Québec et nous expliquer comment on pourrait mieux investir les 250 millions de dollars — car c'est ce que certains estiment qu'il en coûtera aux provinces — pour prévenir le crime?

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

En effet, au Québec, c'est une histoire de succès que nous connaissons, grâce aux différents programmes de réinsertion sociale et de réhabilitation que nous avons mis sur pied pour les jeunes. De fait, nous croyons que lorsqu'un jeune est confronté à des difficultés d'ordre judiciaire, c'est bien souvent parce qu'il provient d'un milieu très difficile engendré par la pauvreté.

Donc, si l'on a à traiter d'un problème ici, c'est bien de celui de la pauvreté. C'est de ce problème que résultent la plupart des crimes commis par des jeunes et des adultes également. Si les gens avaient

suffisamment de quoi se nourrir et se loger, s'ils avaient des logements convenables et avaient accès à de l'habitation, ils seraient beaucoup plus fiers et ne seraient pas autant incités à commettre différents types de larcin.

Au Québec, on s'est assuré d'avoir des programmes convenables pour que les jeunes puissent se sortir de ces mauvais tournants, si je puis m'exprimer ainsi. Je crois en effet que l'argent du gouvernement serait beaucoup mieux utilisé s'il servait à des programmes de ce même type dans les autres provinces.

[Traduction]

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-9, qui modifie les dispositions législatives relatives à l'emprisonnement avec sursis. Comme mes collègues le savent, le projet de loi modifie l'article 742.1 du Code criminel pour faire en sorte qu'une personne coupable d'une infraction poursuivie par mise en accusation et passible d'une peine maximale d'emprisonnement de dix ans ou plus ne soit pas admissible à une peine d'emprisonnement avec sursis.

Comme mes collègues le savent également, j'en suis persuadée, les peines avec sursis, qui sont devenues une réalité en 1996, permettent aux individus déclarés coupables de purger leurs peines d'emprisonnement dans la collectivité plutôt que dans un établissement correctionnel. On donne ainsi aux juges une certaine liberté pour qu'ils puissent tenir compte des circonstances particulières et imposer des peines conformes à la gravité des crimes commis.

Les juges peuvent tenir compte de facteurs comme la gravité de l'infraction et le degré de responsabilité du délinquant. Pour les infractions moins graves, les juges peuvent choisir des peines avec sursis. Nos prisons souffrent d'un grave problème de surpopulation et sont grandement sous-financées. En 1996, les peines avec sursis étaient perçues comme une façon d'alléger ce fardeau.

En éliminant les peines avec sursis, nous remettons en question les décisions de nos juges et limitons leur capacité de tenir compte des circonstances particulières dans chaque cas. Un autre aspect positif des peines avec sursis, c'est la capacité pour les juges d'offrir aux personnes condamnées la possibilité de reconnaître leur crime et même de réparer les torts causés.

L'intention de ce type de peines était de faire en sorte que les auteurs d'infractions mineures ne se retrouvent pas dans nos prisons. Cependant, je reconnais que certains craignent que les peines avec sursis ne soient utilisées pour des crimes graves comme les agressions sexuelles, les crimes violents et les infractions relatives à la conduite d'un véhicule ayant causé la mort ou de graves lésions corporelles. Ce sont les crimes qui justifient cette modification. Cependant, je crains également beaucoup que cette modification au Code criminel ne fasse plus de tort que de bien. Il ne faut jeter le bébé avec l'eau du bain.

Le gouvernement conservateur va débloquer des crédits pour les établissements pénitentiaires fédéraux, mais sous sa forme actuelle, cette mesure législative fera en sorte que les détenus concernés purgent la plupart du temps leurs peines accrues dans des prisons provinciales. Le gouvernement ne devrait pas se décharger des effets de son programme en matière de criminalité sur les provinces sans leur offrir son appui pour engager plus de policiers, pour étendre les initiatives jeunesse et accroître et améliorer la capacité des prisons provinciales.

Dans la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice des Nations Unies, on dit ceci:

Initiatives ministérielles

[...] l'importance fondamentale de programmes de prévention et de réadaptation adéquats pour une stratégie efficace de lutte contre le crime et [...] la nécessité de tenir compte dans ces programmes des facteurs économiques et sociaux qui peuvent rendre les individus plus exposés à un comportement criminel et plus susceptibles d'adopter un tel comportement.

Il est également souligné dans la déclaration « qu'un système de justice pénale juste, fiable, moral et efficace est un facteur important pour la promotion du développement économique et social et de la sécurité des personnes ». L'élimination des peines d'emprisonnement avec sursis ne se conformera pas à cet énoncé de la déclaration des Nations Unies. Bien au contraire, elle accroîtra le nombre de détenus dans les prisons canadiennes et ne s'attaquera pas aux sources du crime.

L'une des questions clés qui est soulignée dans la déclaration des Nations Unies est la pauvreté. La déclaration appelle les pays « à renforcer la coopération internationale en vue de créer un environnement propice à la lutte contre la criminalité organisée, qui permette de promouvoir la croissance et le développement durable et d'éliminer la pauvreté et le chômage ».

Pour prévenir vraiment le crime, il faut remonter jusqu'à la source. Le plus souvent, la source, c'est la pauvreté. Le crime est un symptôme qui nous dit qu'il y a des trous béants dans notre filet de sécurité sociale, que les gens tombent entre les mailles. Remplir les prisons, c'est comme appliquer un cataplasme sur une jambe de bois. On a l'impression de faire quelque chose, mais cela ne sert à rien.

Nous avons déjà vu les conservateurs adopter une attitude répressive par rapport au crime. En Ontario, Mike Harris a institué des camps privés de type militaire afin de réprimer la criminalité juvénile. Cependant, ces camps n'ont que très peu servi à prévenir le crime ou à réadapter des adolescents. Les camps faisaient payer des tarifs élevés aux contribuables et ne faisaient rien. En plus de cette initiative, le gouvernement Harris a réduit les prestations d'aide sociale, récupéré la prestation fiscale pour enfants, annulé le financement des refuges de seconde étape, annulé les projets de logements abordables, réduit le financement des refuges pour femmes et annulé les initiatives destinées aux jeunes ainsi que les programmes d'activités après l'école.

Un refuge pour femmes de ma circonscription a été forcé d'annuler un programme qui offrait de l'aide aux enfants traumatisés par la violence familiale.

Toutes les compressions de Harris visaient les familles à bas revenu. Ma plus grande crainte, c'est que les conservateurs fédéraux ne nous entraînent sur la même voie.

• (1230)

Les projets de loi C-9 et C-10 dénotent clairement une tendance au durcissement de la lutte contre la criminalité. Il ne passe pas un jour sans que quelqu'un ne vienne à mon bureau pour me demander si le financement de l'un ou l'autre des nombreux programmes sociaux visant les femmes et les jeunes ne va pas être éliminé après mars 2007.

Je suis convaincue que, dans l'esprit de certains de mes collègues du Parlement, le lien entre le crime et la pauvreté n'est pas aussi critique que je le prétends. Or, la corrélation est forte. Je voudrais étayer mon argument à partir de la situation des femmes incarcérées.

Parmi tous les groupes de femmes au Canada, celles qui fréquentent le système pénitentiaire canadien ont le plus haut taux de VIH et de maladie mentale. On conviendra que le milieu carcéral est loin d'être l'endroit idéal pour répondre aux besoins de personnes malades.

L'analphabétisme touche 40 p. 100 des femmes incarcérées et 80 p. 100 de ces dernières ont fait l'objet d'agressions physiques ou sexuelles. Ces femmes ont été des victimes bien longtemps avant de se tourner vers le crime. Dans deux tiers des cas, ces femmes ont des enfants. Bon nombre d'entre elles vivaient une situation de logement précaire au moment de l'incarcération et 80 p. 100 d'entre elles étaient en chômage au moment de leur condamnation à l'incarcération.

Il est évident que les femmes incarcérées sont elles-mêmes des victimes de la violence et de la pauvreté. Si nous prenons la résolution courageuse d'éliminer la pauvreté, nous pourrions peut-être éliminer en grande partie la nécessité de l'incarcération.

Le plan conservateur visant à supprimer la peine d'emprisonnement avec sursis aura des répercussions notables, en particulier sur les détenus de sexe féminin. Comme je l'ai déjà dit, les deux tiers des femmes incarcérées à l'heure actuelle ont des enfants. Si on maintenait l'emprisonnement avec sursis pour les crimes non violents, alors ces femmes auraient l'occasion de se reprendre en main et pourraient peut-être établir un rapport valable avec leurs enfants. Avec une peine de dix ans d'emprisonnement, une telle perspective est inimaginable.

Je crains fort que les conservateurs ne soient allés trop loin avec ce projet de loi. Où sont les dispositions de prévention du crime?

J'ai parlé plus tôt des initiatives de Mike Harris en Ontario. L'approche punitive qui a été sa réponse aux besoins de communautés vulnérables n'est pas sans conséquences. Ces conséquences, nous les constatons aujourd'hui. Si un être humain est accablé par la perte d'espoir et de perspectives, il finira par se révolter. N'avons-nous tiré aucune leçon de l'héritage Harris?

Nous avons constaté une recrudescence de la pauvreté et du désespoir. La semaine dernière, le Conseil économique et social des Nations Unies a publié un rapport accablant qui condamnait l'inaction du Canada dans des domaines clés du développement social. Avons-nous donc laissé tomber les Canadiens en matière de garderies sûres et abordables, de logements à prix modique et de soins pour les femmes violentées? En quoi au juste le projet de loi à l'étude vient-il compenser cette négligence?

• (1235)

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires que la députée a faits sur le projet de loi et le parallèle qu'elle a établi avec le gouvernement Harris. Étant moi-même de l'Ontario, je connais bien les politiques du gouvernement Harris et je sais ce qui s'est produit dans la province.

Je me souviens également très bien du gouvernement néo-démocrate dirigé par Bob Rae, de même que de la grande consternation et des nombreux problèmes que ce gouvernement a causés dans la province.

Pour en revenir à la mesure législative dont nous sommes censés discuter aujourd'hui, la députée ne croit-elle pas que nous devrions tenter d'accroître la sécurité dans les rues et dans les quartiers et de mieux protéger les femmes et les enfants?

Mme Irene Mathysen: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour que nous cherchions à accroître la sécurité dans les rues et les quartiers et que nous offrions une meilleure protection aux femmes et aux enfants. Toutefois, ce n'est certes pas avec des mesures punitives du genre de celles que le gouvernement Harris a adoptées que nous y arriverons.

Initiatives ministérielles

Je trouve très intéressant de constater que lorsqu'on parle de pauvreté, cet état est souvent relié aux femmes. Nous savons bien que les femmes gagnent les deux-tiers du salaire des hommes et que bon nombre d'entre elles ne peuvent même pas faire vivre leur famille et leurs enfants. Le Comité de la condition féminine a tenu hier un vote sur l'équité salariale, un élément essentiel pour que les femmes puissent être en mesure de faire vivre leur famille, de sortir leurs enfants de la pauvreté et de ne pas avoir à vivre dans la violence et le désespoir, mais les membres conservateurs de ce comité ont voté contre le dépôt d'un projet de loi sur l'équité salariale.

D'un côté, ils parlent de la sécurité des femmes et des enfants, et de l'autre, ils votent contre l'amélioration du sort réservé aux femmes dans un comité qui est censé défendre les droits des femmes. C'est méprisable.

M. Alan Tonks (York Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre a sûrement été très intéressée et émue par les observations de l'orateur précédent, notamment au sujet des statistiques concernant les femmes.

Pendant que la députée prenait la parole, je me suis souvenu qu'on a fermé des établissements communautaires dans un effort pour remplacer des centres de type carcéral par des établissements moralement et humainement plus acceptables pour loger les femmes qui se retrouvent dans la catégorie et dans les conditions qu'a décrites la députée.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la peine avec sursis, la députée voudrait-elle que les tribunaux disposent d'une plus grande latitude vis-à-vis des femmes, qui pourraient recevoir de l'aide dans le cadre des systèmes de probation et de libération conditionnelle, mais dans un environnement de type communautaire, où l'on offre beaucoup plus de services de soutien qui peuvent correspondre à leurs besoins?

Mme Irene Mathysen: Monsieur le Président, cela me ramène à mes observations à propos des situations qui font que les femmes demeurent en prison, soit l'analphabétisme, les agressions sexuelles et physiques, et le chômage. Ces situations rendent la vie très difficile pour les femmes et les victimisent encore davantage.

Nous devons améliorer nos programmes d'alphabétisation. Nous devons faire en sorte que les femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles reçoivent les soins, le soutien et le counselling dont elles ont besoin. Nous devons également veiller à ce qu'elles aient la formation nécessaire pour trouver des emplois et pour s'occuper de leurs enfants.

Je répète qu'il leur faut non seulement des emplois pour subvenir aux besoins de leurs enfants, mais aussi l'équité en matière d'emploi et notamment la parité salariale.

● (1240)

Mme Tina Keeper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière de prendre la parole sur cette importante mesure législative, le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis).

Depuis l'instauration des peines avec sursis en septembre 1996, les peines d'emprisonnement peuvent être purgées au sein de la collectivité plutôt qu'en prison. Cela s'est avéré un moyen efficace de garder hors des prisons les délinquants ayant commis des infractions moins graves. La peine avec sursis est plus qu'une probation, qui vise la réadaptation et la réintégration, puisqu'elle comporte une mesure punitive.

En 1996, quand la possibilité d'imposer des peines avec sursis a été adoptée, le but premier de cette mesure était de permettre une solution de rechange à l'emprisonnement, de permettre aux tribunaux de recourir à une autre forme de peine. Cela permettait aussi d'intégrer des éléments de justice réparatrice au régime de détermination de la peine.

Mes collègues libéraux et moi-même considérons la sécurité de la population canadienne comme une grande priorité. Nous voulons que les lois adoptées tiennent compte de la réalité et de la complexité du système judiciaire du Canada, et qu'elles répondent aux besoins des Canadiens.

À l'appui de cette priorité, en octobre 2005, le ministre de la Justice de l'époque, le député de Mont-Royal, a présenté le projet de loi C-70. Cette mesure a franchi l'étape de la première lecture mais est morte au *Feuilleton*. Elle visait en grande partie à empêcher le recours à des peines avec sursis pour ceux qui avaient été reconnus coupables de crimes comportant des sévices graves à la personne.

Le projet de loi C-70 ajoutait la condition suivante:

[...] à moins d'être convaincu qu'une telle mesure servirait les intérêts de la justice en raison de circonstances exceptionnelles, le tribunal ne peut rendre l'ordonnance à l'égard de la personne déclarée coupable de l'une des infractions suivantes:

- a) infraction constituant des sévices graves à la personne au sens de l'article 752;
- b) infraction de terrorisme;
- c) infraction d'organisation criminelle;
- d) infraction dont la nature et les circonstances de la perpétration sont telles que la dénonciation devrait avoir prépondérance sur les autres objectifs servant à déterminer la peine, afin d'exprimer la réprobation de la société à son égard.

Ce projet de loi aurait aussi exigé des tribunaux qu'ils versent au dossier un énoncé des circonstances exceptionnelles dont ils ont tenu compte s'ils ont choisi d'imposer une peine d'emprisonnement avec sursis.

Le projet de loi C-70 aurait donc éliminé les faiblesses des peines d'emprisonnement avec sursis sans compromettre l'efficacité du Service correctionnel et du système de justice tout entier.

Le projet de loi d'initiative ministérielle C-9, lui, viendrait modifier le Code criminel de manière à ce que les infractions poursuivies par mise en accusation et passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de dix ans ou plus ne puissent être punies d'un emprisonnement avec sursis. Le fait de supprimer ainsi l'emprisonnement avec sursis pourrait entraîner des inégalités dans l'application de la justice et faire en sorte qu'une certaine d'infractions supplémentaires ne puissent plus être punies d'un emprisonnement avec sursis. Ce projet de loi aurait des répercussions néfastes dans tout le pays.

J'aimerais aussi mentionner qu'il faut tenir compte de la proportion élevée d'Autochtones dans les prisons. Une des conséquences évidentes du projet de loi serait l'emprisonnement d'un nombre encore plus grand d'Autochtones canadiens, et cela à un moment où le gouvernement devrait justement prendre des mesures pour réduire le nombre disproportionné d'Autochtones dans les prisons.

Initiatives ministérielles

Alors que les Autochtones représentent moins de 5 p. 100 de la population du Canada, ils représentaient, en date du 31 mars 2004, approximativement 20 p. 100 de tous les prisonniers incarcérés dans des établissements fédéraux au Canada. La surreprésentation des Premières nations dans le système de justice criminelle s'est constamment accrue au cours des 10 dernières années. Alors que le nombre des personnes détenues dans des établissements fédéraux au Canada a constamment reculé de 12,5 p. 100 de 1996 à 2004, le nombre de personnes des Premières nations détenues dans des établissements fédéraux a fait un bond de 21,7 p. 100 pendant la même période. Si on ventile un peu plus les données, on constate que le nombre de femmes autochtones incarcérées a également connu une progression constante de 74,2 p. 100 au cours des sept dernières années.

Il n'y a pas d'autre groupe au pays qui est séparé de la collectivité et qui est incarcéré plus rapidement que les Canadiens autochtones. Il est apparemment plus facile pour le gouvernement de jeter des gens en prison que de s'attaquer aux causes profondes ou d'appliquer le concept de justice réparatrice. Le gouvernement conservateur devrait se préparer à un brutal retour sur terre, car sa solution à des défis de cette nature ne peut que laisser durablement pourrir les choses.

• (1245)

Il existe une corrélation étroite entre les désavantages socioéconomiques et les démêlés avec le système de justice criminelle. Il faut s'intéresser de près à cette situation pour corriger ce cercle vicieux. La justice réparatrice a joué un rôle dans la prise en charge du taux de surreprésentation des populations des Premières nations dans le système de justice criminelle et elle a fait partie intégrante des stratégies de guérison.

Par contraste avec le projet de loi C-9 des conservateurs, la justice réparatrice fait fonction de système de justice polyvalente et elle donne des résultats efficaces. En dernière analyse, c'est encore le groupe le plus vulnérable au Canada qui est à nouveau victime des attaques du gouvernement, ce qui, malheureusement, semble très courant ces jours-ci.

Tous les députés, j'en suis persuadée, veulent des collectivités plus sûres pour leurs amis et leurs familles. On peut donner suite à ce consensus au moyen d'un projet de loi efficace et équitable.

J'exhorte le gouvernement et, d'ailleurs, tous les députés à la Chambre à soutenir un système de justice canadien qui prenne en considération les véritables éléments de complexité des peines avec sursis et à élaborer des projets de loi qui traduisent cet idéal, plutôt que l'approche à courte vue et irresponsable que le gouvernement conservateur est déterminé à imposer.

M. Charlie Angus (Timmins—James Bay, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais faire connaître à la députée mes craintes concernant l'effet de cette loi sur les Autochtones. Nous avons vu le rôle joué par les tribunaux au cours des 100 dernières années. Nous avons pu constater le désespoir des jeunes Autochtones, qui ont été incarcérés, traités comme des criminels et abandonnés à la périphérie de certaines villes, où on les a laissés mourir de froid. Par moments, nous avons pratiquement cessé de nous acquitter de notre obligation de donner de l'espoir aux jeunes Autochtones et de leur transmettre une vision stimulante de l'avenir.

J'ai vu, dans les collectivités de ma région, le travail réalisé par les aînés, les intervenants du PNLAADA et d'autres travailleurs afin de faire comprendre à la jeunesse autochtone que, lorsqu'un jeune sort du droit chemin, il peut compter sur le soutien de la collectivité non seulement pour se refaire mais pour réparer le tort qu'il a pu causer à

cette dernière. Ce travail se fait grâce aux cercles de détermination de la peine et à certains programmes reposant sur la spiritualité et la culture des Premières nations.

Je crains fort qu'en imposant des règles uniformes, ce projet de loi empêche les collectivités, les provinces et nos tribunaux d'appliquer des mesures adaptées aux jeunes Autochtones. J'aimerais connaître le point de vue de la députée à ce sujet.

Mme Tina Keeper: Monsieur le Président, l'une des annonces les plus frustrantes et les plus troublantes du gouvernement conservateur, qui découle de son approche de la justice, est celle qui porte sur la somme d'argent affectée à la construction de nouvelles prisons. On ne peut qu'être médusé devant l'intention du gouvernement de dépenser 250 millions de dollars à cette fin puisque, comme le député l'a mentionné, le système carcéral n'arrive pas à guérir le mal à la racine. La création de nouvelles prisons ne fait certainement pas partie de la solution.

J'apprécie la question du député au sujet des populations autochtones, Premières nations, Métis ou Inuits, au sein desquelles on a abattu une besogne phénoménale dans le dossier de la justice réparatrice. Le système colonial auquel ces populations ont été soumises pendant 150 ans a certainement eu des effets dévastateurs.

Le dernier gouvernement libéral a beaucoup fait pour coopérer avec les groupes autochtones en vue de résoudre ces problèmes. C'est à la racine du mal qu'il faut s'attaquer. En fait, comme le député l'a indiqué, l'argent devrait surtout, selon moi, être consacré aux cercles de détermination de la peine et aux stratégies de guérison communautaires. Je crois que nous n'arriverons pas à abaisser le taux de criminalité par la répression et que ce sont les populations autochtones qui vont en souffrir le plus.

Il y a beaucoup de stratégies de nature communautaire qui méritent d'être examinées, contrôlées, évaluées et favorisées parce qu'elles ont grandement contribué à résoudre le problème à la racine et à créer une saine dynamique communautaire.

• (1250)

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de l'analyse qu'elle a faite du projet de loi C-9. Elle a dit que les peines d'emprisonnement avec sursis sont assorties de critères que les juges considèrent dans l'imposition des sentences. Il s'agit d'un outil préventif et la prévention est un élément important. Le précédent gouvernement a mis en oeuvre une Stratégie emploi jeunesse dans un but préventif, combattre la violence des gangs. Le gouvernement conservateur a supprimé ce programme. La députée peut-elle préciser comment on a utilisé la condamnation avec sursis dans les collectivités autochtones et à quel point cet outil s'est révélé efficace?

Mme Tina Keeper: Monsieur le Président, un des éléments importants de la peine d'emprisonnement avec sursis, c'est qu'elle n'est pas axée principalement sur la réadaptation ou la réinsertion du contrevenant. De telles mesures de réadaptation ne constituent pas une option pour le contrevenant. Elles font partie de la condamnation avec sursis. Il s'agit là d'un élément important de la condamnation avec sursis.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole à propos du projet de loi C-9, qui se veut une modification au Code criminel. Pour en décrire l'objet, je vais lire le texte qu'on retrouve au sommaire:

Le texte modifie l'article 742.1 du Code criminel afin que les infractions poursuivies par mise en accusation et passibles d'une peine maximale d'emprisonnement de dix ans ou plus ne puissent faire l'objet d'un emprisonnement avec sursis.

Pour que la population, ceux et celles qui nous écoutent nous comprennent bien, il faut mentionner que la notion de peine avec sursis est toute simple. Lorsqu'un individu est condamné à un emprisonnement avec sursis, cela signifie qu'il purge sa peine au sein de la collectivité. Il demeure donc en liberté tant qu'il respecte les conditions obligatoires et discrétionnaires que lui a imposées le tribunal.

C'est la façon actuelle de procéder. Notre société a développé une certaine autonomie du judiciaire. Par la jurisprudence, par les exploits passés et par les décisions qui ont été rendues depuis toute l'histoire des tribunaux, une certaine façon de procéder a été établie selon laquelle les juges peuvent analyser la situation cas par cas et choisir la peine la plus appropriée. Telle est la société que nous avons. À mon avis, la grande majorité de la population en était satisfaite jusqu'à aujourd'hui.

Par la présentation du projet de loi C-9 par le gouvernement conservateur, on assiste à une autre partie. Évidemment, dans une société, il y a toujours des insatisfaits. Présentement, on peut observer une certaine tendance conservatrice à la républicaine qui voudrait retirer de plus en plus de pouvoirs à la magistrature. On désire donc réduire le pouvoir des juges, tout simplement pour être capable de dicter le crime dans le Code criminel. De cette façon, si vous commettez un crime, on vous dicte la peine, et les tribunaux n'ont qu'à déterminer si vous êtes coupable ou non coupable.

Cela est dangereux. Cette façon de voir, cette conception du système judiciaire, ce conservatisme à la républicaine, c'est ce qu'on vit présentement aux États-Unis. Si jamais on constate qu'une société fonctionne ainsi, comme c'est le cas de la société américaine, il faut aller voir si cette façon de faire contribue à réduire le nombre de crimes. Dans le cas des Américains, tous les experts sont unanimes: il n'y a pas moins de crimes aux États-Unis. Au contraire, il y en a plus. C'est compréhensible, c'est tout simplement parce que les peines sont de plus en plus sévères. Tant qu'à commettre un crime, les délinquants en commettent suffisamment pour se ramasser assez d'argent et ainsi pouvoir engager des avocats pour se faire acquitter.

Il y a eu des procès célèbres aux États-Unis. Je ne veux pas nommer de noms. C'est à cause de cela qu'on vit cette situation. C'est à cause de cela qu'on observe toute une tranche de droite dans notre société et ce conservatisme républicain. On associe des images avec certains individus. Si le procès d'un individu qu'on a condamné a été très médiatisé, c'est tout le monde dans son salon qui contribue à lui donner sa peine.

Établir une société, c'est beaucoup plus complexe que cela. Il faut arrêter de se doter de lois et d'établir notre société en fonction de quelques individus qui font l'objet de tapage médiatique. C'est de cette façon que les Américains sont devenus très conservateurs, ont pris ce virage vers la droite républicaine et ont augmenté les peines. Finalement, on en arrive un jour à souhaiter que chaque fois qu'il arrive quelque chose, il faille automatiquement condamner quelqu'un. Cela ne peut pas se faire.

Dans notre société, on est encore considéré comme innocent tant que l'État n'a pas prouvé qu'on est coupable. Telle est la dure réalité. Il faut s'y faire, c'est ainsi et je pense que c'est bien ainsi. C'est ce qu'ont choisi nos ancêtres. C'est de cette façon que nos parents, nos grands-parents et nos arrière-grands-parents ont décidé de concevoir notre société. On est innocent jusqu'à preuve du contraire, et on a confié à la magistrature le soin de déterminer la peine.

Initiatives ministérielles

C'est pour cette raison qu'on a prévu, dans le Code criminel, la possibilité de donner des peines avec sursis pour certaines infractions, c'est-à-dire des peines qui sont purgées dans la société, assorties de conditions de surveillance très importantes.

• (1255)

Depuis les années 2000, on a assisté à une certaine mouvance, à cause de ce vent de conservatisme républicain de droite. Les tribunaux imposent des conditions beaucoup plus sévères à ceux qui sont sous libération surveillée, soit en sursis. C'est probablement bien comme cela; on suit la tendance et les tribunaux s'adaptent.

Toutefois, pour les conservateurs républicains de droite, ce n'est pas assez. Selon eux, il faut tout de suite imposer des peines minimales obligatoires. Aux États-Unis, cela a un effet néfaste. Sachant qu'ils écoperont d'une lourde peine, certains individus commettent un crime en conséquence, et ils s'assurent d'avoir assez d'argent pour payer les avocats et tenter de se faire acquitter. C'est cela, la bataille aux États-Unis. On n'a pas réduit les peines, au contraire, et on a de plus en plus de criminels. Par contre, certains bureaux d'avocats gagnent beaucoup d'argent et on réussit à innocenter des gens qui auraient peut-être plaidé coupable s'ils avaient eu une peine avec sursis, surveillée par la société. Peut-être auraient-ils décidé de ne pas se battre contre le système.

Il faut arrêter de penser que les juges se lèvent un bon matin et s'ils se sont levés du bon pied, ils décident que tous ceux qui comparaitront devant eux purgeront leur peine en société. Cela ne fonctionne pas ainsi. Pourtant, les conservateurs républicains de droite semblent dire que les 100 ans d'histoire de la magistrature depuis la Confédération et tout ce qu'ont décidé les tribunaux, tout cela n'est plus valide. Aujourd'hui, ces juges ne sont plus adéquats. Pour être adéquat, il faut être conservateur républicain de droite. Ce n'est pas ce que veut la société. Ce n'est pas ce que nos ancêtres ont voulu. Dans notre société, l'État doit prouver la culpabilité du prévenu. Les peines sont établies selon la responsabilité.

Je rappelle les critères, car il y en a. Avant de donner une peine avec sursis, les juges doivent considérer quatre conditions.

Premièrement, le contrevenant doit être coupable d'une infraction pour laquelle aucune peine minimale n'est prévue. Quand le Code criminel prévoit une peine minimale, le juge l'impose. De plus en plus, on sent que les conservateurs républicains de droite veulent imposer des peines minimales pour chaque article du Code criminel.

Deuxièmement, l'individu doit être condamné à une peine de moins de deux ans. Même si l'individu est accusé d'une infraction dont la peine pourrait être de 10 ans et plus, s'il est condamné à une peine de moins de deux ans, on peut envisager une peine avec sursis purgée dans la collectivité.

Troisièmement, la peine avec sursis ne doit pas mettre en danger la collectivité. Les juges analysent, font venir des témoins et des gens qui peuvent avoir de l'influence sur le comportement de l'individu, et des spécialistes analysent son comportement. Par la suite, on décide si oui ou non on le laisse en société.

Initiatives ministérielles

Quatrièmement, le juge doit être convaincu que l'emprisonnement avec sursis est conforme aux principes généraux de la proportionnalité de la peine. La jurisprudence a établi une certaine proportionnalité, mais c'est le juge qui décide. Dans notre société, il faut s'y référer. Il faut cesser de faire des diktats. Il faut accepter qu'il y ait une magistrature formée de gens compétents qui ont été nommés et qui ont la formation nécessaire pour imposer les peines. C'est ainsi que fonctionnent les tribunaux depuis que le Canada existe.

Le projet de loi C-9 ajoutera un nouveau critère: le crime commis ne doit pas être passible d'une peine maximale de dix ans ou plus. On ne parle pas de la peine imposée à un individu, on parle d'un crime dont la sentence pourrait être de 10 ans ou plus. Ce ne sont pas nécessairement des infractions très importantes. Par exemple, un vol de plus de 5 000 \$ — comme un vol de voiture — est passible d'une peine de 10 ans et plus, tout comme le fait d'obtenir du crédit par fraude. On voit souvent ce genre de délit, et il est vrai que ces gens doivent être punis. Par contre, si c'est la première offense d'un individu, les juges prennent ce fait en considération. Le vol de courrier est aussi passible d'une peine de 10 ans et plus. Les infractions comme les faux prospectus, l'usage de faux passeports, la fabrication de preuves sont toutes passibles de 10 ans et plus d'emprisonnement. En vertu du projet de loi C-9, même si ces crimes n'étaient commis qu'une seule fois par un individu, il ne pourrait plus y avoir de peines avec sursis, purgées dans la société.

En conclusion, le Bloc québécois votera contre ce projet de loi.

•(1300)

[Traduction]

M. Alan Tonks (York Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, à l'instar d'autres députés, j'ai écouté très attentivement les commentaires du député.

Je suis impressionné! Le député établit des comparaisons avec le système de justice américain et il taxe notre approche en matière d'application de la justice de tendance conservatrice à la républicaine. Il a dit que l'approche américaine avait donné lieu à une augmentation du nombre de récidivistes aux États-Unis alors que ce n'était pas le cas ici. J'espère que mon interprétation n'est pas trop large, mais j'attribuerais cela au fait que nous avons un régime de condamnation avec sursis qui laisse un grand pouvoir discrétionnaire aux juges.

Le projet de loi indique que plus de 100 infractions relèveront du Code criminel, excluant ainsi toute possibilité d'octroi de sursis pour leurs auteurs.

Le député croit-il que cela correspond à la tendance que l'on observe aux États-Unis? En fait, les pénitenciers sont devenus des incubateurs à récidive pour des crimes graves, et les récidivistes sont repris par le système de justice pénale. Le député croit-il que la mesure pourrait favoriser cette tendance?

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Ce n'est pas le choix qu'a fait notre société. Notre société a décidé de faire confiance à la magistrature, qui a à analyser chaque cas comme un cas d'espèce.

Le danger de vouloir punir et emprisonner à tout prix, c'est que des criminels qui peuvent être réhabilités soient emprisonnés et fraient automatiquement avec des criminels plus endurcis. Ces derniers se feront un plaisir de leur montrer comment on peut véritablement commettre des crimes tout en évitant de se retrouver en prison. C'est tout ce concept que nous abordons.

Mon collègue a tout à fait raison: il s'agit de tendances sociales. Aux États-Unis, il y a une tendance, celle du conservatisme républicain de droite. Elle commence à franchir la frontière, et je pense qu'il faut lui résister. Il faut montrer que notre société est plus juste et plus équitable et qu'on peut mieux permettre la réintégration sociale que ne le fait la société américaine.

Je répète qu'il faut résister à cette attaque de la droite conservatrice et républicaine. Je crois qu'il faut le faire en votant contre le projet de loi C-9.

•(1305)

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, certains ont l'impression que les juges utilisent mal leur pouvoir discrétionnaire dans l'imposition des peines avec sursis, qu'ils sont trop cléments, que cette clémence est intrinsèque dans le système et que certains juges agissent automatiquement.

Le député pourrait-il nous dire quelques mots sur l'utilisation de leur pouvoir discrétionnaire par les juges et nous dire s'il croit qu'il existe une tendance intrinsèque à imposer des peines clémentes aux auteurs de crimes graves et violents?

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'espère qu'on a réussi à faire comprendre à toute la députation qu'il n'en est rien. En effet, les juges ont des critères à respecter. Je les ai énumérés tantôt et je vous ferai grâce de les répéter.

Il reste que ce n'est pas automatique. Comme je le disais, ce n'est pas parce que le juge, le matin, se sent de bonne humeur parce qu'il fait beau qu'il décide d'être clément et d'allouer des sursis. Cela ne fonctionne pas ainsi. Il y a des critères, à savoir les peines, le type de délit et, évidemment, le dossier de l'individu.

À mon avis, ne serait-ce de ce mouvement conservateur de droite républicain qu'on sent depuis le début du 21^e siècle, nous composerions encore avec une société qui veut donner une chance aux individus qui, dans le fond, le méritent. En effet, c'est ce que fait le juge. Quand il analyse les critères, il décide qu'il va donner une peine avec sursis, permettant une réintroduction sous surveillance dans la société. On s'est aperçu que la surveillance est effectuée de façon plus rigoureuse depuis le début des années 2000. Les juges ont quand même suivi l'actualité et distinguent bien la tendance de droite qui se dessine au Canada. Ils se disent donc qu'on doit encadrer la surveillance de façon plus importante. C'est ce qui a été fait.

Recours au Règlement

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, je fais appel au Règlement pour préciser une déclaration que j'ai faite plus tôt au cours de la période des questions en réponse à une question du député d'Hochelaga.

J'ai dit: « Les régions où il y a eu une amélioration marquée de la situation du marché du travail depuis le lancement du précédent projet pilote sont les régions qui ont été incluses dans le nouveau projet pilote. » J'ai oublié d'inclure la négation avant le mot « incluses » en donnant ma réponse.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair qu'en ce qui concerne le projet pilote sur la prolongation de la période de prestations d'assurance-emploi, les régions où il y a eu une amélioration marquée de la situation du marché du travail depuis le lancement du précédent projet pilote sont les régions qui n'ont pas été incluses dans le nouveau projet pilote.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je remercie la secrétaire parlementaire pour cette précision.

Le député de Timmins—Baie James a la parole pour la reprise du débat.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Charlie Angus (Timmins—James Bay, NDP): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à propos du projet de loi, car la protection des citoyens est une priorité absolue pour tous les députés, peu importe leur allégeance politique. Ce qu'il faut se demander, c'est si ce projet de loi va assurer cette protection. Il faut se poser des questions.

Il faut s'interroger au sujet de cette solution unique et se demander s'il s'agit d'une bonne politique sociale. On ne peut pas nier qu'il y a une tendance. Nous le voyons chez nos voisins du Sud. Les politiciens là-bas ne sont jamais évincés s'ils diabolisent les criminels. Je ne défendrai jamais le crime, mais aux États-Unis, on sent cette diabolisation continue et on sent que les dirigeants vont durcir le ton de plus en plus jusqu'à ce que de larges pans de la population américaine se trouvent en prison pour de très longues périodes.

Je voudrais parler de mon expérience. Lorsque j'étais beaucoup plus jeune, dans une autre vie peut-être, ma femme et moi avons côtoyé des hommes sortant de prison. Ils vivaient dans notre maison. Nous sommes allés dans beaucoup d'institutions provinciales du Sud de l'Ontario. Nous avons interrogé des hommes qui voulaient avoir la chance de se refaire une vie.

Un de ces hommes, Pierre Fontaine, est aujourd'hui décédé. Il a vécu avec notre famille pendant 17 ans. Il avait besoin de quelqu'un qui était prêt à risquer le coup. Son dossier remontait jusque dans les années 1950. Dans le contexte d'aujourd'hui, il est très difficile de dire si on lui aurait permis de sortir de prison, car il était considéré comme un récidiviste.

M. Fontaine est venu vivre avec notre famille. Il était comme un grand-père pour mes enfants. Il a pris part à toutes nos fêtes de famille pendant 17 ans. En fait, il est mort à la maison. Notre famille, nos voisins et notre collectivité se sont réunis et lui ont fait de merveilleuses funérailles. C'est parmi les plus belles funérailles dont j'ai été témoin. Il était considéré comme un vrai gentleman dans notre collectivité. Des gens de tous les coins de la région sont venus à ses funérailles.

Là où je veux en venir, c'est que, d'après mon expérience avec les criminels — et c'est habituellement d'hommes dont il est question —, en fin de compte, ce ne sont pas des hommes mauvais, mais seulement des hommes qui ont pris des décisions terriblement stupides. Si la stupidité est un crime, et j'imagine que c'est le cas, alors ces hommes ont été emprisonnés parce qu'ils ont fait des choses vraiment stupides, surtout à eux-mêmes. Et ils se retrouvent avec un casier judiciaire.

Le problème que nous avons constaté, surtout en ce qui a trait aux jeunes hommes qui risquent la prison, c'est qu'il y a un point de non-retour. Ils ont fait quelque chose de stupide dans leur jeunesse et ils risquent de se retrouver derrière les barreaux. Le problème, c'est que si nous ne permettons pas aux juges de leur donner une autre chance, nous envoyons ces jeunes gens dans une usine à criminels endurcis.

Nous avons vu de jeunes hommes sortir des foyers pour jeunes contrevenants pour être emprisonnés à la prison Don. Quand ils sont sortis de cette prison, ils n'étaient plus du tout les mêmes personnes. Le taux de récidive chez ces jeunes hommes était ahurissant. Le niveau de violence a augmenté de façon marquée quand ces hommes sont retournés dans leurs milieux.

Toute l'idée de la peine d'emprisonnement avec sursis, selon moi, avait rapport à la nécessité de trouver des moyens d'évacuer certaines personnes du système pénal. Nous devons nous demander si l'emprisonnement avec sursis a généralement donné de bons résultats. Ce n'est peut-être pas le cas puisque, selon une sorte d'entente tacite intervenue au départ entre avocats et juges, ce type de peine devait être réservé aux crimes non violents. Il est certain que pour ce qui est de menaces aux personnes, de menaces à l'arme à feu et de violence, quelle qu'en soit la nature, il convient que le législateur jette un regard nouveau sur la peine d'emprisonnement avec sursis. Il est tout à fait raisonnable qu'un tel débat ait lieu. Dans le cadre du processus législatif, le Parlement est certainement autorisé à s'interroger sur le fonctionnement du système.

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, je m'inquiète de constater que cette mesure législative est un instrument très peu nuancé qui risque de ratisser large. Par exemple, on a ajouté le vol de bétail à la liste. On a l'intention de supprimer la possibilité d'emprisonnement avec sursis pour diverses catégories de délits comme les crimes mineurs contre la propriété. Au lieu de nous demander dans quelle mesure les criminels violents réussissent à profiter de l'emprisonnement avec sursis, nous cherchons à élargir considérablement l'application de la mesure proposée et, de ce fait, nous privons les tribunaux de la possibilité d'envisager des solutions de rechange valables.

Recours au Règlement

●(1310)

Dans l'optique que nous devons retenir, celle d'une politique sociale éclairée, le projet de loi pose problème à deux égards. D'une part nous verrons davantage de transactions pénales et les juges seront plus disposés à accorder des condamnations avec sursis. Or, dans le cas des condamnations avec sursis, aucune condition ne peut être imposée. L'autre difficulté a trait au fait que bon nombre des délinquants seront confiés aux systèmes provinciaux.

Si on multiplie le nombre actuel des peines d'emprisonnement avec sursis par le coût moyen de l'incarcération dans un établissement provincial, nous pouvons envisager un coût additionnel au moins égal à 250 millions de dollars. Ces coûts seront assumés par les provinces. Je me demande pourquoi nous nous penchons ici au Parlement sur une question qui aura des répercussions dans les provinces et dans les tribunaux, du fait qu'un plus grand nombre de personnes seront incarcérées dans des établissements provinciaux sans que la chose ne soit nécessaire.

Si le projet de loi vise le problème des crimes violents, de la violence contre les familles et de la mauvaise utilisation des condamnations avec sursis, alors le Parlement a certainement l'obligation de se pencher sur la question. Toutefois, envisageons-nous d'élargir considérablement la portée de la loi et d'ajouter certaines infractions comme le vol de courrier et l'introduction par effraction? Jetons un coup d'oeil à ma propre expérience, quand j'étais jeune, et regardons certaines infractions stupides.

Prenons par exemple l'introduction par effraction. Je connais bien des gens qui ont commis ce genre d'infraction et la dernière chose à faire était de les faire emprisonner pendant dix ans. Il fallait les isoler pendant un certain temps, mais il fallait aussi leur donner la possibilité de se racheter aux yeux de la collectivité. Il faut s'assurer que ce type de délinquants reçoivent du counseling et qu'ils redeviennent des membres productifs de la société.

L'autre grande question est celle des jeunes Autochtones qui sont incarcérés. Le Canada regarde souvent sa feuille de route et se félicite du traitement qu'il réserve aux détenus, mais regardons l'échec du système carcéral américain et le problème racial. On constate que, aux États-Unis, ce sont surtout des Noirs qui sont continuellement traduits devant les tribunaux et condamnés à des peines sans sursis. Aucune solution de rechange ne leur est proposée. Ils sont incarcérés. Chez nous, de plus en plus d'Autochtones se retrouvent derrière les barreaux et, encore une fois, pour des infractions qui doivent être réglées au niveau social. On ne fait de faveur à aucune collectivité autochtone en retirant un de ses membres pour le mettre en prison sans offrir de solutions de rechange aux tribunaux ou à la collectivité, pour amenuiser les problèmes. Nombre de ces problèmes découlent de lacunes sociales au sein de la collectivité elle-même.

Nous avons regardé comment les collectivités autochtones appliquent le principe de justice réparatrice. J'estime que c'est un modèle. De toute évidence, on ne peut pas l'utiliser dans tous les cas, mais, en Ontario, on a déjà commencé à s'inspirer du système de justice réparatrice autochtone dans le cas des jeunes délinquants. Il faut vraiment comprendre que c'est un système axé sur des principes très solides. Le principe fondamental est que, au bout du compte, la seule façon de régler le problème de la criminalité est de rebâtir et de guérir la collectivité. C'est à ce niveau que le système de justice réparatrice a fait ses preuves.

La position du NPD sur ces questions est que nous devons certainement faire preuve de fermeté dans le cas des crimes graves et violents, mais qu'il ne faut pas mettre des personnes qui ne sont pas

de véritables criminels violents dans le même panier que les criminels violents et les jeter dans un système basé sur la violence. Cela vaut pour tous les établissements, même les mieux dirigés, car tous les systèmes pénitentiaires sont basés sur le principe de la violence prédatrice. Les personnes qui ont été incarcérées ne sont plus du tout les mêmes lorsqu'elles sortent de prison. Je peux vous le dire, car j'ai travaillé auprès d'ex-détenus.

L'autre point dont il faut tenir compte est celui que j'ai soulevé tantôt. Le coût annuel par détenu est d'environ 51 500 \$ dans les prisons provinciales, et de 81 000 \$ dans les prisons fédérales. Devons-nous vraiment dépenser autant d'argent pour garder des personnes en prison, alors que nous n'investissons pas suffisamment dans la prévention et la protection des collectivités?

●(1315)

Prenons l'exemple du registre des armes à feu. Nous avons dépensé un milliard de dollars pour retrouver des personnes dans le Nord de l'Ontario, dont certaines âgées de 80 ans, pour qu'elles obtiennent un permis de simple possession. Cet argent aurait pu être investi dans les services de police, la sécurité frontalière et dans les collectivités, pour les aider à enrayer la violence des gangs. L'autre jour, un homme de 82 ans est venu me voir. Son permis de simple possession était expiré. Or, nous ne délivrons plus de permis de simple possession. Cet homme devra suivre un cours de maniement sécuritaire, parce qu'on le considère comme une menace pour la société.

Les travaux du Parlement ont une incidence profonde sur tous les secteurs de la société. Nous devons faire preuve de prudence et de vigilance. Nous devons...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Moncton—Riverview—Dieppe a la parole pour des questions ou des observations.

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, l'intervention du député montre qu'il connaît très bien les effets du Code criminel et comprend qu'il s'agit d'un concept dynamique qui doit se développer avec le temps et s'adapter aux conditions dans lesquelles évolue notre collectivité.

Il me semble aussi qu'il a tout à fait raison quand il dit que cette mesure est un outil très fort. Sauf que dans ce cas, cet outil très fort, écrit sur une serviette de table, que le gouvernement essaie de faire adopter à toute vapeur, a bien des lacunes, comme il l'a signalé avec raison.

J'ai une question à poser au député. Est-il d'accord avec moi pour dire qu'au comité, ou ailleurs, on pourrait combler les lacunes de ce projet de loi en examinant les différentes infractions et en supprimant celles pour lesquelles les peines avec sursis fonctionneraient si elles étaient assorties d'une surveillance adéquate?

Dans le même ordre d'idées, croit-il, étant donné ses connaissances et son expérience en tant que député, que l'un des problèmes que posent les peines avec sursis, qui ont donné l'impression à beaucoup de députés d'en face qu'elles ne fonctionnaient pas, c'est que la surveillance inhérente à l'imposition de telles peines n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait dû l'être en raison du manque de ressources des surveillants? Franchement, ceux-ci sont débordés.

• (1320)

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, c'est là un des principaux problèmes que nous avons quand une personne doit réintégrer la société. Peu importe si le contrevenant avait volé des lacets de chaussure ou des voitures, ou s'il avait perpétré des crimes violents, à un moment donné, il doit réintégrer la société. À ce moment, nous avons besoin de ressources pour aider ces personnes à réintégrer la société de façon sécuritaire et fonctionnelle.

Les maisons de transition et la Société John Howard jouent un rôle très important, mais nous constatons qu'il manque de ressources. Il manque d'endroits où les gens peuvent se retrouver dans un environnement sécuritaire. Je sais, par expérience, que des gens n'ont pu sortir de prison parce qu'ils devaient de fournir une adresse, mais qu'ils n'avaient nulle part où aller. Ces gens avaient besoin d'un répit en sortant de prison. Sans ce répit dans un milieu normal et fonctionnel, ils se retrouvent immédiatement dans la rue. Une fois dans la rue, ils récidivent inmanquablement. Le manque d'appui pour s'occuper des gens qui réintègrent la collectivité est un véritable problème.

Pour ce qui est de l'autre point que le député a soulevé, oui, l'étape du comité est importante pour un projet de loi comme celui-ci. Nous devons procéder à un examen attentif, non pour en retarder l'adoption, mais pour nous assurer d'exercer la diligence nécessaire pour qu'en bout de ligne nous ayons un projet de loi qui fonctionne, qui répond aux besoins des gens et qui donne aux législateurs et aux collectivités, à partir des intentions des parlementaires, les ressources nécessaires pour composer avec le problème de la criminalité.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai une dernière question à poser au député néo-démocrate. Je n'irai pas par quatre chemins. Le projet de loi sur la condamnation avec sursis que les libéraux ont présenté il y a quelques années comportait une disposition dont l'opposition avait réclamé la suppression, à savoir que les auteurs de crimes violents seraient admissibles à des peines d'emprisonnement avec sursis. On nous a assurés que cela ne se produirait pas. Or, il y a eu de nombreux cas où des contrevenants reconnus coupables de crimes violents ont été condamnés avec sursis.

Voici ma question. Le député croit-il que les auteurs de crimes violents tels que l'agression sexuelle et le vol qualifié devraient être admissibles à des peines d'emprisonnement avec sursis? Si le député croit que non, alors pourquoi appuie-t-il ce projet de loi?

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député, mais ce n'est pas de ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à faire en sorte que les auteurs de crimes violents ne bénéficient pas d'une peine d'emprisonnement avec sursis. C'est un projet de loi omnibus qui vise toute une gamme de criminels.

Si le gouvernement acceptait de retirer cette disposition, de réexaminer la mesure et de présenter une nouvelle mesure clairement définie au Parlement, je sais que celle-ci obtiendrait un vaste appui à la Chambre des communes. L'autre option serait de...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Reprise du débat, le député de Don Valley-Ouest a la parole.

L'hon. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le point que je voudrais souligner dans ce débat, c'est que si le projet de loi est remarquablement court, ses répercussions sont remarquablement importantes.

Ce que je trouve particulièrement intéressant dans cette mesure qui prévoit qu'on ne peut imposer une peine d'emprisonnement avec

Recours au Règlement

sursis pour une infraction passible de 10 ans de prison ou plus, c'est que, lorsqu'on consulte la liste des infractions qui seraient passibles d'un emprisonnement de 10 ans ou plus, on voit des choses assez étonnantes.

Ainsi, on peut être condamné à 14 ans pour intimidation du Parlement. Je ne puis dire si pareille infraction pourrait être passible d'une peine d'emprisonnement avec sursis, à certaines conditions. Contrefaire un passeport ou utiliser un passeport contrefait est passible d'une peine de 14 ans. Pour la communication d'une information fautive, j'espère qu'il y a plus de détails à cet égard parce que la peine pourrait être l'emprisonnement à perpétuité. J'imagine qu'il pourrait y avoir certaines situations où une peine d'emprisonnement avec sursis serait plus indiquée. La présentation de témoignages contradictoires dans l'intention de tromper est passible de 14 ans. Le parjure est passible de 14 ans. La fabrication de preuves est passible de 14 ans.

Dans tous ces cas-là, ne serait-il pas possible qu'il y ait des situations où une peine d'emprisonnement avec sursis conviendrait mieux?

Les vols de plus de 5 000 \$ sont passibles d'une peine de dix ans d'incarcération. Un employé public qui refuse de remettre des biens serait passible de 14 ans. Le vol de bétail est aussi prévu. Cette énumération de faits fascinants illustre la majesté et la longue histoire du Code criminel. La destruction d'un titre de propriété appelle une peine de dix ans, mais une personne ne pourrait-elle pas obtenir un sursis pour une telle infraction? Que dire de l'usage non autorisé d'un ordinateur? J'imagine que cela n'est pas sans se produire à l'occasion à Ottawa. Quelle peine appliquer dans ce cas? Dix ans?

Qu'en est-il du déguisement dans un dessein criminel? C'est un comportement fréquent dans le monde politique. La peine minimale est de 10 ans.

Une voix: Le déguisement en libéral.

L'hon. John Godfrey: Voilà. Un déguisement de député libéral décent. Le déguisement dans un dessein criminel. L'halloween n'est plus la fête qu'elle était.

Si nous devons simplement adopter le projet de loi sous sa forme actuelle, beaucoup d'entre nous se demanderaient ce qu'il faut faire des infractions dont la nature a changé ou évolué avec le temps? Ne devrions-nous pas renvoyer le projet de loi au comité, ce que ce côté-ci est disposé à faire, pour examiner en profondeur les effets potentiels d'un projet de loi apparemment court, pour au moins nous assurer que nous ne sommes pas en train de faire quelque chose de vraiment insensé? Il me semble que ce rôle revient au Parlement et bien entendu à ses comités.

En soi, la notion d'emprisonnement avec sursis est plutôt complexe. Elle a été élaborée comme une partie intégrante des options de la justice réparatrice. C'est essentiellement un instrument utile. Nous devons simplement nous assurer, en adoptant le projet de loi, que nous n'annulons pas les avantages qui découlent de l'emprisonnement avec sursis. Ces détails seraient pour nous très suffisants pour justifier notre opposition au projet de loi dans sa forme actuelle et un examen approfondi à l'étape de la deuxième lecture qui permettrait de démêler toutes ses conséquences possibles, pour éviter de rendre la situation encore pire qu'elle ne l'est maintenant. Dans certains cas, la modification proposée pourrait être justifiée. Nous l'admettons, mais nous devons quand même déterminer tous les cas où elle pourrait s'appliquer.

Initiatives parlementaires

Notre examen du projet de loi C-2 soulève une autre question, soit celle de la constitutionnalité. Il y a eu beaucoup d'ambiguïté dans ce dossier et certains juristes ont même affirmé qu'ils ne croyaient pas que le projet de loi C-2 respectait le critère de la constitutionnalité. Le procureur général a affirmé qu'il le respectait, mais à mon avis, quand les choses sont si peu claires, nous devrions nous poser de sérieuses questions sur la mesure qui nous est présentée.

• (1325)

Nous devons réellement nous assurer que ce projet a reçu l'aval du procureur général afin que la situation soit bien claire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous devons nous pencher sur les détails, parce que dans ce cas, les détails ne se retrouvent pas dans le texte même du projet de loi, mais plutôt dans ce qu'il implique, c'est-à-dire tout le contexte philosophique lié à l'emprisonnement avec sursis. Nous savons que si nous faisons des erreurs, nous anéantirons tout le bon travail et les progrès qui ont été réalisés dans ce dossier.

Je demanderais au gouvernement de collaborer avec nous...

• (1330)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): J'ai fait des signes au député pour l'informer que son temps de parole était écoulé.

Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI PORTANT MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE KELOWNA

Le très hon. Paul Martin (LaSalle—Émard, Lib.) propose que le projet de loi C-292, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Monsieur le Président, dans trop de réserves et trop de villes, il existe un fossé inacceptable entre ce qui devrait être la promesse et l'espoir de la jeunesse, et l'expérience de la vie adulte chez les Autochtones, un fossé rendu encore plus inacceptable par le fait que les Canadiens autochtones représentent le plus important segment de notre jeunesse et le segment de notre population qui connaît la croissance la plus rapide.

Nous sommes confrontés à un impératif moral. Dans un pays aussi bien nanti que le nôtre, un pays qui fait l'envie du monde, une bonne santé et une bonne éducation devraient être tenues pour acquises. Elles sous-tendent l'égalité des chances, laquelle, à son tour, est le fondement de notre société.

Je prends la parole aujourd'hui parce que les descendants des populations qui ont été les premiers occupants de notre pays méritent des chances égales d'aspirer aux avantages de notre prospérité collective et d'en bénéficier. Aujourd'hui, la majorité d'entre eux n'ont pas ces chances égales en raison d'écart dans les domaines de l'éducation et des compétences, des soins de santé et du logement, et à cause de possibilités limitées de trouver un emploi. Pour dire les choses simplement, ces fossés entre les Canadiens autochtones et les autres Canadiens ne sont pas acceptables au XXI^e siècle. Ils ne l'ont jamais été.

L'automne dernier, le gouvernement du Canada a conclu un accord extraordinaire avec un groupe extraordinaire de personnes. Il s'agissait de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit

Kanatami, du Ralliement national des Métis, du Congrès des Peuples Autochtones, de l'Association des femmes autochtones du Canada et des premiers ministres des provinces et territoires du Canada.

Ensemble, nous avons élaboré un plan visant à rétrécir et, à terme, à éliminer les fossés dont sont victimes les Canadiens autochtones. On connaît ce plan sous le nom d'accord de Kelowna.

[Français]

L'histoire des communautés autochtones va droit au coeur. Pendant un an et demi, nous avons travaillé à établir des objectifs afin de faire des progrès dans les domaines cruciaux de l'éducation, de la santé, du logement, de l'eau potable, du développement économique. Notre but était de faire une véritable différence, de faire tout notre possible pour transformer la dure réalité d'un si grand nombre de nos concitoyens, cela, grâce à des investissements pouvant apporter de réels changements dans le quotidien des Autochtones.

Nous nous sommes d'abord penchés sur le fossé qui existe dans le domaine de l'éducation. Donner aux jeunes la chance de développer leur potentiel devrait être à la base de toutes les autres initiatives que nous entreprenons. Cela suppose la construction d'écoles et le perfectionnement des enseignants. Cela signifie de s'assurer que les élèves complètent leurs études. Cela implique d'ouvrir aux jeunes les études supérieures sur tous ses plans. Cela signifie les inciter à suivre une formation professionnelle pour qu'ils décrochent un meilleur emploi. Dans tous les cas, il faut leur donner les moyens de réussir.

Pour cette raison, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied un réseau de systèmes scolaires des Premières nations, géré par les Autochtones en coopération avec les provinces dont relève l'éducation. Et dans les écoles publiques des centres urbains pertinents, notre plan permettrait que la culture autochtone, inuite ou métisse soit une partie intégrante du programme scolaire.

Le nombre de grands projets économiques qui sont en développement dans le Nord est renversant. Les opportunités de travail sont abondantes et le nombre d'emplois bien rémunérés est remarquable. Les Autochtones devraient pouvoir en bénéficier vraiment. Cela ne sera possible que si la formation débute dès maintenant.

Nous nous sommes donc engagés à collaborer avec nos partenaires des secteurs public et privé dans des programmes de formation d'apprentis dont les Canadiens autochtones ont besoin pour décrocher de bons emplois. L'objectif de l'Accord de Kelowna est de combler complètement, d'ici 10 ans, l'écart entre les Autochtones et leurs concitoyens, dans les proportions de diplômés du secondaire et de réduire de moitié l'écart en ce qui concerne les études supérieures, et ce n'est que le commencement.

• (1335)

[Traduction]

En ce qui concerne la santé, les écarts entre la santé des Autochtones et celle de la plupart des Canadiens sont tout à fait inadmissibles. Les taux de mortalité infantile chez les Premières nations sont près de 20 p. 100 supérieurs à ceux du reste de la population. Les taux de suicide sont de 3 à 11 fois supérieurs. Les taux de grossesse équivalent à 9 fois la moyenne nationale. Il est évident que ces statistiques navrantes ne touchent pas que la santé. Elles reflètent les troubles psychiques et émotifs des gens dans les collectivités, troubles auxquels nous devons nous attaquer de toute urgence.

Initiatives parlementaires

Nous avons entrepris cet effort il y a deux ans lorsque les dirigeants autochtones ont participé à la réunion des premiers ministres sur la santé. Nous avons reconnu alors la nécessité d'un nouveau cadre en matière de santé et nous avons entrepris de travailler sur un document sans précédent, le Plan directeur pour la santé des Autochtones, un plan global pour la prestation de soins de santé fiables dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves.

Nous voulions doubler en dix ans le nombre de professionnels de la santé autochtones, qui comptent actuellement 150 médecins et 1 200 infirmières. Nous voulions nous concentrer sur des mesures fondamentales de santé, que nous pouvons surveiller et améliorer dans chaque collectivité. Nous avons établi des objectifs pour réduire les écarts dans des domaines clés comme la mortalité infantile, le suicide des jeunes, l'obésité infantile et le diabète.

Ce n'est qu'un début. Personne ne sera satisfait tant que ces écarts n'auront pas été supprimés complètement.

Nous nous sommes attaqués à la question de l'eau potable et du logement. Le logement, ce n'est pas simplement avoir un toit sur la tête, c'est une question de dignité et de fierté. C'est donner aux gens un intérêt dans leurs collectivités et investir dans l'avenir. Nous reconnaissons la nécessité de réduire ces écarts de façon marquée et nous déployons d'énormes efforts pour accroître les compétences des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis pour qu'ils puissent mieux gérer leurs terres, leur infrastructure et leurs finances. On estime que, grâce à la mise en oeuvre de l'accord de Kelowna, nous pourrions de façon réaliste réduire l'écart en matière de logement dans les réserves de 40 p. 100 en cinq ans et de 80 p. 100 en dix ans.

L'accord de Kelowna est un plan global sur dix ans visant à réaliser un ensemble clair d'objectifs. Nous avons débouqué 5,1 milliards de dollars pour les cinq premières années. Soyons clairs. Les fonds étaient prévus dans le cadre financier. Le gouvernement a l'argent. Soit dit en passant, c'est un cadre financier qui, depuis, nous a permis d'obtenir un excédent nettement supérieur à ce qui était prévu au départ. Nous avons précisé clairement que pour la deuxième période de cinq ans de la mise en oeuvre du programme, nous fournirions davantage de ressources en fonction des résultats obtenus.

C'est un plan qui prévoit des objectifs mesurables, qui doivent être atteints et évalués tous les deux ou trois ans, ce qui permet aux Canadiens de demander des comptes aux personnes concernées. Il a été élaboré grâce à une approche non partisane et collaborative, de concert avec les dirigeants autochtones. L'ensemble des partis politiques et des gouvernements du pays étaient à la table, qu'il s'agisse des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates. Au nom de la population canadienne, le gouvernement du Canada a donné solennellement sa parole. Nous nous sommes engagés à nous efforcer d'atteindre ces objectifs.

Les Canadiens autochtones, les provinces et les territoires souhaitent nettement que le nouveau gouvernement s'engage à respecter l'accord de Kelowna. Malgré tout, cinq mois plus tard, après avoir hérité d'une situation financière très saine, bien meilleure qu'on ne l'avait prévu, le nouveau gouvernement refuse toujours d'indiquer s'il a l'intention de respecter l'engagement du pays à l'égard de ces objectifs. Il n'a pas prévu dans son budget les sommes nécessaires pour les atteindre.

Où donc réside le problème? Est-ce parce que le gouvernement n'adhère pas aux objectifs établis dans l'accord? Est-ce plutôt qu'il ne

veut pas collaborer avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones, qui partagent tous ces objectifs?

• (1340)

Et si le gouvernement adhère aux objectifs établis dans l'accord, pourquoi ne tire-t-il pas profit du plan que les experts de 14 gouvernements du Canada et des collectivités autochtones ont mis 18 mois à élaborer?

Soyons honnêtes, les consultations ont duré assez longtemps. Nous avons réalisé toutes les études voulues. Le temps est venu pour le gouvernement d'agir. Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas que, en raison de son désengagement, il vient de perdre de précieux mois au cours desquels des progrès cruciaux auraient pu être réalisés en vue d'atteindre les objectifs intérimaires?

Les objectifs de l'accord de Kelowna ne disparaîtront pas. Le dossier n'a jamais été de nature partisane. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré récemment ce qui suit à l'Assemblée législative de sa province:

À mes yeux, cet accord a été le moment de vérité du Canada. L'heure était venue de résoudre un problème que notre pays avait esquivé pendant 138 ans. C'était l'occasion de mettre fin aux inégalités en ce qui a trait à la santé, à l'éducation, au logement et au développement économique. Tous les premiers ministres se sont serrés les coudes aux côtés des dirigeants autochtones du Canada pour relever le défi...

Dans la même veine, les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont déclaré ce qui suit cette semaine, lors de leur réunion à Gimli:

Compte tenu de l'engagement extraordinaire pris à l'échelle nationale, si nous manquons à notre obligation de donner suite à cet engagement, nous ne ferons que nous appauvrir en tant que pays.

Voilà ce que les premiers ministres provinciaux pensent de cet engagement.

Le premier ministre du Manitoba, qui a présidé cette réunion, a précisé qu'il serait immoral de revenir sur cet accord.

C'est pour cela qu'il a été malheureusement nécessaire de présenter le projet de loi intitulé Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna. J'ai pris cette mesure dans un but unique, c'est-à-dire donner au gouvernement et à la Chambre l'occasion de réaffirmer ce qui était, de toute évidence, un accord historique pour le Canada, pour les Canadiens.

Ce projet de loi tend à confirmer un engagement national avant qu'il ne soit relégué aux oubliettes. Il cherche aussi à prévenir une autre perte, la perte éventuelle de la bonne volonté et de l'optimisme qui caractérisaient la réunion de Kelowna, l'esprit positif sans lequel nous ne serions sûrement pas arrivés à une entente. Tous ceux qui ont participé à cette réunion sont repartis remplis d'un renouveau d'espoir pour l'avenir. Cet espoir était fondé sur l'attente que toutes les parties à l'accord respecteraient leurs engagements.

Malheureusement, pour les Canadiens autochtones, ce renouveau d'espoir a été remplacé par le doute. La bonne volonté a été remplacée par la crainte alors que le gouvernement ne cesse d'user de faux-fuyants. Beaucoup trop d'Autochtones doivent vivre dans une pauvreté accablante alors qu'ils vivent dans un des pays les plus riches au monde. C'est pourquoi, quand j'ai été élu premier ministre, j'ai fait de cette question un thème central pour mon gouvernement.

[Français]

Le nouveau gouvernement a le devoir de s'engager clairement envers les peuples autochtones. Il doit respecter la parole donnée et honorer l'Accord de Kelowna.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Il faut prendre un engagement clair assorti d'actions plutôt que de paroles. Il faut prendre l'engagement clair d'aider les peuples autochtones à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés en finissant ce que nous avons commencé à Kelowna.

Je demande au gouvernement et au ministre de mettre de côté toute question partisane. Je leur demande, ainsi qu'à tous les députés de la Chambre, au nom de nos peuples autochtones et de l'avenir de notre grand pays, d'appuyer ce projet de loi.

● (1345)

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, le député a fait de nombreuses allusions à l'accord de Kelowna dans son discours. Je suis un Canadien autochtone et j'aimerais qu'il m'explique où est l'accord, où sont les signatures dont il parle et pourquoi l'accord n'a pas été présenté à la Chambre?

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, j'ai entre les mains un exemplaire de l'accord. Il a été déposé à la Chambre hier. Lorsque le ministre l'a déposé, il a dit qu'il se trouvait sur le site web du gouvernement. En fait, il a dit qu'il se trouvait également à la Bibliothèque du Parlement. On peut consulter l'accord à de nombreux endroits. Le ministre lui-même en a une copie. Il n'y a aucun doute au sujet de l'accord.

Toutes les personnes qui étaient présentes, et le ministre était certainement l'une d'elles, ont vu que le premier ministre du Canada, mais aussi les premiers ministres de chaque province et territoire, ont appuyé l'accord conclu avec les dirigeants autochtones. L'événement a été télédiffusé et a pu être vu par 32 millions de Canadiens. Il n'y a aucun doute au sujet de l'appui recueilli par l'accord, ni de son existence.

Je ne vois pas pourquoi le député me demande où se trouve l'accord, comme s'il n'avait jamais existé. L'accord est un fait historique.

Lorsque les premiers ministres de la Colombie-Britannique, de l'Ouest et du Manitoba affirment qu'on ne peut pas revenir sur un accord, de quoi parlent-ils? Ils parlent du fait qu'on ne peut revenir sur une promesse faite par le gouvernement du Canada aux Autochtones.

M. Charlie Angus (Timmins—James Bay, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les affirmations de mon collègue sur les engagements du gouvernement du Canada.

J'ai travaillé pour la bande des Algonquins du lac Barrière. Je me souviens de l'entente signée en 1998 par le gouvernement fédéral, selon laquelle on allait rebâtir cette localité. Je me souviens aussi de la manière dont le gouvernement fédéral a renié cette entente tout de suite après.

Je me souviens d'avoir accompagné près de 200 personnes du lac Barrière venues rencontrer le ministre des Affaires indiennes, qui avait refusé de les recevoir. Les gens de cette collectivité sont restés assis sous la pluie d'octobre pendant deux semaines. Une journée, 160 Algonquins, des aînés et des enfants, sont venus sur la Colline. Ils disaient avoir une demande simple à formuler. Ils voulaient voir le ministre des Affaires indiennes. Je me rappelle des agents de la GRC, sortis pour dire au grand chef Carol McBride que le ministre avait demandé qu'on envoie la GRC s'occuper de ces gens. Ils étaient malades. Ils avaient été sous la pluie pendant deux semaines. Cette entente n'a jamais été honorée par le gouvernement du Canada.

Je trouve difficile d'entendre maintenant le député parler d'engagements. Rien n'a été fait pour les gens du lac Barrière ni pour ceux d'Attawapiskat, à qui l'ancien ministre des Affaires indiennes a promis une nouvelle école, il y a six ans. Le ministre n'a pas tenu parole. Je suis un peu sonné après avoir entendu certains propos du député.

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, je suis très fier de ce qu'a fait le gouvernement libéral du Canada. Je suis très fier des 350 millions de dollars qui ont été consacrés à la Fondation de guérison. Je suis très fier que l'entente sur les pensionnats, qui prévoit une indemnisation pour les mauvais traitements subis dans ces écoles, ait été signée par un gouvernement libéral.

Comme l'a dit le premier ministre de la Colombie-Britannique, pendant 138 ans, les promesses n'ont pas été tenues. Je pense que nous avons maintenant le devoir de profiter des possibilités que nous offre l'accord de Kelowna, une entente historique reconnaissant que tous les gouvernements représentés à la table regrettaient de n'avoir pas fait davantage depuis les débuts de la Confédération.

Ce que je trouve aussi difficile à comprendre, c'est qu'un député du NPD prenne la parole à la Chambre et, sachant que le gouvernement refuse de s'engager à respecter l'accord de Kelowna, ne dise rien pour soutenir la position adoptée par les premiers ministres néo-démocrates de la Saskatchewan et du Manitoba, qui ont dit que cet accord devrait être respecté. Que fait donc le NPD fédéral?

● (1350)

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations du député. Il a indiqué que de l'argent était prévu dans le cadre financier. Quand un projet de loi de finances a-t-il été présenté au Parlement pour que celui-ci se penche sur le prétendu accord de Kelowna?

Le très hon. Paul Martin: Monsieur le Président, le député sait pertinemment que c'est après la conclusion de l'accord de Kelowna que le gouvernement a été renversé. Toutefois, le député devrait également savoir que, dans sa mise à jour relative à la situation financière, le ministre des Finances de l'époque a indiqué que l'accord de Kelowna était sur le point d'être discuté et que des fonds seraient accordés.

Le gouvernement prépare un document sur la source et sur l'utilisation des fonds, c'est dans ce document interne qu'il prend des engagements. L'engagement est là. S'il ne l'est pas, ce n'est pas parce que les précédents ministre des Finances et premier ministre ne l'ont pas pris, mais parce que le nouveau gouvernement l'a retiré.

L'hon. Jim Prentice (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, mon très honorable ami, l'ancien premier ministre du Canada, et moi sommes tous deux déterminés à améliorer le sort des Canadiens autochtones. Je ne mets certainement pas sa bonne foi en doute, et je présume qu'il en fait de même avec moi, en bon gentleman.

Bien avant mon élection, j'ai travaillé sur le dossier des revendications territoriales. J'ai consacré une bonne partie de ma vie à aider les Canadiens autochtones. J'ai constaté de visu la pauvreté chez les autochtones, tant dans les réserves que dans les centres urbains. C'est pourquoi je considère vraiment qu'un des principaux défis à relever au Canada est celui de la pauvreté chez les autochtones. En ce sens, le député et moi sommes du même avis.

Initiatives parlementaires

Là où nos points de vue divergent, par contre, c'est sur la façon de changer les choses pour les Canadiens autochtones. La pauvreté est enracinée. C'est un problème complexe. Sauf le respect que je dois au député, je ne crois pas que quiconque peut présenter, à la conclusion d'une rencontre des premiers ministres provinciaux, une simple page contenant une compilation de chiffres, puis émettre un communiqué et croire que le problème de la pauvreté chez les autochtones est réglé.

Au Canada, les problèmes sont beaucoup plus complexes que cela. Ils exigent un engagement à long terme, des réformes et un renouvellement sur le plan structurel, en collaboration avec les Premières nations. Sans cela, nous ne réussirons pas à enrayer la pauvreté chez les autochtones.

J'appuie les principes et les objectifs qui ont été discutés à Kelowna dans le cadre de la réunion des premiers ministres. Je reconnais également les efforts qui ont été faits pour réunir les premiers ministres et les chefs autochtones. Le problème, c'est maintenant de savoir quelle est la prochaine étape.

J'étais à Kelowna l'automne dernier et le dialogue était certainement utile et, à certains égards, édifiant, mais les résultats sont plutôt flous. La conférence n'a pas accouché d'un document signé par les participants et intitulé « Accord de Kelowna ». J'ai parlé à bien des premiers ministres à la fin de la conférence, ainsi qu'à tous les chefs autochtones qui s'étaient assis à cette table. Je leur ai demandé leur avis sur la page qui a été déposée par le premier ministre à la fin de la réunion. Aucun consensus n'a été atteint au sujet des chiffres qu'elle contenait. Il était impossible de tomber d'accord sur la façon dont les ressources seraient investies, sur la façon de les répartir entre les provinces et les territoires ou sur la façon dont elles seraient partagées entre les organisations autochtones représentées. Le processus n'a pas abouti. J'étais là. En toute diligence, j'ai fait tout ce que je pouvais pour assurer l'exactitude des informations.

Aujourd'hui, mon ami affirme que l'argent a été annoncé dans un communiqué de presse. Il faut qu'un point soit éclairci au yeux des Canadiens. Nous ne parlons pas d'un accord qui a été signé par les premiers ministres et les dirigeants des territoires. En effet, si j'ai bien compris, le Québec était en désaccord avec les autres participants sur les dispositions relatives à la santé. C'est une des raisons pour lesquelles aucun document n'a été finalisé.

L'ensemble du Canada n'était pas mobilisé dans le processus de l'accord de Kelowna. La province de Québec, représentée par Ghislain Picard, chef régional pour le Québec de l'Assemblée des Premières nations, n'a pas participé au processus ni à la conférence de Kelowna. Il n'y avait donc pas de consensus canadien en tant que tel.

Le député a fait assez précisément allusion à M. Doer et déclaré que M. Doer avait parlé de la moralité du gouvernement actuel. M. Doer est un premier ministre néo-démocrate d'une province que l'on ne peut guère soupçonner de défendre la cause conservatrice. Je voudrais que la Chambre et les Canadiens sachent exactement ce qu'il a dit parce que ses observations sur la moralité constituaient en fait une critique cinglante du gouvernement précédent. Il a dit:

[...] le cadre budgétaire du gouvernement précédent ne renfermait pas les supposés fonds de Kelowna. Nous ne voulons pas être injustes envers [le premier ministre] parce que le gouvernement précédent n'a pas mis les fonds de Kelowna dans le cadre budgétaire, comme tous les journaux le savent. Et il n'a pas reconduit les fonds promis en 2004. Il s'agit donc d'une promesse de 2004. Il s'agit d'une promesse de 2006. Et je suis d'avis que si nous ne respectons pas les principes de Kelowna, nous avons affaire à d'autres promesses trahies [...]

Il a ensuite fait son observation sur la moralité de la situation.

En ce qui concerne les propos de M. Doer, c'est ce qui s'est produit à la conférence des premiers ministres. Quand on parle du processus de Kelowna, il faut remettre les faits dans leur contexte.

• (1355)

Notre discussion d'aujourd'hui ne concerne pas que la bonne façon d'aborder les aspects financiers de la question. Elle concerne les importantes questions qu'il faut poser sur ce que seront les étapes qui suivront Kelowna, qui suivront la conférence des premiers ministres et qui suivront le processus qui a été engagé par les provinces, le gouvernement fédéral et les chefs autochtones.

Le défaut le plus fondamental du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'il ne modifie en rien le cadre législatif régissant les relations entre le Canada et les Premières nations. Nous devons nous attaquer aux causes premières de la pauvreté des Autochtones, et nous devons comprendre l'histoire si nous voulons résoudre ces problèmes.

Nos Premières nations sont régies par une des lois les plus archaïques du pays, la Loi sur les Indiens. Cette loi est un agrégat de mesures datant d'avant la Confédération. C'est une loi qui nécessite une importante refonte. C'est un cadre juridique qui doit être mis à jour par le gouvernement fédéral, en consultation avec les Premières nations, pour que les Autochtones du Canada puissent être régis par un cadre législatif moderne, digne du XXI^e siècle et respectueux de leurs aspirations.

En 13 ans, le gouvernement précédent n'a pas remplacé la Loi sur les Indiens par un cadre législatif moderne. C'est la prochaine étape la plus importante et c'est ce dont j'ai parlé, en tant que ministre, avec les dirigeants autochtones du pays: un processus qui nous engagerait dans cette voie afin de créer, en fin de compte, un cadre législatif moderne qui va au-delà de la Loi sur les Indiens et fait entrer les premières nations dans le XXI^e siècle, sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens.

Des changements structurels sont nécessaires. Il ne s'agit pas simplement de présenter un communiqué de presse à la fin d'une conférence et d'offrir 5,1 milliards de dollars sur cinq ans. Le problème est plus profond et il exige un changement structurel.

Nous devons établir des priorités associées à des objectifs réalisables et des normes claires. Je vois des priorités claires se dessiner dans le cadre de mes entretiens avec les dirigeants autochtones: un meilleur soutien pour les familles autochtones; la nécessité de régler la question des biens immobiliers matrimoniaux, une question sur laquelle le gouvernement précédent ne s'est pas penché, même si des comités du Sénat et de la Chambre des communes avaient demandé au gouvernement du Canada d'examiner la situation des femmes autochtones; des réformes touchant l'éducation, les enfants et l'assistance sociale de concert avec les provinces et les organisations autochtones; des responsabilités plus claires et, comme on l'a suggéré à Kelowna, des approches pratiques pour régler les problèmes de logement.

Je parle de priorités, car notre gouvernement adopte une approche pratique à l'égard de ces questions. Nous établissons des priorités, nous les prévoyons dans le budget, nous prenons des mesures et nous trouvons l'argent avant de faire des promesses. Nous n'entendons pas gouverner notre pays en nous contentant de publier des communiqués de presse. Nous établissons des objectifs clairs et nous les réalisons ensuite.

Initiatives parlementaires

On en a eu un autre exemple hier à la Chambre lorsque j'ai exprimé ma déception quand j'ai appris que mon prédécesseur avait pris un engagement spécial relativement à la collectivité de Kashechewan et qu'il n'avait pas inclus les coûts de ces engagements dans le plan financier à long terme du gouvernement.

Soyons clairs. Notre gouvernement va trouver une solution durable pour les gens de Kashechewan. Nous allons collaborer avec la collectivité pour ce faire et nous allons prendre les mesures qui s'imposent. J'ai parlé à notre collègue d'en face de ce dossier, mais la solution doit être clairement appuyée non seulement d'un point de vue rationnel pour que la collectivité ne soit plus victime à répétition des inondations, mais également en consultation avec la collectivité elle-même.

Tout cela, de concert avec les autres mesures que nous avons prises, montre que notre gouvernement va agir de façon constructive durant toute cette période qui suit l'accord de Kelowna. Nous allons le faire en consultant largement les premiers ministres provinciaux, les dirigeants territoriaux et les Autochtones et en collaborant pleinement avec eux.

• (1400)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir d'intervenir à propos du projet de loi C-292, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna.

D'entrée de jeu, je tiens à informer la Chambre que le Bloc québécois est en faveur de ce projet de loi. Le Bloc québécois est d'avis que le gouvernement se doit de respecter l'accord conclu le 25 novembre 2005 avec les peuples autochtones à l'occasion de la conférence des premiers ministres.

En appui à l'accord, notre député d'Abitibi—Témiscamingue, porte-parole en matière d'affaires autochtones, a déposé, au nom du Bloc québécois, une motion au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, le lundi 8 mai 2006, recommandant la mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna conclu entre les représentants d'Ottawa, du Québec, des provinces et les dirigeants autochtones nationaux.

Le dépôt de cette motion et le projet de loi C-292, que nous débattons aujourd'hui, rappellent qu'encore une fois, Ottawa n'a pas respecté ses engagements ni pris ses responsabilités envers les peuples autochtones.

Voici le texte de la motion déposée et adoptée par le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord:

Que, conformément à l'article 108 (2) du Règlement, le Comité recommande au Gouvernement de mettre en oeuvre l'Accord de Kelowna, intitulé Renforcer les relations et combler l'écart, conclu le 25 novembre 2005 entre les Premiers ministres et les dirigeants autochtones nationaux.

Que le Comité adopte ces recommandations comme rapport à la Chambre et que la Présidente présente ce rapport à la Chambre.

Ne nous leurrons pas: l'Accord de Kelowna n'est qu'une mesure provisoire qui ne viendra en rien améliorer les conditions de vie à long terme des Autochtones. Cet accord est un baume sur l'écart grandissant entre la qualité de vie des Autochtones et celle des Québécois et des Canadiens.

En chiffres, l'accord représente — je dirais « représentait » — 5,1 milliards de dollars échelonnés sur cinq ans pour les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et des possibilités économiques des peuples autochtones. Lorsque l'on prend en considération que les 5,1 milliards de dollars se partagent entre les gouvernements fédéral,

québécois, provinciaux, territoriaux et leurs administrations respectives avant de se rendre là où le besoin est chez les Premières nations, les Inuits et les Métis, on se rend compte que c'est bien peu pour s'attaquer à réellement réduire l'écart.

Les besoins sont criants, ne serait-ce qu'en matière de logement, pour les Premières nations du Québec. Le besoin immédiat s'élève au-delà de 700 millions de dollars pour combler les 7 000 unités de logement manquantes, dont le déficit se creuse à coup de centaines par année.

Comme on le sait, ce déficit en logement entraîne des conséquences humaines et sociales extrêmement graves. Intimement liée au manque de logement est la question de la santé, où il est pressant de mettre un frein au nombre croissant de cas d'empoisonnement, d'infection, de tuberculose, et j'en passe. Est également préoccupante la présence de cas de diabète, d'alcoolisme foetal et de suicide.

Le suicide est un problème grave. Bien que les taux varient considérablement d'une communauté à l'autre, ils sont dans l'ensemble trop élevés. Les taux de suicide sont de 5 à 7 fois plus élevés chez les jeunes des Premières nations que chez les jeunes non autochtones, tandis que les taux de suicide chez les jeunes Inuits sont parmi les plus élevés au monde, soit 11 fois plus élevés que la moyenne canadienne. Par conséquent, il est urgent d'y investir temps et moyens.

Pour ce qui est de l'éducation, si le gouvernement se décidait enfin à s'attaquer au problème, cela prendrait de 27 à 28 ans pour combler l'écart avec les autres Québécois et Canadiens, selon le rapport de 2004 de la vérificatrice générale. C'est peu dire. Les rapports répétés de la vérificatrice générale, les observations de la Commission royale sur les peuples autochtones et, plus récemment, le dernier rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, notamment sur les conditions de vie des peuples autochtones au Canada, sont alarmants.

Bien des recommandations appuyées par les Autochtones, Québécois et Canadiens ont déjà été présentées à Ottawa. Or celui-ci fait la sourde oreille.

D'ailleurs, à l'aube de la conférence des premiers ministres, le Bloc québécois a soutenu publiquement la position commune de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et de Femmes autochtones du Québec qui rejetaient la démarche gouvernementale. L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et Femmes autochtones du Québec déplorait que l'approche visant à réduire l'écart entre les conditions de vie des Premières nations et celles des Québécois et Canadiens ne s'attaquait pas aux causes réelles de la situation des Premières nations, soit l'absence d'un accès équitable aux terres et aux ressources, de même qu'au respect de leurs droits.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et Femmes autochtones du Québec déplorait également que l'objectif de Kelowna, par son approche panautochtone et son manque de consultation des communautés pour cibler les réels enjeux, maintiendrait le cycle de dépendance des premiers peuples.

Le Bloc québécois est d'avis qu'il faut des solutions concrètes adaptées à la réalité des diverses nations autochtones pour corriger à la base les inégalités qui affectent leurs communautés.

Initiatives parlementaires

•(1405)

Il faut de plus que ces mesures soient le fruit de discussions avec les nations, car l'argent seul ne règle pas le problème. Au contraire, il perpétue l'approche paternaliste du gouvernement fédéral à l'égard des Autochtones.

Parlons de la gestion conservatrice du dossier autochtone. Maintenant nous savons, ici en cette Chambre, que le fédéral a l'obligation de combler les énormes besoins des peuples autochtones, entre autres ceux liés au logement, aux infrastructures, à l'éducation et aux soins de santé. Le Bloc québécois continue de s'assurer qu'Ottawa n'échappe pas à ses obligations de fiduciaire. Le gouvernement fédéral devra assumer ses responsabilités tant et aussi longtemps que toutes les nations autochtones n'auront pas les outils pour s'autogouverner.

Les premières indications du gouvernement conservateur en matière de gestion du dossier autochtone sont peu rassurantes. À titre d'exemple, l'initiative d'un protocole pour un accès à l'eau potable dans les communautés est louable en soi. Cependant, lorsque l'initiative met à l'écart les communautés qui ont les plus grands besoins, celles qui n'ont toujours pas de système d'eau potable et qui transportent encore aujourd'hui, croyez-le ou non, leur eau à la chaudière, il y a de quoi s'inquiéter.

De plus, ce même protocole explique ce qui suit:

Les Premières nations sont responsables de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de leurs réseaux d'alimentation en eau. Affaires indiennes et du Nord Canada leur fournit des fonds à cette fin, mais le financement est sujet à un examen technique approprié et à un processus d'approbation.

Par cette nouvelle initiative, le gouvernement conservateur est en train d'annoncer aux communautés que non seulement aucun argent neuf n'est engagé pour la mise en oeuvre du protocole, mais que les communautés qui ont les plus grands besoins pourraient se voir retirer du financement si elles échouaient au processus d'approbation du ministère. C'est inacceptable!

Le premier budget est également indicateur de la « nouvelle approche », pour reprendre les mots du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les problèmes socioéconomiques sont criants dans les communautés autochtones. Dans certains cas, la situation est intenable, et le Bloc québécois ne croit pas que la part des 450 millions de dollars annoncés et répartis sur deux ans sera suffisante pour y répondre adéquatement.

De plus, dans son budget, le nouveau gouvernement accorde beaucoup d'importance à la responsabilité des communautés quant à la gestion des fonds qui leur sont alloués. Il est important de souligner que les peuples autochtones appuient sans restriction le principe de la responsabilité. Ce même principe devrait également s'appliquer au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin qu'il rende des comptes non seulement à son ministre, mais aux communautés qu'il dessert.

Le gouvernement conservateur, dans sa recherche d'une « nouvelle approche » pour une meilleure gestion du dossier autochtone, devrait commencer par reprendre les conclusions de la Commission royale sur les peuples autochtones. Rappelons que cette commission royale d'enquête, au coût de 58 millions de dollars, a été mise sur pied sous le règne conservateur, aux frais des contribuables québécois et canadiens, et que depuis la publication de son rapport, ses conclusions ont été reléguées aux oubliettes.

Le Bloc québécois est en faveur du projet de loi C-292, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna.

Les engagements pris par le gouvernement fédéral à Kelowna constituent une étape préliminaire pour combler l'écart entre les nations autochtones et les Québécois et les Canadiens. Cependant, le Bloc québécois estime que les causes qui ont mené à ces inégalités ne sont toujours pas corrigées.

Les Autochtones doivent avoir tous les outils pour orienter eux-mêmes le développement de leur identité propre, à savoir le droit à l'autonomie gouvernementale et la reconnaissance de droits.

Le Bloc québécois tient à ce que les sommes promises lors de la conférence de Kelowna soient livrées.

Pour l'avenir des relations entre le gouvernement et les Autochtones, nous préconisons une approche plus globale qui réponde aux aspirations des peuples autochtones et favorise le règlement d'ententes de nation à nation.

Je tiens à rappeler en cette Chambre que nous adhérons tout à fait à l'idée du droit à l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones.

De manière plus générale, nous nous préoccupons des revendications autonomistes des Autochtones. Nous reconnaissons les peuples autochtones comme des peuples distincts ayant droit à leurs cultures, à leurs langues, à leurs coutumes et traditions, ainsi qu'à leur droit d'orienter eux-mêmes le développement de cette identité propre.

Pour conclure, je tiens à rappeler que le Bloc québécois a endossé l'essentiel des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones et du rapport Erasmus-Dussault. La commission énonçait une approche du concept d'autonomie gouvernementale basée sur la reconnaissance des gouvernements autochtones comme un ordre de gouvernement ayant compétence sur les questions relatives à la bonne gouvernance et au bien-être de leur peuple. De plus, l'ensemble du rapport était basé sur une reconnaissance des peuples autochtones comme des nations autonomes occupant une place unique au Canada.

Les peuples autochtones pourront donc se fier à l'appui des députés du Bloc québécois.

•(1410)

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de ce débat au nom du Nouveau Parti démocratique.

Tout d'abord, je tiens à préciser que ma circonscription, Burnaby—Douglas, se trouve sur le territoire traditionnel des Salish du littoral. Avant de poursuivre, j'aimerais déclarer que le NPD appuie le projet de loi C-292. Je remercie le député de LaSalle—Énard de l'avoir présenté.

Par ailleurs, j'espère qu'il ne confondra pas notre préoccupation à l'égard du fait que le Canada n'a pas honoré sa signature dans le cadre d'autres accords avec notre espoir que l'accord de Kelowna sera reconnu et mis en oeuvre, et qu'il sera reconnu par la Chambre et le gouvernement actuel.

Initiatives parlementaires

Nous reconnaissons l'importance de l'accord de Kelowna et voulons qu'il soit mis en oeuvre. Il a été conclu entre les cinq organisations autochtones nationales — l'Assemblée des Premières nations, le Ralliement national des Métis, l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones — les premiers ministres des provinces et des territoires et le premier ministre du Canada.

L'accord est synonyme de progrès dans d'importants domaines: la santé, l'éducation permanente, le logement, les débouchés économiques, les négociations et la reddition de comptes.

L'accord a été conclu au terme de longues négociations et de longues discussions, dont la majorité ont eu lieu à la suite de la Table ronde Canada-Autochtones, qui a été tenue en avril 2004.

Nous tenons à préciser que cet accord n'est pas parfait. Il est évident qu'il aurait fallu consulter davantage les organisations autochtones nationales et régionales entre autres, par exemple le Conseil des Premières nations du Yukon, qui a conclu des accords d'autonomie gouvernementale sans pareil pour des Premières nations au sud du 60^e parallèle.

L'objectif clé de l'accord de Kelowna était d'aplanir les différences entre les peuples des Premières nations, les Métis et les Inuits et le reste des Canadiens en ce qui concerne le niveau de vie. Le but était de combler l'écart. Je pense que c'est un objectif important que la majorité des Canadiens appuient.

Nous avons fait des progrès à cet égard jusqu'en 1996. Malheureusement, cette année-là, le gouvernement libéral a décidé de limiter à 2 p. 100 la hausse du financement des programmes essentiels d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Le financement de programmes clés en matière d'éducation, de routes, de services sociaux et d'eau potable a été plafonné. Le Bureau du vérificateur général a souligné que ce plafond de 2 p. 100 représentait un problème de taille. Depuis 1996, les dépenses ont augmenté de 1,6 p. 100 seulement tandis que la taille de la population s'est accrue de 11 p. 100.

C'est un énorme manque à gagner. Comme le fait valoir l'Assemblée des Premières Nations, la plupart des Canadiens reçoivent des services de différents ordres de gouvernement: municipal, provincial ou territorial et fédéral.

Pour leur part, les peuples des Premières nations qui vivent dans des réserves ne reçoivent du financement que du gouvernement fédéral. Cela fait une énorme différence. La majorité des Canadiens reçoivent deux fois et demi plus de services gouvernementaux que les résidents des Premières nations dans les réserves.

Plus précisément, pour chaque dollar dépensé en soins de santé dans les réserves, 1,60 \$ est dépensé en soins de santé pour les Canadiens moyens. Pour chaque dollar dépensé pour le logement dans les réserves, les gouvernements au pays dépensent 5,60 \$ pour les autres Canadiens. Pour chaque dollar dépensé en éducation pour les enfants des Premières nations, 2,10 \$ sont dépensés pour l'avenir des autres enfants canadiens. Cette situation est vraiment intolérable.

Le pire, c'est que le coût d'exécution des programmes utiles dans les réserves est plus élevé qu'ailleurs, étant donné que beaucoup de réserves sont dans des régions nordiques ou éloignées. Le coût de la fourniture du matériel est considérable. Par ailleurs, les collectivités des Premières nations doivent faire face à des coûts sociaux particuliers: coûts liés à une population très jeune, coûts liés au fait de vivre avec le poids des pensionnats et des tentatives d'assimilation, et coûts liés à la pauvreté, aux déplacements et à la privation des droits.

J'aimerais attirer l'attention sur un autre aspect particulièrement régional de ce dossier. Pour la Colombie-Britannique, la signature de l'accord de Kelowna représentait aussi la signature d'une entente régionale particulière. Je tiens à souligner qu'il s'agit là d'une entente dûment signée, qui porte la signature du député de LaSalle—Énard en sa qualité de premier ministre et au nom du Canada, celle du premier ministre de la Colombie-Britannique, ainsi que celle des représentants des Premières nations de la Colombie-Britannique. C'est un accord qui aurait permis à la Colombie-Britannique d'amorcer une grande métamorphose.

Les personnes suivantes ont signé cet accord au nom des Premières nations de la Colombie-Britannique, soit le chef régional Shawn Atleo, qui représentait l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, le Grand chef Edward John, le Grand chef Doug Kelly et le Grand chef Dave Porter, au nom du Sommet des Premières nations, et les chefs Stewart Phillip, Robert Shintah et Mike Retasket, au nom de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique.

● (1415)

Nous ne parlons pas d'un simple communiqué de presse. Il s'agit d'un accord signé, un accord de métamorphose entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et le conseil de direction représentant les Premières nations de la Colombie-Britannique. L'accord de métamorphose portait tout particulièrement sur la façon dont l'accord de Kelowna devait être mis en oeuvre en Colombie-Britannique et il fixait des objectifs en vue de combler les écarts socio-économiques sur une période de dix ans.

Le porte-parole du NPD en matière d'affaires autochtones, le député de Nanaimo—Cowichan, le député d'Île de Vancouver-Nord et moi-même avons récemment rencontré les membres du conseil de direction des Premières nations de la Colombie-Britannique qui se compose des cadres du Sommet des Premières nations, de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique et de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Ce conseil représente 203 Premières nations de la Colombie-Britannique et environ le tiers de toutes les Premières nations du Canada.

Ces gens nous ont très clairement fait comprendre que cet accord de métamorphose de la Colombie-Britannique était essentiel pour l'avenir de notre province, pour celui des Premières nations et également pour celui du Canada tout entier.

Afin d'insister encore davantage sur l'importance de cet accord signé, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a récemment exhorté d'une seule voix le gouvernement fédéral à respecter les engagements financiers qui avaient été établis dans l'accord de Kelowna. Le respect de ces engagements est essentiel pour le développement et l'avenir de la Colombie-Britannique et des Premières nations. Il est essentiel pour le développement de traités, pour le développement social de la Colombie-Britannique, pour les Premières nations et pour notre stabilité et notre développement économiques.

L'accord parle d'objectifs réalisables. Le ministre a déclaré plus tôt qu'il voulait voir des objectifs réalisables et des normes claires. Or, l'accord de métamorphose établit des objectifs réalisables et renferme des indicateurs clairs et des normes claires.

Nous ne pouvons oublier que l'accord de Kelowna représente un grand pas en avant. Nous ne pouvons faire fi du fait qu'il s'agit d'un grand progrès. Nous ne pouvons affirmer que nous n'allons pas le respecter parce que nous ne l'avons pas négocié. Que fait-on de la crédibilité du Canada dans ce cas-ci?

Initiatives parlementaires

Nous ne pouvons affirmer que c'était simplement une manoeuvre préélectorale. Même si nous aurions bien aimé que l'ancien gouvernement agisse plus tôt, qu'il mette en oeuvre des politiques différentes durant sa longue période au pouvoir, qu'il n'ait pas plafonné les dépenses de programme dans les collectivités des Premières nations, nous ne pouvons faire fi de la réalisation que cet accord représente et de l'espoir et des lignes directrices pour l'avenir qu'il nous donne.

Le gouvernement conservateur aurait peut-être eu des arguments valables s'il avait un autre plan, un meilleur plan ayant l'appui des Premières nations. Cependant, il n'en a pas et il n'y en a aucun à l'horizon. Je ne crois pas que deux négatifs donnent un positif. L'ancien gouvernement n'a peut-être pas pris les mesures qui étaient nécessaires, mais le gouvernement actuel n'en fait rien non plus. Ce n'est pas plus positif.

L'accord doit être reconnu et mis en oeuvre. En particulier, l'accord signé entre le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières nations de la Colombie-Britannique doit être respecté et mis en oeuvre.

L'hon. Ken Dryden (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec honneur et aussi avec un profond regret que je prends la parole pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire. Je regrette que le gouvernement estime que la santé et le bien-être des Canadiens autochtones ne sont pas une priorité, je regrette que le gouvernement n'ait pas honoré l'accord, obligeant le député de LaSalle—Émard à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire sur la mise en oeuvre de l'accord.

Les pays du monde entier se tournent vers le Canada et aspirent à lui ressembler, à devenir un pays inclusif, tolérant, un pays où les gens collaborent dans l'intérêt de tous. Nous sommes fiers de notre image, mais nous avons une question à résoudre si nous voulons qu'elle soit fidèle à la réalité

[Français]

La question est celle de la santé et du bien-être de nos peuples autochtones d'un océan à l'autre. L'année dernière, le gouvernement du Canada a mis de l'avant un plan pour enfin éliminer l'écart qui existe entre les peuples autochtones du Canada et les autres Canadiens et Canadiennes.

• (1420)

[Traduction]

Je parle bien sûr de l'Accord de Kelowna, accord déterminant conclu entre le gouvernement du Canada, les premiers ministres de toutes les provinces et de tous les territoires et les dirigeants autochtones. Cet accord était l'aboutissement de 18 mois de coopération et de collaboration, de confiance et d'espoir. On a mis de côté le scepticisme et le cynisme des dernières décennies pour essayer une fois de plus, pour avoir une fois de plus confiance en l'avenir. L'approche, entièrement consultative, partait de la base.

Les organisations autochtones nationales ont participé aux négociations et à l'élaboration des politiques et des objectifs en vue de combler l'écart entre les Canadiens autochtones et les autres Canadiens. L'Assemblée des Premières Nations était à la table. L'Inuit Tapiriit Kanatami était à la table. Le Ralliement national des Métis était à la table. Le Congrès des Peuples Autochtones était à la table. L'Association des femmes autochtones du Canada était à la table. C'était un moment historique. C'était la naissance d'un nouveau jour pour les peuples autochtones canadiens.

[Français]

Tout ce à quoi les Canadiens et les Canadiennes ont droit — le logement, la santé, les opportunités économiques et l'éducation — a été étudié et examiné. Les faits ont été présentés et des objectifs ont été établis. Il s'agissait d'un nouveau début.

[Traduction]

La nouvelle selon laquelle les Canadiens autochtones sont trois fois plus susceptibles d'avoir le diabète de type 2 serait accueillie par autre chose qu'un haussement d'épaules. Or, nous avons élaboré un plan pour réduire cette proportion.

La nouvelle selon laquelle 20 p. 100 de moins d'Autochtones que de non-Autochtones obtiennent un diplôme postsecondaire ne serait plus accueillie avec indifférence. Un plan avait en effet été élaboré pour accroître le nombre de diplômés autochtones de l'enseignement postsecondaire.

On ne banaliserait plus le fait que le taux de chômage parmi les Autochtones est supérieur de 12 p. 100 à celui des non-Autochtones. Un plan avait été élaboré pour accroître les niveaux d'emploi des Autochtones.

C'était le début d'un temps nouveau. Un temps nouveau interrompu par un changement de gouvernement. Tout ne semblait pas perdu au départ. Le nouveau gouvernement paraissait disposé à respecter les engagements de celui qui l'avait précédé. L'ancien porte-parole en matière d'affaires indiennes, aujourd'hui ministre, a déclaré qu'il appuyait l'accord de Kelowna. L'état de grâce n'a cependant pas duré.

Lorsque le budget a été déposé, rien n'y était prévu pour l'accord de Kelowna. Cet accord exemplaire a été abandonné. Tous les efforts valables des 18 mois précédents sont devenus vains, de même que toutes les attentes et tout l'espoir suscités. C'est un abus de confiance fait de petitesse et de mesquinerie. Une fois de plus, les populations autochtones du Canada ont été laissées à elles-mêmes. L'attitude adoptée ne correspond pas au Canada que je connais, au Canada auquel je crois.

Dans ma vision du Canada, on se soucie non seulement de son portefeuille, mais de celui de son prochain aussi. Dans mon Canada à moi, tout n'est pas centré sur l'intérêt personnel et immédiat. Mon Canada est rassembleur et orienté vers l'avenir. Selon la vision du Canada qui m'inspire, nous savons que certains grands défis exigent la solidarité, une approche non pas fragmentaire mais cohérente, qui stimule l'imagination et l'énergie de chacun en fonction du résultat final.

Voilà ce que représentait l'accord de Kelowna et c'est pourquoi il avait tant d'importance. Chacun de ses éléments avait sa valeur mais le gouvernement précédent, contrairement à celui d'aujourd'hui, comprenait que, face à un tel défi, nous devions faire en sorte que le tout dépasse la somme des parties. C'est pourquoi l'accord de Kelowna avait suscité tant d'attentes et tant d'espoirs. Il représentait le début critique d'un jour nouveau pour la population autochtone du Canada.

Nous devons veiller à éliminer une fois pour toutes l'écart de prospérité entre Autochtones et non-Autochtones. Nous le devons à chaque personne autochtone. Nous le devons à tous les Canadiens. Nous nous devons d'agir de la sorte par respect de ce que nous sommes et de ce que nous voulons être. Voilà pourquoi j'appuie l'accord de Kelowna et ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Initiatives parlementaires

• (1425)

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, avant même d'être nommé membre du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand-Nord, j'étais résolu à faire en sorte que l'on réponde de façon plus pertinente aux besoins de nos frères et soeurs autochtones. Depuis que je suis membre de ce comité, j'ai rencontré beaucoup d'autres Canadiens autochtones et j'ai lu d'innombrables rapports sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés, si bien que la résolution que j'avais au départ s'en trouve renforcée. À l'instar de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je suis résolu à faire en sorte que les écarts se rétrécissent.

Je félicite le député de LaSalle—Émard d'avoir à nouveau fourni aux députés une occasion d'examiner une question importante pour tous les Canadiens, qu'ils soient autochtones ou pas, et d'en discuter.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte d'intervenir sur cette question urgente et d'écouter ce que d'autres députés ont à dire à ce sujet, mais je ne peux pas appuyer cette mesure. Permettez-moi de formuler les deux principales objections que j'ai par rapport au projet de loi C-292.

Premièrement, le projet de loi est médiocre. Il ne constitue pas un plan de politique détaillé et précis. Il ne comporte qu'une série de vastes engagements politiques. En outre, il propose d'accorder la reconnaissance légale à un événement politique ponctuel et de créer l'obligation juridique de donner suite à toute une série d'engagements, une proposition qui me semble au mieux discutable et assurément imprévisible.

En outre, le projet de loi C-292 ne donne aux députés absolument aucune idée des obligations qu'il imposerait au gouvernement, et ne précise aucunement non plus si ces obligations s'appliqueraient également aux provinces et aux territoires.

C'est là une question importante pour bon nombre de mes collègues à la Chambre. Tant et aussi longtemps que les députés n'auront pas obtenu des détails clairs sur la nature de ces programmes et sur les mesures connexes de reddition de comptes, et tant et aussi longtemps qu'un plan de financement à long terme de ces programmes n'aura pas été approuvé par le Parlement, je ne vois pas comment la Chambre pourrait appuyer le projet de loi C-292.

Ma deuxième objection au projet de loi C-292 tient au fait que le gouvernement a pris des mesures concrètes pour élaborer des solutions réelles aux problèmes qui se posent aux populations

autochtones au Canada. En effet, en l'espace de quelques mois, notre gouvernement a agi avec célérité pour réaliser des investissements ciblés et soigneusement structurés, lesquels abaisseront les taux de pauvreté chez les Autochtones et donneront des résultats tangibles et mesurables.

Depuis son entrée en fonction, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a rencontré des dirigeants autochtones. Ces discussions qui se poursuivent ouvriront la voie à des programmes portant sur des questions clés pour les Autochtones. Joignant le geste à la parole en prévoyant les ressources nécessaires, notre gouvernement a présenté un budget qui attribue 3,7 milliards de dollars pour financer des programmes et des initiatives qui rehausseront la qualité de vie des populations autochtones vivant sur les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

D'autres résultats importants ont été obtenus. Le 9 mai, un accord de principe a été signé avec la Première nation Yale, en Colombie-Britannique, en vue de la conclusion d'un traité.

Monsieur le Président, je terminerai mon allocution à un autre moment.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Le député disposera de six minutes et 20 secondes quand cet article nous reviendra.

Avant que je ne déclare qu'il est 14 h 30, j'aimerais rappeler aux députés cet embêtant petit paragraphe qui figure dans *La procédure et les usages de la Chambre des Communes*, de Marleau et Montpetit, à la page 521:

Pendant les débats, les députés ne doivent pas s'appeler par leur nom; ils doivent plutôt désigner leurs collègues par leur titre, leur poste ou le nom de leur circonscription pour éviter toute tendance à personnaliser le débat.

C'est aujourd'hui la 32^e séance de la trente-neuvième législature. J'ai donné cet avertissement au moins une douzaine de fois déjà et mes collègues ont fait de même. J'ai pensé que si je lisais ce paragraphe mot pour mot aujourd'hui, je n'aurais pas à revenir là-dessus.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. JAY HILL

L'HON. ROB NICHOLSON

M. JOE PRESTON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. LUCIENNE ROBILLARD

L'HON. CAROL SKELTON

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Ontario	Lib.
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de l'Environnement	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire (chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	NPD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Baird, L'hon. John, président du Conseil du Trésor	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	PCC
Barbot, Vivian	Papineau	Québec	BQ
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	PCC
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bevington, Dennis	Territoires du Nord-Western Arctic	Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	Québec	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Vice-président et président des comités pléniers	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles.....	Beauport—Limoilou	Québec	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique ...	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	Québec	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Colombie-Britannique ...	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chong, L'hon. Michael, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord..	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique ...	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique ...	NPD
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique ...	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique ...	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique ...	PCC
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Del Mastro, Dean	Peterborough	Ontario	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	Lib.
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Dykstra, Rick	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Fast, Ed	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Galipeau, Royal, vice-président des comités pléniers	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Graham, L'hon. Bill, chef de l'Opposition	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harvey, Luc	Louis-Hébert	Québec	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, L'hon. Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Keeper, Tina	Churchill	Manitoba	Lib.
Kenney, Jason, secrétaire parlementaire du premier ministre	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean	Outremont	Québec	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique.....	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	Saskatchewan	PCC
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles.....	Saanich—Gulf Islands.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Lunney, James.....	Nanaimo—Alberni.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Lussier, Marcel.....	Brossard—La Prairie	Québec	BQ
MacAulay, L'hon. Lawrence.....	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre.....	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique.....	Oxford	Ontario	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax.....	Bramalea—Gore—Malton.....	Ontario	Lib.
Malo, Luc.....	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Maloney, John.....	Welland.....	Ontario	Lib.
Manning, Fabian.....	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Mark, Inky.....	Dauphin—Swan River—Marquette.....	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane.....	Sudbury.....	Ontario	Lib.
Marston, Wayne.....	Hamilton-Est—Stoney Creek ..	Ontario	NPD
Martin, L'hon. Keith.....	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique ...	Lib.
Martin, Pat.....	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul.....	LaSalle—Émard.....	Québec	Lib.
Martin, Tony.....	Sault Ste. Marie.....	Ontario	NPD
Masse, Brian.....	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathyssen, Irene.....	London—Fanshawe.....	Ontario	NPD
Matthews, Bill.....	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayes, Colin.....	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	PCC
McCallum, L'hon. John.....	Markham—Unionville.....	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa.....	Halifax.....	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David.....	Ottawa-Sud.....	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe.....	Egmont	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, L'hon. John.....	Scarborough—Guildwood.....	Ontario	Lib.
McTeague, L'hon. Dan.....	Pickering—Scarborough-Est ...	Ontario	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge.....	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale.....	Macleod	Alberta	PCC
Merasty, Gary.....	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill.....	Saskatchewan	Lib.
Merrifield, Rob.....	Yellowhead.....	Alberta	PCC
Miller, Larry.....	Bruce—Grey—Owen Sound... ..	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président.....	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob.....	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria.....	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler ..	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique ...	PCC
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Mourani, Maria.....	Ahuntsic	Québec	BQ
Murphy, Brian.....	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn.....	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Nadeau, Richard.....	Gatineau	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	Ontario	PCC
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	Québec	BQ
Owen, L'hon. Stephen	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Christian, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	PCC
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Priddy, Penny	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoie, Denise	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew, vice-président adjoint des comités pléniers	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, L'hon. Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	Québec	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Turner, L'hon. Garth	Halton	Ontario	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	Québec	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	Alberta	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wilson, Blair	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de l'Environnement	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, Jason, secrétaire parlementaire du premier ministre	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	NPD
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Dosanjh, L'hon. Ujjal.....	Vancouver-Sud	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	PCC
Fast, Ed.....	Abbotsford.....	PCC
Fry, L'hon. Hedy.....	Vancouver-Centre	Lib.
Grewal, Nina.....	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard.....	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... PCC	
Hill, L'hon. Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo..... PCC	
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. PCC	
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni.....	PCC
Martin, L'hon. Keith.....	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Mayes, Colin.....	Okanagan—Shuswap	PCC
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen.....	Vancouver Quadra	Lib.
Priddy, Penny	Surrey-Nord	NPD
Savoie, Denise	Victoria	NPD
Siksay, Bill.....	Burnaby—Douglas.....	NPD
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé.....	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Langley	PCC
Wilson, Blair.....	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country.....	Lib.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe.....	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Bezan, James.....	Selkirk—Interlake.....	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Vice-président et président des comités pléniers	Elmwood—Transcona	NPD
Bruinooge, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia... PCC	
Keeper, Tina	Churchill.....	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette..... PCC	
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud.....	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar.....	PCC
Simard, L'hon. Raymond.....	Saint-Boniface.....	Lib.
Smith, Joy.....	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Provencher.....	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris.....	PCC
Wasylcyia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord.....	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Fundy Royal	PCC
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Baird, L'hon. John, président du Conseil du Trésor	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Oshawa	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chong, L'hon. Michael, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Del Mastro, Dean	Peterborough	PCC
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Lib.
Dykstra, Rick	St. Catharines	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Fontana, L'hon. Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Galipeau, Royal, vice-président des comités pléniers	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, chef de l'Opposition	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathyssen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	PCC
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Turner, L'hon. Garth	Halton	PCC
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Barbot, Vivian	Papineau	BQ
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	PCC
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	PCC
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Beauport—Limoilou	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Harvey, Luc	Louis-Hébert	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean	Outremont	Lib.
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	BQ
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	BQ
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Nadeau, Richard	Gatineau	BQ
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Christian, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	PCC
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane— Matapédia	BQ
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	PCC
Vincent, Robert	Shefford	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David, secrétaire parlementaire (chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew, vice-président adjoint des comités pléniers	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Manning, Fabian.....	Avalon.....	PCC
Matthews, Bill.....	Random—Burin—St. George's.....	Lib.
Russell, Todd.....	Labrador.....	Lib.
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic.....	NPD
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 2 juin 2006 — 1^{re} Session, 39^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Pat Martin
David Tilson

Maurizio Bevilacqua	Jean-Yves Laforest	Bruce Stanton	Mike Wallace	(12)
Sukh Dhaliwal	Carole Lavallée	Dave Van Kesteren	Paul Zed	
Jason Kenney				

Membres associés

Jim Abbott	Barry Devolin	Gerald Keddy	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Paul Dewar	Ed Komarnicki	Pierre Poilievre
Harold Albrecht	Norman Doyle	Daryl Kramp	Joe Preston
Mike Allen	Rick Dykstra	Mike Lake	James Rajotte
Dean Allison	Ken Epp	Guy Lauzon	Scott Reid
Rob Anders	Ed Fast	Jack Layton	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Derek Lee	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Pierre Lemieux	Lucienne Robillard
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
James Bezan	Michel Gauthier	James Lunney	Bev Shipley
Steven Blaney	Yvon Godin	Dave MacKenzie	Joy Smith
Sylvie Boucher	Peter Goldring	Fabian Manning	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Gary Goodyear	Inky Mark	Brian Storseth
Gord Brown	Jacques Gourde	Wayne Marston	David Sweet
Patrick Brown	Nina Grewal	Colin Mayes	Myron Thompson
Rod Bruinooge	Helena Guergis	Ted Menzies	Bradley Trost
Paule Brunelle	Michel Guimond	Rob Merrifield	Garth Turner
Blaine Calkins	Art Hanger	Larry Miller	Merv Tweed
Ron Cannan	Richard Harris	Bob Mills	Peter Van Loan
Colin Carrie	Luc Harvey	James Moore	Maurice Vellacott
Bill Casey	Laurie Hawn	Rob Moore	Robert Vincent
Rick Casson	Russ Hiebert	Rick Norlock	Mark Warawa
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Chris Warkentin
Paul Crête	Betty Hinton	Brian Pallister	Jeff Watson
John Cummins	Rahim Jaffer	Christian Paradis	John Williams
Patricia Davidson	Brian Jean	Daniel Petit	Lynne Yelich
Dean Del Mastro	Randy Kamp		

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Colin Mayes

Vice-présidents: Jean Crowder
Nancy Karetak-Lindell

Harold Albrecht
Steven Blaney
Rod Bruinooge

Marc Lemay
Yvon Lévesque

Inky Mark
Gary Merasty

Anita Neville
Todd Russell

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Kevin Sorenson

Vice-présidents: Francine Lalonde
Bernard Patry

Diane Bourgeois
Bill Casey
Stéphane Dion

Peter Goldring
Keith Martin

Alexa McDonough
Deepak Obhrai

Peter Van Loan
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Claude Bachand
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Denis Coderre
Joe Comartin
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Barry Devolin
Sukh Dhaliwal

Ruby Dhalla
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Joe Fontana
Hedy Fry
Cheryl Gallant
John Godfrey
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
John McKay
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Brian Murphy
Rick Norlock
Stephen Owen
Brian Pallister
Pierre Paquette
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Pablo Rodriguez
Anthony Rota
Michael Savage
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Bill Siksay
Raymond Simard
Scott Simms
Joy Smith
Caroline St-Hilaire
Bruce Stanton
Paul Steckle
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Blair Wilson
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

Président:

Vice-président:

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE**Président:** Gerry Ritz**Vice-présidents:** André Bellavance
Paul SteckleDavid Anderson
Alex Atamanenko
James BezanKen Boshcoff
Claude DeBellefeuilleWayne Easter
Jacques GourdeGary Merasty
Larry Miller

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
Guy André
Charlie Angus
Dave Batters
Leon Benoit
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del MastroBarry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Tony Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Rob Anders

Vice-présidents: Anthony Rota
Peter Stoffer

Roger Gaudet
Betty Hinton
Colin Mayes

Gilles-A. Perron
Bev Shipley

Brent St. Denis
David Sweet

Robert Thibault
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
David Anderson
Claude Bachand
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Nicole Demers
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Norman Doyle

Vice-présidents: Meili Faille
Andrew Telegdi

Johanne Deschamps
Barry Devolin
Nina Grewal

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer

Jim Karygiannis
Ed Komarnicki

Bill Siksay
Blair Wilson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Olivia Chow
David Christopherson
Joe Comartin

John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp
Mike Lake

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Penny Priddy

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pierre Paquette
Lui Temelkovski

Guy André
Ron Cannan
Mark Eyking

Helena Guergis
Peter Julian

Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux

John Maloney
Ted Menzies

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Paul Crête
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Alexa McDonough
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** Shawn Murphy**Vice-présidents:** Brian Fitzpatrick
Benoît SauvageauNavdeep Bains
David Christopherson
Mike LakeRichard Nadeau
Pierre PoilievreYasmin Ratansi
David SweetJohn Williams
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Denis Coderre
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Sukh DhaliwalUjjal Dosanjh
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee RichardsonGerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Bruce Stanton
Brian Storseth
Paul Szabo
Louise Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Judy Sgro**Vice-présidents:** Irene Mathysen
Joy SmithDiane Bourgeois
Irwin Cotler
Patricia DavidsonNina Grewal
Helena GuergisMaria Minna
Maria MouraniAnita Neville
Bruce Stanton

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
France Bonsant
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Olivia Chow
Jean CrowderJohn Cummins
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Meili Faille
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina KeeperJason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre PoilievreJoe Preston
Penny Priddy
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE**Président:** Rick Casson**Vice-présidents:** Claude Bachand
John CannisDawn Black
Robert Bouchard
Blaine CalkinsUjjal Dosanjh
Cheryl GallantLaurie Hawn
Russ HiebertWajid Khan
Joe McGuire

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne DeschampsBarry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike LakeFrancine Lalonde
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
Ed Fast
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Colin Mayes
John McCallum
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Geoff Regan
Scott Reid
Lee RichardsonGerry Ritz
Lucienne Robillard
Anthony Rota
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Bob Mills

Vice-présidents: Bernard Bigras
Mario Silva

Scott Brison
Nathan Cullen
John Godfrey

Luc Harvey
Marcel Lussier

Pablo Rodriguez
Maurice Vellacott

Mark Warawa
Jeff Watson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Patricia Davidson

Barry Devolin
Stéphane Dion
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Luc Malo
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Todd Russell
Denise Savoie
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Robert Vincent
Mike Wallace
Chris Warkentin
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Brian Pallister**Vice-présidents:** Yvan Loubier
Massimo PacettiDiane Ablonczy
Dean Del Mastro
Rick DykstraJohn McCallum
John McKayMichael Savage
Thierry St-CyrGarth Turner
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associésJim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Barry DevolinRuby Dhalla
Norman Doyle
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Joe Fontana
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy LauzonJack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Brian MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Anthony RotaBenoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Paul Szabo
Lui Temelkovski
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: James Rajotte

Vice-présidents: Paul Crête
Dan McTeague

André Arthur
Colin Carrie
Joe Fontana

Mark Holland
Jean Lapierre

Brian Masse
Bev Shipley

Dave Van Kesteren
Robert Vincent

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Catherine Bell
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
Dennis Bevington
James Bezan
Steven Blaney
Ken Boshcoff
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Chris Charlton
David Christopherson
Joe Comartin
Jean Crowder
Roy Cullen

John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Stéphane Dion
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Jean-Yves Laforest
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
David McGuinty
Joe McGuire
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Pierre Paquette
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Yasmin Ratansi

Geoff Regan
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Anthony Rota
Michael Savage
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bill Siksay
Raymond Simard
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Blair Wilson
Lynne Yelich
Paul Zed

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président:

Art Hanger

Vice-présidents:
Derek Lee
Réal MénardLarry Bagnell
Sue Barnes
Patrick BrownJoe Comartin
Carole FreemanMichael Ignatieff
Rob MooreDaniel Petit
Myron Thompson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Carole Lavallée
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
John McKay
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Tom Wappel
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Président: Guy Lauzon

Vice-présidents: Raymonde Folco
Yvon Godin

Vivian Barbot
Sylvie Boucher
Paule Brunelle

Jean-Claude D'Amours
Luc Harvey

Pierre Lemieux
Brian Murphy

Daniel Petit
Raymond Simard

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Jack Layton
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson

Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Pablo Rodriguez
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

LIAISON**Président:** Dean Allison**Vice-président:** Tom Wappel

Rob Anders	Art Hanger	Bob Mills	Gary Schellenberger	(25)
Leon Benoit	Gerald Keddy	Shawn Murphy	Judy Sgro	
Garry Breitzkreuz	Guy Lauzon	Brian Pallister	Kevin Sorenson	
Rick Casson	Diane Marleau	James Rajotte	Paul Szabo	
Norman Doyle	Colin Mayes	Lee Richardson	Merv Tweed	
Gary Goodyear	Rob Merrifield	Gerry Ritz		

Membres associés

Claude Bachand	Ken Epp	Derek Lee	Bernard Patry
Catherine Bell	Meili Faille	Yves Lessard	Marcel Proulx
Don Bell	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	Anthony Rota
André Bellavance	Raymonde Folco	Pat Martin	Jean-Yves Roy
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	Irene Mathysen	Benoît Sauvageau
Bonnie Brown	Yvon Godin	Bill Matthews	Mario Silva
John Cannis	Michel Guimond	David McGuinty	Joy Smith
Joe Comartin	Susan Kadis	Dan McTeague	Paul Steckle
Paul Crête	Nancy Karetak-Lindell	Réal Ménard	Peter Stoffer
Jean Crowder	Maka Kotto	Peggy Nash	Andrew Telegdi
Jean-Claude D'Amours	Daryl Kramp	Massimo Pacetti	Lui Temelkovski
Paul Dewar	Mario Laframboise	Pierre Paquette	David Tilson
Ruby Dhalla	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**Président:** Dean Allison**Vice-président:** Tom Wappel

Art Hanger	Rob Merrifield	Judy Sgro	Paul Szabo	(7)
Guy Lauzon				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Diane Marleau

Vice-présidents: Daryl Kramp
Peggy Nash

Harold Albrecht
Omar Alghabra
Raymond Bonin

James Moore
Caroline St-Hilaire

Louise Thibault
Joseph Volpe

Mike Wallace
Chris Warkentin

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Christopherson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Paul Dewar

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Richard Nadeau
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Benoît Sauvageau
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Gary Schellenberger**Vice-présidents:** Ruby Dhalla
Maka KottoJim Abbott
Charlie Angus
Mauril BélangerSylvie Boucher
Ed FastLuc Malo
Francis ScarpaleggiaScott Simms
Chris Warkentin

(12)

Membres associésDiane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Vivian Barbot
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Patricia DavidsonLibby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald KeddyTina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe PrestonMarcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Bev Shipley
Bill Siksay
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Gerald Keddy

Vice-présidents: Bill Matthews
Jean-Yves Roy

Raynald Blais
Gerry Byrne
John Cummins

Rodger Cuzner
Randy Kamp

James Lunney
Lawrence MacAulay

Fabian Manning
Peter Stoffer

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Catherine Bell
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen

Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Todd Russell
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Scott Simms
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

**RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Président: Dean Allison

Vice-présidents: Jean-Claude D'Amours
Yves Lessard

Carolyn Bennett	Denis Coderre	Tony Martin	Brian Storseth	(12)
France Bonsant	Mike Lake	Geoff Regan	Lynne Yelich	
Patrick Brown				

Membres associés

Jim Abbott	Barry Devolin	Gerald Keddy	Pierre Poilievre
Diane Ablonczy	Sukh Dhaliwal	Tina Keeper	Joe Preston
Harold Albrecht	Norman Doyle	Jason Kenney	James Rajotte
Mike Allen	Ken Dryden	Ed Komarnicki	Scott Reid
Rob Anders	Rick Dykstra	Daryl Kramp	Lee Richardson
David Anderson	Ken Epp	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Dave Batters	Ed Fast	Carole Lavallée	Lucienne Robillard
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Pierre Lemieux	Denise Savoie
Maurizio Bevilacqua	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
James Bezan	Raymonde Folco	James Lunney	Andy Scott
Steven Blaney	Cheryl Gallant	Dave MacKenzie	Bev Shippy
Sylvie Boucher	John Godfrey	Fabian Manning	Bill Siksay
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Inky Mark	Joy Smith
Gord Brown	Peter Goldring	Pat Martin	Kevin Sorenson
Rod Bruinooge	Gary Goodyear	Irene Mathysen	Thierry St-Cyr
Paule Brunelle	Jacques Gourde	Colin Mayes	Bruce Stanton
Blaine Calkins	Nina Grewal	Alexa McDonough	David Sweet
Ron Cannan	Helena Guergis	Ted Menzies	Myron Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Gary Merasty	David Tilson
Bill Casey	Richard Harris	Rob Merrifield	Bradley Trost
Rick Casson	Luc Harvey	Larry Miller	Garth Turner
Chris Charlton	Laurie Hawn	Bob Mills	Merv Tweed
Olivia Chow	Russ Hiebert	Maria Minna	Dave Van Kesteren
David Christopherson	Jay Hill	James Moore	Peter Van Loan
Jean Crowder	Betty Hinton	Rob Moore	Maurice Vellacott
Nathan Cullen	Michael Ignatieff	Rick Norlock	Mike Wallace
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Rodger Cuzner	Brian Jean	Christian Ouellet	Chris Warkentin
Patricia Davidson	Peter Julian	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Libby Davies	Randy Kamp	Christian Paradis	Jeff Watson
Dean Del Mastro	Nancy Karetak-Lindell	Daniel Petit	John Williams
Nicole Demers			

RESSOURCES NATURELLES

Président: Lee Richardson

Vice-présidents: Catherine Bell
David McGuinty

Mike Allen
Serge Cardin
Roy Cullen

Richard Harris
Christian Ouellet

Christian Paradis
Lloyd St. Amand

Alan Tonks
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder

Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Marcel Lussier
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ

Président: Rob Merrifield**Vice-présidents:** Bonnie Brown
Christiane GagnonDave Batters
Brenda Chamberlain
Patricia DavidsonNicole Demers
Ken DrydenRick Dykstra
Steven FletcherHedy Fry
Penny Priddy

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Nathan Cullen
John Cummins
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Ken EppEd Fast
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack LaytonPierre Lemieux
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidLee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Garry Breitkreuz

Vice-présidents: Joe Comartin
Susan Kadis

Gord Brown	Carole Freeman	Tina Keeper	Serge Ménard	(12)
Raymond Chan	Laurie Hawn	Dave MacKenzie	Rick Norlock	
Irwin Cotler				

Membres associés

Jim Abbott	Rick Dykstra	Derek Lee	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Ken Epp	Pierre Lemieux	Lucienne Robillard
Harold Albrecht	Ed Fast	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Mike Allen	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Bev Shipley
Dean Allison	Steven Fletcher	Fabian Manning	Bill Siksay
Rob Anders	Cheryl Gallant	Inky Mark	Joy Smith
David Anderson	Peter Goldring	Wayne Marston	Kevin Sorenson
Dave Batters	Gary Goodyear	Pat Martin	Bruce Stanton
Leon Benoit	Jacques Gourde	Irene Mathysen	Brian Storseth
James Bezan	Nina Grewal	Colin Mayes	David Sweet
Dawn Black	Helena Guergis	Réal Ménard	Myron Thompson
Steven Blaney	Art Hanger	Ted Menzies	David Tilson
France Bonsant	Richard Harris	Rob Merrifield	Bradley Trost
Sylvie Boucher	Luc Harvey	Larry Miller	Garth Turner
Patrick Brown	Russ Hiebert	Bob Mills	Merv Tweed
Rod Bruinooge	Jay Hill	James Moore	Dave Van Kesteren
Blaine Calkins	Betty Hinton	Rob Moore	Peter Van Loan
Ron Cannan	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Colin Carrie	Brian Jean	Brian Pallister	Robert Vincent
Bill Casey	Randy Kamp	Christian Paradis	Mike Wallace
Rick Casson	Gerald Keddy	Daniel Petit	Tom Wappel
John Cummins	Jason Kenney	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Patricia Davidson	Ed Komarnicki	Joe Preston	Chris Warkentin
Dean Del Mastro	Daryl Kramp	James Rajotte	Jeff Watson
Barry Devolin	Mike Lake	Scott Reid	John Williams
Norman Doyle	Guy Lauzon	Lee Richardson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA REVUE DE LA LOI ANTITERRORISTE

Président:

Vice-président:

Gord Brown	Dave MacKenzie	Rick Norlock	(3)
------------	----------------	--------------	-----

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:
Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Janis Johnson
Jean Lapointe
Donald Oliver

Vivienne Poy
Marilyn Trenholme Counsell

Mike Allen
Gérard Asselin
Colleen Beaumier
Blaine Calkins
Joe Comuzzi
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Gurbax Malhi
Fabian Manning
Jim Peterson
Louis Plamondon
Denise Savoie

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Vivian Barbot
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Paul Dewar
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Eyton
Paul Szabo

Vice-coprésidents: Paul Dewar
Ken Epp

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
John Bryden
Pierre De Bané
Mac Harb

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gerry St. Germain

Robert Bouchard
Ron Cannan
Dean Del Mastro
Monique Guay
Derek Lee

Brian Murphy
Rick Norlock
Garth Turner
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra

Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake

Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Réal Ménard
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Lucienne Robillard
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-2

Président: David Tilson

Vice-président:

Bernard Bigras
Monique Guay
Marlene Jennings
Tom Lukiwski

Pat Martin
James Moore
Rob Moore

Brian Murphy
Stephen Owen
Daniel Petit

Pierre Poilievre
Benoît Sauvageau
Alan Tonks

(14)

Comité des présidents des comités législatifs

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

MME DAWN BLACK

M. BILL CASEY

M. JOHN CUMMINS

M. KEN EPP

M. RAHIM JAFFER

L'HON. DIANE MARLEAU

M. DAVID MCGUINTY

M. BERNARD PATRY

M. MARCEL PROULX

M. DAVID TILSON

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
L'hon. David Emerson	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler
L'hon. Jean-Pierre Blackburn	ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Greg Thompson	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Monte Solberg	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Chuck Strahl	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Gary Lunn	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter MacKay	ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Loyola Hearn	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Stockwell Day	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Carol Skelton	ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. Vic Toews	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Rona Ambrose	ministre de l'Environnement
L'hon. Michael Chong	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement social
L'hon. Gordon O'Connor	ministre de la Défense nationale
L'hon. Bev Oda	ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine
L'hon. Jim Prentice	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. John Baird	président du Conseil du Trésor
L'hon. Maxime Bernier	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence Cannon	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
L'hon. Tony Clement	ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Josée Verner	ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles
L'hon. Michael Fortier	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Mme Sylvie Boucher	du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles
M. Jason Kenney	du premier ministre
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
Mme Helena Guergis	du ministre du Commerce international
Mme Betty Hinton	du ministre des Anciens Combattants
M. Ed Komarnicki	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. David Anderson	(chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
M. Jacques Gourde	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
M. Christian Paradis	du ministre des Ressources naturelles
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Peter Van Loan	du ministre des Affaires étrangères
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans
M. Dave MacKenzie	du ministre de la Sécurité publique
M. Rob Moore	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Mark Warawa	de la ministre de l'Environnement
Mme Lynne Yelich	de la ministre des Ressources humaines et du Développement social
M. Russ Hiebert	du ministre de la Défense nationale
M. Jim Abbott	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Rod Bruinooge	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
M. Pierre Poilievre	du président du Conseil du Trésor
M. Colin Carrie	du ministre de l'Industrie
M. Brian Jean	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
M. Steven Fletcher	du ministre de la Santé
Mme Diane Ablonczy	du ministre des Finances
M. Ted Menzies	de la ministre de la Coopération internationale
M. James Moore	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 2 juin 2006

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-9. Deuxième lecture	1883
M. Maloney	1883
M. Harris	1883
M. Crête	1884
M. Angus	1885
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	1885
M. Siksay	1886
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	1887
M. Epp	1888
Mme Ratansi	1888
M. Angus	1889
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	1889

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Hockeyville

M. Pallister	1890
--------------------	------

Les Forces canadiennes

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	1890
--	------

Le Réseau Droits et Démocratie

Mme Bonsant	1890
-------------------	------

La santé et la sécurité au travail

M. Dewar	1890
----------------	------

Les droits de la personne

M. Obhrai	1890
-----------------	------

Grant Forest Products

M. Rota	1891
---------------	------

La ville de Québec

M. Petit	1891
----------------	------

Le Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Julie

M. Malo	1891
---------------	------

Fier d'être canadien

M. Lauzon	1891
-----------------	------

Le programme ÉnerGuide

M. Cullen (Etobicoke-Nord)	1891
----------------------------------	------

Le registre des armes à feu

M. Benoit	1892
-----------------	------

Le commerce

Mme Mathysen	1892
--------------------	------

Les aéroports

M. Holland	1892
------------------	------

L'École polyvalente Nicolas-Gatineau

M. Nadeau	1892
-----------------	------

Les bourses du millénaire

M. Bains	1892
----------------	------

Le Parti libéral du Canada

M. Miller	1893
-----------------	------

La Semaine des aînés

Mme Demers	1893
------------------	------

QUESTIONS ORALES

Les affaires autochtones

M. Goodale	1893
M. Prentice	1893
M. Goodale	1893
M. Prentice	1893
M. Goodale	1894
M. Prentice	1894
M. McGuinty	1894
M. Prentice	1894
M. McGuinty	1894
M. Prentice	1894

Le Protocole de Kyoto

Mme Guay	1894
M. Kenney	1895
Mme Guay	1895
M. Kenney	1895
M. Cardin	1895
M. Kenney	1895
M. Cardin	1895
M. Kenney	1895

Les travailleurs étrangers

M. Siksay	1895
M. Solberg	1895
M. Siksay	1895
M. Solberg	1895

Les affaires autochtones

Mme Keeper	1896
M. Prentice	1896
Mme Keeper	1896
M. Prentice	1896
M. Boshcoff	1896
M. Prentice	1896
M. Boshcoff	1896
M. Prentice	1896

L'assurance-emploi

M. Ménard (Hochelaga)	1897
Mme Yelich	1897
M. Ménard (Hochelaga)	1897
Mme Yelich	1897

Les terres de l'aéroport Mirabel

M. Laframboise	1897
M. Cannon	1897
M. Laframboise	1897
M. Cannon	1897

Les affaires autochtones

M. Wrzesnewskyj	1897
M. Kenney	1897
M. Wrzesnewskyj	1897
M. Kenney	1898
M. Coderre	1898

M. Kenney	1898
M. Coderre	1898
M. Kenney	1898
Le Darfour	
M. Goldring	1898
M. Menzies	1898
Le logement	
Mme Mathysen	1898
Mme Yelich	1898
Mme Mathysen	1899
Mme Yelich	1899
La justice	
Mme Barnes	1899
M. Moore (Fundy Royal)	1899
Mme Barnes	1899
M. Kenney	1899
Les travaux publics et les services gouvernementaux	
M. Proulx	1899
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1899
Mr. Proulx	1899
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1899
Le revenu national	
M. Bouchard	1900
Mme Skelton	1900
L'industrie maritime	
M. Crête	1900
M. Bernier	1900
Les pêches	
M. Simms	1900
M. Hearn	1900
Les anciens combattants	
M. Allen	1900
Mme Hinton	1900
La loi fédérale sur la responsabilité	
M. Dewar	1900
M. Poilievre	1901
M. Dewar	1901
M. Poilievre	1901
Les pêches	
M. Simms	1901
M. Hearn	1901
L'agriculture	
M. Shipley	1901
M. Strahl	1901
La Loi électorale du Canada	
M. Angus	1901
M. Poilievre	1901
La santé	
Mme Demers	1902
M. Fletcher	1902
Présence à la tribune	
Le vice-président	1902
Les travaux de la Chambre	
M. Goodale	1902
M. Nicholson	1902

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Finances

M. Pallister	1902
--------------------	------

Pétitions

La garde des enfants

M. Goodale	1903
------------------	------

Postes Canada

Mme Davidson	1903
--------------------	------

Les drogues du viol

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1903
--	------

La garde des enfants

M. Boshcoff	1903
-------------------	------

La fiscalité

M. Boshcoff	1903
-------------------	------

La citoyenneté et l'immigration

Mme Yelich	1903
------------------	------

Questions au *Feuilleton*

M. Lukiwski	1903
-------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-9. Deuxième lecture	1903
Mme Demers	1903
M. Petit	1904
M. Siksay	1905
Mme Mathysen	1905
Mme Davidson	1906
M. Tonks	1907
Mme Keeper	1907
M. Angus	1908
Mme Ratansi	1908
M. Laframboise	1908
M. Tonks	1910
M. Siksay	1910
M. Laframboise	1910

Recours au Règlement

Période des questions

Mme Yelich	1911
------------------	------

Le Code criminel

Projet de loi C-9. Deuxième lecture	1911
M. Angus	1911
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	1912
M. Harris	1913
M. Godfrey	1913

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna

M. Martin (LaSalle—Émard)	1914
Projet de loi C-292. Deuxième lecture	1914
M. Bruinooge	1916
M. Angus	1916
M. Albrecht	1916
M. Prentice	1916
M. Laframboise	1918
M. Siksay	1919
M. Dryden	1921
M. Albrecht	1922

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En case de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757

publications@tpsgc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943

Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757

publications@pwgsc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>